CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE

LA MAISON-DIEU

LES ÉDITIONS DU CERF
29, boul. Latour-Maubourg, Paris-7e

Cum permissu superiorum.

D. L., 2e trimestre 1955. — Imprimeur, n° 1266.

LA MAISON-DIEU

N° 42

LA RÉFORME DES RUBRIQUES

Décret de la Sacrée Congrégation des Rites (23 mars 1955) 5

A.-G. MARTIMORT. *Commentaire du décret* 11

LES INITIATIVES LITURGIQUES

Note de l'assemblée des cardinaux et archevêques (mars 1954) 29

MARCEL NOIROT, Professeur aux Facultés catholiques de Lyon. *Le droit du Saint-Siège, des évêques et des fidèles en matière liturgique* 34

LITURGIE ET COLLÈGE

Session pédagogique tenue au collège de la Providence Amiens, août 1954

J.-M. HUM. *Liminaire* 56

JEAN SAUVAGE, Supérieur du Grand Séminaire de Lille. *Comment faire entrer les jeunes de nos collèges dans la prière de l'Église* 59

ANDRÉ BRIEN, Aumônier de l'École Normale supérieure. *La communauté dans la vie liturgique des collèges* 79

G. MOREL, s. j. *La nature du symbole* 98

JACQUES GOETTMANN, Professeur à l'École St-Sigisbert, Nancy. *Le style de la célébration de la messe* 106

JOSEPH COLOMB, p. s. s., Secrétaire de la Commission nationale du Catéchisme. *Catéchisme et initiation liturgique* 129

NOTES

Dom LEMAIRE. *Humanisme classique et symbolisme liturgique* 134
Moine de Maredsous.

JEAN SAUVAGE. *Intériorité religieuse et vie liturgique* 137

JOSÉ FEDER, s. j. *Paroisse et collège* 140

Conclusions de la session d'Amiens 144

CHRONIQUES

J.-M. HUM. *Le renouveau catéchistique* 148

GEORGETTE DOUSSELIN, *Une expérience de vie liturgique chez les enfants* 151
de l'Union des Œuvres.

BIBLIOGRAPHIE

P. RANWEZ, s. j. *Les manuels d'enseignement religieux et l'initiation à la vie liturgique* 162
de *Lumen Vitae*.

A. G. MARTIMORT : *En mémoire de Moi* (I. CARTON), 172. — *Katholischer Katechismus. — Eucharistie und Katechese*, 173. — Léopold LENTNER : *Religionsunterricht zwischen Methode und freier Gestaltung* (P. SIMON), 174.

Livres reçus 175

Semaine d'études pour professeurs de liturgie..... 176

LA RÉFORME DES RUBRIQUES

Sacrée Congrégation des Rites

DECRET GÉNÉRAL POUR LA SIMPLIFICATION DES RUBRIQUES

Les prêtres de notre époque, surtout ceux qui ont charge d'âmes [*qui curam animarum gerunt*], sont de jour en jour plus accablés par des fonctions apostoliques variées et nouvelles, au point qu'ils ne peuvent presque plus vaquer à la récitation de l'office divin avec la tranquillité d'esprit qui s'impose; c'est pourquoi plusieurs Ordinaires des lieux ont adressé d'instantes prières au Saint-Siège, afin qu'il pourvût à écarter une pareille difficulté et qu'au moins le lourd appareil des rubriques fût simplifié.

Le Souverain Pontife Pie XII, en vertu de sa charge et de sa sollicitude pastorale, a confié l'examen de cette affaire à une Commission spéciale de ces savants qui ont été chargés de recherches concernant l'ensemble de la restauration liturgique; ceux-ci, après mûr examen de toutes choses, ont adopté cet avis qu'il fallait ramener les rubriques en vigueur à des règles moins pesantes, mais de telle sorte qu'elles puissent entrer en usage en conservant les livres liturgiques tels qu'ils existent, aussi longtemps qu'on n'aura pas pris d'autres mesures.

Tout cela ayant été rapporté en détail au Saint-Père par l'Ém^me^ Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, Sa Sainteté daigna approuver l'organisation des rubriques exposée ci-dessous et donna ordre de la publier, de telle sorte toutefois que les décisions contenues dans le présent décret entrent en vigueur le 1^er^ janvier 1956.

Pour l'instant, que les éditeurs pontificaux de livres liturgiques évitent d'innover absolument quoi que ce soit dans la disposition de leurs nouvelles éditions du Bréviaire et du Missel romains.

Nonobstant toute disposition contraire.

Donné à Rome, au siège de la Sainte Congrégation des Rites, le 23 mars 1955.

C. Card. Cicognani,
Préfet.

L. ✝ S.

A. Carinci,
archevêque de Séleucie.
Secrétaire.

SIMPLIFICATION DES RUBRIQUES

Titre I. — Règles générales

1. Les ordonnances qui suivent regardent le rite romain; tout ce qui n'y est pas expressément nommé est tenu pour inchangé.

2. Le mot de calendrier désigne aussi bien le calendrier en usage dans l'Église universelle que les calendriers particuliers.

3. Les règles qui suivent doivent être observées dans la récitation, tant publique que privée, de l'office divin, à moins que l'on ait prévu expressément autre chose.

4. Tous les indults particuliers et les coutumes, même dignes de mention spéciale, qui s'opposent à ces ordonnances, sont tenus pour expressément révoqués.

Titre II. — Changements dans le calendrier

1. Le degré et le rite *semi-double* sont supprimés.

2. Les jours liturgiques, qui sont inscrits actuellement au calendrier sous le rite semi-double, seront célébrés sous le rite simple, excepté la vigile de Pentecôte, qui est élevée au rite double.

a) *Des dimanches*

3. Les dimanches d'Avent et de Carême et les autres jusqu'au dimanche *in Albis*, et aussi le dimanche de Pentecôte sont célébrés selon le rite double de première classe et l'emportent sur toutes les fêtes, soit en occurrence, soit en concurrence.

4. Quand des fêtes de première classe viendront en occurrence avec les deuxième, troisième et quatrième dimanches de l'Avent, les messes de la fête sont permises, la messe conventuelle exceptée.

5. Les dimanches célébrés jusqu'ici sous le rite semi-double sont élevés au rite double; mais pour autant les antiennes ne sont pas doublées.

6. L'office et la messe du dimanche empêché ne sont ni anticipés ni repris.

7. Si un dimanche ordinaire [*per annum*] est en occurrence avec une fête de n'importe quel titre ou mystère du Seigneur, la fête elle-même tient lieu du dimanche dont on fait seulement mémoire

b) *Des vigiles*

8. Les vigiles privilégiées sont celles de la Nativité du Seigneur et de la Pentecôte.

9. Les vigiles communes sont celles des fêtes de l'Ascension du Seigneur, de l'Assomption de la très Sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, des saints Pierre et Paul, de saint Laurent. Toutes les autres vigiles, même celles qui sont inscrites aux calendriers particuliers, sont supprimées.

10. Les vigiles communes, venant à occurrence avec un dimanche, ne sont pas anticipées : on les omet.

c) *Des octaves*

11. On célèbre seulement les octaves de la Nativité du Seigneur, de Pâques et de Pentecôte, toutes les autres étant supprimées, qu'elles se trouvent soit dans le calendrier universel, soit dans les calendriers particuliers.

12. Les jours dans les octaves de Pâques et de Pentecôte sont élevés au rite double, l'emportent sur toutes les fêtes et n'admettent pas de mémoire.

13. Les jours dans l'octave de la Nativité du Seigneur, bien qu'ils soient élevés au rite double, sont célébrés comme maintenant.

14. Les jours du 2 au 5 janvier, à moins qu'une fête vienne en occurrence, on fait de la férie courante, au rite simple. Dans l'office, antiennes et psaumes à toutes les Heures, et verset du nocturne du jour courant de la semaine, comme au psautier; le reste comme au 1er janvier, sauf les leçons qui sont dites de l'Écriture occurrente, avec leurs répons, et on dit le *Te Deum*. La conclusion des hymnes et le verset du répons bref de prime se disent comme à la Nativité du Seigneur. La messe se dit, comme au 1er janvier, sans *Credo* et sans *Communicantes* propre.

Sont interdites, à moins qu'elles ne soient chantées, les messes votives et les messes quotidiennes des défunts.

15. Les jours du 7 au 12 janvier, l'octave de l'Épiphanie étant supprimée, deviennent des féries ordinaires (*sous le rite simple*). A l'office, antiennes et psaumes à toutes les heures et verset du nocturne du jour courant de la semaine, comme au psautier; le reste comme à la fête de l'Épiphanie, sauf les leçons qui sont dites de l'Écriture occurrente, avec leurs répons, et on dit le *Te Deum*. Conclusion des hymnes et verset de prime de l'Épiphanie. Messe de l'Épiphanie, sans *Credo* et sans *Communicantes* propre.

Sont interdites, à moins qu'elles ne soient chantées, les messes votives et les messes quotidiennes des défunts.

16. Le 13 janvier, on fait la commémoraison du Baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous le rite double majeur; on dit l'office et la messe comme ils sont maintenant, à l'octave de l'Épiphanie.

Mais si la commémoraison du Baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ vient en occurrence avec un dimanche, on fait la fête de la Sainte Famille, sans aucune mémoire. Le samedi précédent, on commence la 1re Épître aux Corinthiens.

17. Les jours qui vont de la fête de l'Ascension du Seigneur à la

vigile de Pentecôte deviennent exclusivement des féries du temps pascal (*sous le rite simple*). A l'office, les antiennes et les psaumes à toutes les heures et le verset du nocturne se disent du jour courant de la semaine, comme au psautier; le reste comme à la fête de l'Ascension du Seigneur, sauf les leçons, qui sont dites de la férie occurrente, avec leurs répons. On dit la conclusion des hymnes et le verset de prime de la fête de l'Ascension; messe de la même fête, sans *Credo* et sans *Communicantes* propre.

Sont interdites, à moins qu'elles ne soient chantées, les messes votives et les messes quotidiennes des défunts.

A la vigile de la Pentecôte, rien de nouveau.

18. Les jours de l'octave supprimée du Corps du Christ et de l'octave également supprimée du Sacré-Cœur de Jésus deviennent des féries ordinaires.

19. Aux dimanches qui tombaient précédemment dans les octaves de l'Ascension, du Corps du Christ et du Sacré-Cœur de Jésus, on dit l'office comme maintenant.

d) *Des fêtes de saints*

20. Les fêtes de saints, célébrées jusqu'ici sous le rite semi-double, sont considérées comme fêtes simples.

21. Les fêtes de saints, célébrées jusqu'ici sous le rite simple, sont réduites à des mémoires, sans leçon historique.

22. Aux féries du Carême et de la Passion, depuis le mercredi des Cendres jusqu'au samedi avant le dimanche des Rameaux, quand vient en occurrence une fête qui n'est ni de première ni de deuxième classe, aussi bien l'office (en récitation privée) que la messe peuvent se dire soit de la férie, soit de la fête.

Titre III. — **Des mémoires**

1. Ce qui est dit ici des mémoires vaut pour l'office comme pour la messe, en occurrence comme en concurrence.

2. Les mémoires qu'on ne doit jamais omettre et qui ont préséance absolue sont celles :

a) de tout dimanche,
b) d'une fête de première classe,
c) des féries de Carême et d'Avent,
d) des féries et du samedi des Quatre-Temps de septembre,
e) des Litanies majeures.

3. Les autres mémoires qui surviendraient ne sont admises que si elles ne dépassent pas le nombre de trois oraisons.

4. Outre et après les mémoires énumérées au numéro 2, la règle pour les mémoires est la suivante :

a) Aux dimanches de première classe, aux féries et vigiles privilégiées, et en outre aux messes chantées, aux messes votives solennelles, on n'admet aucune mémoire.

b) Aux fêtes de deuxième classe et aux autres dimanches, on n'admet qu'une mémoire.

c) Tous les autres jours de fête ou de férie, on n'admet que deux mémoires.

5. Les fêtes commémorées ne comportent plus : a) *à l'office*, ni verset propre au répons bref de prime, ni doxologie propre dans les hymnes, sauf les jours signalés au titre II, numéros 14-17; b) *à la messe*, ni *Credo* ni Préface propre.

Titre IV. — Changements au Bréviaire

a) *Commencement et fin des heures*

1. Aux heures canoniques, dans la récitation publique aussi bien que privée, on omet le *Pater*, l'*Ave* et, s'il y a lieu, le *Credo*, et elles commencent immédiatement de cette manière :

Matines : par le verset *Domine, labia mea aperies.*

Laudes, les petites Heures et les Vêpres : par le verset *Deus, in adjutorium.*

Complies : par le verset *Jube, domne, benedicere.*

2. A l'office des trois jours saints et à l'office des défunts, à toutes les Heures, on omet le *Pater*, l'*Ave* et, s'il y a lieu, le *Credo*, et elles commencent comme c'est indiqué au Bréviaire.

3. De même les Heures canoniques, dans la récitation publique aussi bien que privée, se terminent de cette manière :

Matines (dans la récitation privée), laudes, tierce, sexte, none et vêpres : par le verset *Fidelium animae.*

Prime : par la bénédiction *Dominus nos benedicat.*

Complies : par la bénédiction *Benedicat et custodiat.*

b) *Conclusion de l'office*

4. Le cours quotidien de l'office divin se conclut après complies par l'antienne accoutumée à la Sainte Vierge, avec le verset *Divinum auxilium.*

L'indult et les indulgences concédés pour la récitation de la prière *Sacrosanctae* sont rattachés à cette antienne finale.

c) *De certaines parties de l'office*

5. Les hymnes propres de certains saints assignées à des heures déterminées ne sont pas transférées. Dans l'hymne *Iste confessor*, on ne change jamais le troisième vers, qui sera toujours : *Meruit supremos laudis honores.*

6. Les antiennes à *Magnificat* au temps de la Septuagésime qui auraient été omises ne sont pas reprises.

7. On dit les prières fériales seulement à vêpres et à laudes de l'office des mercredi et vendredi au temps de l'Avent, du Carême et de la Passion, ainsi que des mercredi, vendredi et samedi des

Quatre-Temps, sauf pendant l'octave de Pentecôte, quand on fait l'office de la férie.

8. On omet toutes les autres « *preces* ».

9. On omet le suffrage des saints et la commémoraison de la Croix.

10. On ne récite le Symbole de saint Athanase qu'à la fête de la Sainte Trinité.

d) *Autres changements*

11. Les premières vêpres (soit entières, soit à partir du capitule, soit par mode de mémoire) n'existent qu'aux fêtes de première et de deuxième classe, et aux dimanches.

12. En ce qui concerne diverses parties de l'office, on observera ce qui suit :

a) Les dimanches et les fêtes de première classe, rien de nouveau.

b) Aux fêtes de deuxième classe et aux fêtes doubles du Seigneur et de la Sainte Vierge, à matines, laudes et vêpres, on prend au propre et au commun; aux petites Heures, au psautier de la férie courante et au propre; à complies, du dimanche.

c) Aux autres fêtes, vigiles et féries, à toutes les Heures, on prend au psautier et au propre, à moins qu'à matines, laudes et vêpres, on ait des antiennes et des psaumes spéciaux.

13. On omet les leçons de l'Écriture occurrente avec leurs répons si on ne peut les dire au jour qui leur est assigné, même s'il s'agit du « commencement » des livres.

14. Aux fêtes de saints, les leçons du premier nocturne, si elles ne sont pas assignées comme propres, sont prises de l'Écriture occurrente : à défaut, on les prend au commun.

Titre V. — **Changements au Missel**

a) *Des oraisons*

1. Les oraisons assignées pour les divers temps sont abolies.

2. Aux messes votives des défunts, si on les chante, on dit une seule oraison; si on ne les chante pas, on peut dire trois oraisons.

3. L'oraison *Fidelium*, prescrite jusqu'ici pour la première férie libre de chaque mois, ou pour le lundi de chaque semaine, est abolie. Au chœur, à ces féries, la messe conventuelle est dite conformément aux rubriques.

4. Les oraisons impérées par l'Ordinaire *simpliciter* sont omises selon les rubriques en vigueur jusqu'ici, et en outre tous les dimanches et chaque fois que la messe est chantée; enfin quand les oraisons qu'il faut dire conformément aux rubriques atteignent le nombre de trois.

b) *De quelques autres changements*

5. Aux féries ordinaires, si on doit faire mémoire d'un saint, la messe peut être dite, au choix du célébrant, soit de la férie, soit du saint commémoré, célébré sous le mode festif.

6. Aux messes des défunts, la séquence *Dies irae* peut être omise, sauf s'il s'agit de la messe au jour du décès ou de l'enterrement, en présence du corps, ou même s'il est absent pour une cause raisonnable, et au jour de la Commémoraison de tous les fidèles défunts. Mais ce jour-là, la séquence ne doit être dite qu'une fois, c'est-à-dire à la messe principale, ou, s'il n'y en a pas, à la première messe.

7. On dit le *Credo* exclusivement les dimanches et aux fêtes du Seigneur et de la Sainte Vierge, aux fêtes de la mort [*nataliciis*] des Apôtres et des Évangélistes, et des Docteurs de l'Église universelle, et aux messes votives solennelles quand elles sont chantées.

8. On dit la Préface qui est propre à chaque messe; à défaut, on dit la Préface du temps et, s'il n'y en a pas, la Préface commune.

9. A chaque messe, on prend toujours comme dernier Évangile le début de l'Évangile de saint Jean, sauf à la troisième messe de la Nativité du Seigneur et à la messe du dimanche des Rameaux.

Commentaire du décret

Les *Acta Apostolicae sedis* du 20 avril 1955 publient, pages 218-224, un *Decretum generale* de la Sacrée Congrégation des Rites, daté du 23 mars et portant comme titre *De rubricis ad simpliciorem formam redigendis*. A la suite de la radio, la grande presse s'est emparée de la nouvelle : en pure perte, car elle n'a pu présenter, à l'homme de la rue avide de sensationnel, aucun changement spectaculaire, pas plus dans la messe que dans les vêpres. Le changement ne pourra être perçu que de l'intérieur, par ceux qui vivent la prière de l'Eglise; je crains même que beaucoup de prêtres n'aient une première impression déçue : il leur faudra avoir expérimenté pendant un temps assez long les nouvelles dispositions pour apprécier la méthode adoptée par la Congrégation des Rites. Ces abrégements, en apparence minimes, ont en fait une très grande portée : ils modifient heureusement et de façon profonde l'*esprit* dans lequel se célèbre l'office divin.

I. — Caractéristiques générales de la réforme

Le Saint-Siège reconnaît expressément n'avoir pas eu l'initiative. Il a répondu aux prières qui lui ont été adressées par certains chefs de diocèses : la mention de ces suppliques, en tête du décret, nous invite à voir la loi normale du gouvernement de l'Eglise dans cet échange mutuel de soucis pastoraux entre le pape et les évêques, comme entre les évêques et leurs prêtres[1]. De fait, c'est à des préoccupations pastorales, non à des soucis d'archéologie ou d'esthétique, qu'il faut attribuer la décision prise par Pie XII : les prêtres de notre temps ont des tâches apostoliques de plus en plus nombreuses et complexes, au milieu desquelles l'office divin devrait être une halte bienfaisante, une reprise facile de la prière, et non pas une surcharge pénible et compliquée.

Au lieu de procéder dans un impénétrable secret, la Commission chargée par le pape de ce travail auprès de la Congrégation des Rites a suscité, il y a déjà quelques années, un libre échange d'opinions tant entre les spécialistes qu'entre les pasteurs : *La Maison-Dieu* a rendu compte, dans son numéro 21, des divers articles parus à cette occasion dans les périodiques (un cardinal même n'avait pas hésité à imprimer sous son nom une brochure *pro manuscripto* proposant un plan très hardi de réforme), et de son côté M. Bugnini résumait dans les *Ephemerides liturgicae*[2] les réponses qu'il avait reçues de prêtres de milieux très divers au questionnaire qu'il leur avait distribué.

Or tout le monde est d'accord, depuis l'époque de Benoît XIV, sur l'urgence d'une réforme du bréviaire. Aujourd'hui cet accord se précise sur la nécessité d'abrégements, mais l'unanimité de la requête cache une incroyable diversité d'opinion sur les moyens de la réaliser. Il est même à craindre que chacun soit d'autant plus attaché à son projet de réforme qu'il croit être le premier à l'avoir

1. L'assemblée des Cardinaux et Archevêques de France avait chargé en 1950 le Cardinal-Archevêque de Toulouse de lui faire à sa session d'octobre un rapport sur le bréviaire en vue de préparer une telle supplique.

2. 63, 1949, pp. 166-184.

imaginé, et il semble difficile d'en proposer un actuellement qui rallie tous les suffrages et sauvegarde le trésor de la prière traditionnelle de l'Église. Une réforme générale tient moins d'ailleurs à des principes qu'à un esprit. Cet esprit, on ne le crée pas par décret : il doit naître et se développer d'abord dans les hommes, par un approfondissement du goût de la prière, par un effort biblique, un sens plus grand de Dieu et de son Eglise, un souci délicat de vérité, une expérience des richesses mystiques des saints dans leur extraordinaire diversité. Il suppose une grande abnégation des goûts personnels, un louable esprit de sacrifice de la part des églises locales et des ordres religieux appelés à voir disparaître du bréviaire des dévotions qui leur sont légitimement chères.

C'est dire qu'une telle réforme ne peut se faire par brusque changement, mais par une succession progressive d'aménagements partiels. Car un brusque changement aboutit fatalement à une création artificielle, dans laquelle ne passe pas la vie, destinée à disparaître très vite même si le succès immédiat donne le change tout d'abord : qu'on se rappelle le cas du bréviaire de Quiñonez au XVI[e] siècle. Si au contraire on traite l'office divin comme un arbre toujours plein de sève, il suffit de lui redonner sa spontanéité pour qu'il puisse évoluer comme de lui-même. C'est ce qu'avait compris saint Pie X, en commençant la réforme du bréviaire par une série d'actes successifs échelonnés entre 1912 et 1914 qui auraient été suivis de bien d'autres encore si la mort du pontife et la guerre n'avaient interrompu cette œuvre. Le décret du 23 mars 1955 reprend le travail avec la même méthode, en vue d'approfondir les résultats acquis depuis quarante ans, profitant non seulement de l'expérience de ceux qui utilisent l'office réformé par saint Pie X, mais aussi de l'effort accompli par les Bénédictins sur leur propre calendrier, et des résultats de certaines études historiques.

On est autorisé à considérer le présent décret comme une étape. Nous dirons, en terminant cet article, comment nous discernons les jalons ultérieurs et quelles sont les conditions nécessaires pour que l'œuvre puisse être continuée. Mais déjà cette étape nous paraît très considérable. S'il fallait la caractériser d'un seul trait, nous dirions qu'elle est un

approfondissement de la prière. C'est une loi constante de la vie spirituelle que de progresser par simplification : aux complications du début, à la multiplicité des formules, des dévotions, des pratiques succède peu à peu l'unité de la vie contemplative. Le *multiloquium* est peut-être nécessaire à l'infirmité du débutant, qui sans cela passerait le temps sans prier; mais plus il avancera dans les voies de la prière, et plus il en simplifiera les formes, même s'il ne parvient pas encore à l' « oraison de simple regard ». En même temps, doit se faire un travail de dépouillement : les dévotions les plus chères, les plus utiles même au début, cachent toujours une subtile recherche de soi-même que la « Montée du Carmel » presse de sacrifier... L'histoire du bréviaire semble nous faire constater une semblable montée collective des âmes consacrées au Seigneur : depuis le Moyen-Age, l'office passe par des réformes successives qui tendent à le simplifier toujours plus, afin qu'il soit uniquement prière, prière intense et paisible dont l'essentiel — les psaumes et la lecture biblique — se dégage avec une meilleure netteté de tout l'accessoire des formes et des rubriques. Saint Pie V avait tranché impitoyablement les interminables suppléments : office de la Vierge, office des morts, psaumes graduels, etc.; saint Pie X a remis en vigueur la récitation effective du psautier et redonné au temporel la prééminence qu'il n'aurait dû jamais perdre. Le décret de 1955 fait disparaître encore plus radicalement tous les appendices et superfétations, élague le calendrier, et dispense désormais celui qui veut prier avec le bréviaire de se perdre dans le maquis des rubriques. Qui d'entre nous, fût-il professeur de liturgie, n'a souffert, à certains soirs de fatigue, de ce puzzle de commémoraisons, de ce chassé-croisé de répons du vendredi avec les leçons du mercredi, ou de ces cascades d'*Incipit* qui galvaudaient les Épîtres de saint Paul ou les Petits Prophètes ? Si, encore une fois, l'allégement apporté par les nouvelles dispositions est matériellement minime, il est très considérable sur le plan psychologique : il supprime la lassitude et l'ennui qui venaient de la complication.

Toute réforme de l'office entraîne par voie de conséquence quelques adaptations des rubriques du missel, et la pièce maîtresse en est toujours la modification du calendrier. C'est ce qui a eu lieu lors des décrets de saint Pie X, ses

Additiones et Variationes s'imposant au missel comme au bréviaire. Le présent décret obéit lui aussi à ce principe, c'est pourquoi il comporte pratiquement trois parties : Les *Variationes in calendario* (titre II) auxquelles il faut joindre le titre III, *De Commemorationibus*; — les *Variationes in breviario* (titre IV); — les *Variationes in missali* (titre V). Un court titre I^er^, préliminaire, *Normae generales*, précise seulement que les nouvelles dispositions s'appliquent au seul rite romain, sans toucher aucunement par conséquent au bréviaire monastique, à l'office cistercien, ni au bréviaire dominicain, mais qu'elles affectent aussitôt, dans l'intérieur du rite romain, tous les calendriers particuliers de diocèses, d'ordres et congrégations et révoquent tous indults et coutumes contraires. Les calendriers locaux seront donc adaptés aussitôt sans que l'on ait à demander pour cela des décrets d'approbation.

L'entrée en vigueur est fixée au 1^er^ janvier 1956, date commode, puisque les *Ordos* diocésains rédigés d'après les principes nouveaux porteront à tous les prêtres les prescriptions quotidiennes qui les dispenseront de tout effort personnel d'interprétation. Mais la Congrégation des Rites défend aux éditeurs de modifier quoi que ce soit au missel et au bréviaire eux-mêmes, preuve que de nouvelles décisions sont attendues pour l'avenir : *servatis interim libris liturgicis prouti extant, donec aliter provisum fuerit.*

Nous ne suivrons pas, dans notre commentaire, l'ordre des titres et des articles, afin de permettre une vue d'ensemble plus nette. Notamment, nous commencerons par ce qui concerne la messe (titre V) qui se réduit en somme à peu de prescriptions.

II. — Modifications concernant la messe

Sans préjuger d'une réforme de la messe elle-même, des simplifications pouvaient être introduites par le seul jeu de quelques modifications de rubriques. Elles étaient d'autant plus nécessaires que les fidèles sont de plus en plus initiés aux prières du célébrant, soit qu'ils les suivent dans leur missel, soit qu'ils en écoutent la présentation faite sous formes de « monitions diaconales » : la subtilité des

règles concernant le *Credo*, les Préfaces, etc., les désorientait, cependant que la multiplicité des oraisons à chercher et à agencer dans l'ordre voulu était pénible pour tous, célébrant et fidèles.

Les oraisons vont être désormais très réduites en nombre. D'abord, il n'y a plus d'oraisons *pro diversitate temporum* : *A cunctis*, *Ecclesiae vel pro papa*, *De Beata*, etc.; la simplification est d'importance. D'autre part, la modification du calendrier et des règles de commémoraisons réduira au maximum les chances d'avoir des mémoires. On veut espérer que les Ordinaires entreront dans cet esprit en réduisant les impérées dont l'usage prolongé devient vraiment intolérable : dans certains diocèses, il y a des oraisons impérées à longueur d'année, voire à longueur de décades, parfois même *pro re gravi*, ce qui finit par leur enlever toute saveur et rend la célébration fastidieuse. Les nouvelles rubriques font omettre l'impérée *simpliciter* à toute messe chantée, également le dimanche et lorsqu'il y a déjà trois oraisons prescrites par les rubriques. J'aurais souhaité que l'Ordinaire n'ait plus la faculté d'impérer une oraison plus de huit jours de suite.

De toute façon, à moins d'impérées *pro re gravi*, il n'y aura désormais pratiquement jamais plus de trois oraisons à la messe non chantée en semaine[3]; le dimanche ordinaire, il ne peut y en avoir que deux; aux fêtes de première classe, aux dimanches d'Avent, de Carême et de Quasimodo, aux messes votives solennelles, aux messes chantées, il ne peut y en avoir qu'une[4]. L'oraison *Fidelium*, qui apportait tant de trouble du fait qu'elle devait être placée *penultimo loco*, disparaît heureusement. En fait, à considérer le calendrier jour par jour, les circonstances où l'on rencontrera trois oraisons à la messe, sauf toujours le cas d'oraisons impérées, seront très rares dans l'année entière.

Les règles concernant le *Credo* sont quelque peu simplifiées : il se dira tous les dimanches, aux messes votives

3. Je dis « pratiquement », parce qu'il faut laisser la place des oraisons de dévotion, et surtout de celles prévues par les rubriques pour certains cas : anniversaire du pape et de l'évêque, anniversaire de l'ordination, etc.

4. On excusera la façon dont je simplifie les choses : car certaines commémoraisons font exception, celles du titre III, n. 2, et les oraisons à dire *sub unica conclusione cum prima* au titre des *Add. et var.*

solennelles chantées, aux fêtes de première classe (donc pour saint Jean-Baptiste), aux fêtes du Seigneur et de la Vierge (donc pas pour les Anges, à l'exception du 29 septembre), aux *Natalicia* des Apôtres et Évangéliste (ce qui exclut saint Jean Porte-Latine, saint Pierre-aux-Liens, les Chaires de saint Pierre, la Conversion de saint Paul), ainsi que des *doctores universae ecclesiae* — formule sur laquelle je reviendrai. Sainte Madeleine disparaît de la liste; je regrette qu'on y ait maintenu les docteurs; sans doute eût-il été plus simple de lier le *Credo* à l'assemblée des dimanches et fêtes, sans plus.

Les préfaces avaient donné lieu à un surprenant gonflement des règles qui les concernent. Les rubriques de certaines d'entre elles occupaient plus de la moitié d'une page du missel, ne laissant au hasard aucun cas, quelque curieux qu'il soit (messe votive solennelle chantée le mercredi de Pâques dans une église qui a par ailleurs la messe conventuelle, etc.). Désormais, la règle tient en deux lignes : on dit la préface qui est propre à cette messe, sinon la préface *De Tempore*, ou enfin la préface commune. Rien n'est changé cependant à l'octave de Noël (cf. tit. II, n. 13).

Enfin, autre élément de complication, il arrivait souvent qu'on doive remplacer l'évangile final *In principio* par un évangile propre, appartenant à une messe du temps ou à une messe de saint : ce dernier cas prêtant à beaucoup de difficultés, puisqu'il devait être *stricte proprium* (est-on sûr que ce fût le cas pour sainte Madeleine?). Mais l'intervention de ces évangiles avait un autre inconvénient plus grave à nos yeux : il changeait complètement la structure de cette partie de la messe, empêchant l'évêque de quitter l'autel et faisant perdre de vue que la récitation de l'*In principio* est une prière privée d'action de grâces après la communion. Désormais, l'*In principio* ne sera remplacé que deux fois : à la troisième messe de Noël parce qu'il a déjà été dit, et le jour des Rameaux quand il n'y a pas bénédiction des palmes[5]; cette réforme est à rapprocher de la rubrique de la

5. Certains diocèses ont un indult permettant aux prêtres, qui célébrent trois messes le jour des Rameaux, de ne lire qu'une fois la Passion, et de se contenter aux deux autres messes de la partie *Altera die*. C'est peu logique et peu expressif : pourquoi ne pas prescrire l'évangile des Rameaux?

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

Vigile pascale qui supprime complètement le dernier évangile.

Le titre V comporte aussi quelques allégements dans les messes *pro defunctis* : une seule oraison aux messes quotidiennes chantées, les deux autres étant facultatives aux messes basses; *Dies irae* facultatif aux messes de neuvaine ou anniversaire et aux messes quotidiennes même chantées, (le 2 novembre, ceux qui disent plusieurs messes ne la diront qu'une seule fois).

III. — Modifications concernant les heures de l'office

La volonté d'allégement et de simplification se manifeste, dans l'*ordinarium officii*, d'abord par la suppression des *Pater*, *Ave*, *Credo*, qui se disaient tant au début qu'à la fin des diverses heures. Désormais, matines commencent par *Domine labia mea aperies*, les heures du jour par *Deus in adjutorium*. Les offices du *Triduum sacrum* et l'office des morts commencent par la première antienne (l'Invitatoire aux matines des morts). A la fin des heures, on n'ajoute rien à *Fidelium animae*, pas même dans l'office choral. L'antienne à la Sainte Vierge est donc réservée exclusivement au soir, suivant la meilleure tradition du Moyen-Age; bien plus, elle cesse d'être une simple finale de Complies pour devenir comme une conclusion de tous le *Cursus*, ayant sa valeur de station quasi indépendante; elle reçoit même tous les privilèges qu'avait la prière *Sacrosanctae*, ce qui veut dire que cette prière facultative disparaît du bréviaire, comme d'ailleurs *Aperi*. Le verset *Divinum auxilium* se joint à l'oraison de l'antienne et termine ce bref office marial.

Il faut faire deux remarques sur ces suppressions. Le *Pater* et le *Credo* sont des prières traditionnelles que les chrétiens, depuis l'antiquité, ont aimé à dire le matin et le soir; si le *Pater* demeure au chapitre de Prime et aux prières fériales, le *Credo* disparaît totalement du bréviaire. D'autre part les *Pater* et *Ave* qui précédaient le *Deus in adjutorium* tenaient lieu de cette silencieuse *statio* que saint Benoît prescrivait à ses moines avant d'entrer à l'oratoire, destinée à faire taire l'agitation intérieure et à préparer l'âme à la

prière : la nécessité de cette préparation demeure, au plan de la liberté des enfants de Dieu, même si elle n'est plus matérialisée par l'espace d'un *Pater* et d'un *Ave*.

Sans aucun regret, nous voyons disparaître les prières dominicales, les suffrages et, hors le jour de la Trinité où on le maintient, le symbole *Quicumque*. Qui décrira le cauchemar que constituait Prime du dimanche lorsque aucun double ni aucune octave ne venait nous délivrer de ces pénibles surcharges ? La mémoire de la Croix du Temps pascal, qui est également supprimée, mérite au contraire un adieu ému : elle rappelait le pèlerinage des néophytes à l'oratoire de la Croix où ils avaient été confirmés et nous remettait devant le mystère pascal.

Les prières fériales ont, à la différence des prières dominicales, une grande valeur à la fois de tradition et d'expression. A laudes et à vêpres, elles comportent la proclamation solennelle du *Pater* par le célébrant afin que, dit saint Benoît, « les frères, engagés par la promesse qu'ils font en cette oraison : pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons, se purifient de ces sortes de fautes[6] »; puis vient comme une *oratio fidelium* pour tous les besoins de l'Église, telle qu'on la pratique depuis les premiers siècles. C'est pourquoi les prières fériales seront conservées aux heures de laudes et de vêpres (mais non aux petites heures où elles n'avaient pas de raison d'être), quand on fait l'office de la férie, les mercredi et vendredi de l'Avent et du Carême, ainsi qu'aux trois jours des Quatre Temps d'hiver, de printemps et d'automne. Le choix du mercredi et du vendredi se justifie de façon évidente, puisque ce sont les tout premiers jours de station pénitentielle.

Il y avait des règles fort compliquées qui régissaient le déplacement des *Incipit* ou de certaines leçons ainsi que de certains répons : même les rédacteurs d'ordos hésitaient parfois sur le parti à adopter, ce qui excusait les erreurs et distractions du pauvre clerc moyen, sans compter l'inconfort de la célébration, car le transfert des répons n'accompagnait pas toujours celui des leçons. Simplification radicale : plus aucun transfert de leçon ni de répons[7].

6. *Règle*, ch. XIII.

7. A deux exceptions près : l'*Incipit* du dernier dimanche d'octobre transféré de façon stable au lundi depuis l'institution de la fête du

Pas davantage n'aura-t-on à se préoccuper de distribuer au mieux des places vacantes les antiennes à *Magnificat* des féries du temps de la Septuagésime, ni les diverses hymnes propres de certains saints.

On a bien daubé sur l'Hymne *Iste confessor*, dont le troisième vers était changé lorsqu'on ne célébrait pas l'anniversaire exact de la mort du confesseur, alors qu'on n'avait aucun scrupule à chanter, à laudes, *Dies refulsit lumine / quo sanctus hic de corpore / migravit inter sidera.* Et encore! la règle se compliquait lorsque la fête était transférée au lendemain; si l'on chantait aux premières vêpres : *scandere sedes,* on ne changeait pas aux secondes... Mais tout le monde se trompait sans cesse et c'était faire trop d'honneur à cette hymne. Désormais, plus de *m. t. v.*; pour tous les confesseurs, ce sera *Laudis honores.*

J'avoue n'avoir pas bien compris le numéro 14 du titre IV : « *in festo sanctorum lectiones I nocturni, si propriae assignatae non habeantur, sumuntur de scriptura occurrenti : his deficientibus, sumuntur de communi* ». Je suppose qu'il est simplement une application du numéro précédent, et qu'il interdit le transfert des leçons d'Écriture d'un jour à l'autre à l'occasion des Quatre-Temps; mais je ne pense pas qu'il modifie la règle antérieure concernant les saints ayant des répons propres au premier nocturne, comme sainte Cécile par exemple. En outre, il semble devoir jouer pour les saints de deuxième classe et les fêtes inférieures de la Vierge.

IV. — Modifications concernant les degrés et le rite des fêtes

De grands changements interviennent dans les degrés des fêtes, et la façon de célébrer chaque degré.

Ces changements ne touchent pas aux fêtes de première classe, qui comportent les deux vêpres et ont des psaumes propres ou communs aux vêpres et à matines, les psaumes du dimanche aux laudes, aux petites heures (avec *Deus*

Christ-Roi, et celui de la Ire Épître aux Corinthiens qui se dira le 12 janvier, lorsque ce jour-là est un samedi, la fête de la sainte Famille n'étant plus déplacée par l'octave de l'Épiphanie.

in nomine à Prime) et à Complies. Mais on étend à toutes ces fêtes de première classe le privilège, qui était jusqu'ici réservé à quelques-unes, d'exclure toute commémoraison à l'exception de celles énumérées au titre III, numéro 2 du présent décret.

Pas de changement non plus à la façon de célébrer les octaves de Pâques et Pentecôte, sauf que tous les jours deviennent pratiquement doubles de première classe[8], ni l'octave de Noël dont le 30 décembre devient double.

Les fêtes de deuxième classe ont également les deux vêpres. Mais elles perdent les psaumes du dimanche aux petites heures[9], Complies excepté. Cela abrégera un peu l'office et rapprochera davantage de l'idéal de saint Pie X, puisque tous les psaumes devraient être dits au complet au cours d'une semaine. A ces fêtes de deuxième classe, une seule commémoraison est désormais possible (en plus de celles énumérées au titre III, numéro 2).

Les dimanches sont élevés au rite double, sans que pour autant, aux dimanches mineurs, les antiennes soient doublées. Ils ont deux vêpres. Les dimanches mineurs cèdent toujours leur place aux fêtes[10] du Seigneur; ils ne sont plus transférés. Mais une très grande innovation intervient : *dominicae adventus et quadragesimae et aliae usque ad dominicam in albis necnon et dominica Pentecostes celebrantur ritu duplicis I classis et festis quibuslibet praeferuntur tam in occurrentia quam in concurrentia;* on aura remarqué la présence de Pentecôte dans l'énumération des dimanches, qui comprend d'ailleurs aussi Pâques sans la nommer : il en était ainsi dans la liste de Pie X, mais je ne crois pas que la chose ait été assez soulignée, car ces deux jours sont les dimanches par excellence. Quoi qu'il en soit, l'élévation du rite de ces dimanches majeurs pose la question des psaumes des premières vêpres, des complies

8. Le texte dit seulement *elevantur ad ritum duplicem*, mais leur confère tous les privilèges de la première classe : « *Festis quibuslibet praeferuntur et non admittunt commemorationes.* »

9. Mais quand ces fêtes tombent un dimanche, devra-t-on dire à Prime le psaume *Confitemini*, et quelles antiennes accompagneront ces psaumes des petites Heures : celles du dimanche, ou celles du saint? Je pense, celles du saint.

10. Avec peut-être une restriction, car le texte dit : « *Festum cuiusvis tituli aut mysterii Domini* », et non plus : « *Festum Domini.* »

du samedi et des psaumes de prime : à mon sens, bien que la chose ne soit pas dite, la psalmodie devrait rester sans aucun changement. A ces dimanches de première classe il ne peut y avoir aucune commémoraison, aux autres dimanches une seule, toujours compte non tenu de celles indiquées au titre III, numéro 2.

Les autres offices n'ont pas de premières vêpres[11], ce qui simplifie radicalement les règles de concurrence, réduit les commémoraisons et facilite l'emploi des antiennes et versets des communs pour les mémoires. Cette décision, aisée à comprendre, étonnera pourtant un peu les historiens : elle montre que l'Église ne se laisse pas arrêter par des considérations archéologiques. En effet, la liturgie antique avait hérité de la prière juive l'habitude de faire commencer les jours le soir : « et il y eut un soir, et il y eut un matin, ce fut le premier jour »; c'est pour cette raison que les premières vêpres étaient les seules qui possédât un office simple, et elles étaient les plus solennelles lorsque l'office était dominical ou double. La règle primitive était, il est vrai, déjà battue en brèche par les féries et les jours *infra octavam* qui ne comportaient normalement que les secondes vêpres. Désormais, les premières vêpres deviennent le privilège exceptionnel des dimanches et des fêtes de première et deuxième classe.

Les fêtes doubles du Seigneur et de la Vierge sont également privées aux petites heures des psaumes festifs, complies excepté. Quant aux fêtes doubles majeures ou mineures des Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des Apôtres et des Évangélistes, elles perdent leur privilège et rentrent dans la loi générale : on dit à toutes les heures les psaumes de la férie, sauf à celles des grandes heures qui ont des antiennes propres. Sur ce point, il y a donc renforcement des prescriptions de Pie X, et une mise en valeur plus grande du psautier.

Le rite semi-double est supprimé. A vrai dire personne n'a jamais pu expliquer sa signification exacte, il constituait comme une anomalie; les saints qui avaient ce rite représentent souvent les premières additions médiévales

11. Sauf sans doute les fêtes du Seigneur lorsqu'elles remplacent le dimanche.

faites en France au calendrier romain. Désormais, les saints semi-doubles passent au rite simple, mesure qui affecte, sauf erreur, quarante-deux jours de l'année, et qui atteint aussi les saints des calendriers particuliers. La Vigile de Pentecôte est élevée au rite double. Les octaves... nous allons les retrouver tout de suite.

En revanche, un nouveau degré est pratiquement institué avec les anciennes fêtes simples, qui deviennent des *memoriae* en tout semblables à celles de l'*ordo* bénédictin : on en fait mémoire à l'office *de ea*, mais sans aucune leçon historique, ce qui simplifie le travail ultérieur de révision du légendier; à la messe, on a le choix entre la férie et le saint (*more festivo*, bien sûr).

Puisque les premières vêpres sont supprimées en dehors des dimanches et des fêtes doubles de première et deuxième classe, il faut en conclure que les simples et les *memoriae* n'en ont plus du tout. L'office des fêtes simples commence à matines et se termine à none; les *memoriae* n'interviennent qu'à laudes et à la messe.

En aucun cas, quelles que soient les occurrrences et concurrences, il ne peut plus désormais y avoir plus de trois oraisons à vêpres et à laudes. Les fêtes commémorées ne communiquent plus à l'office leur doxologie et leur verset de prime [12].

V. — Autres changements concernant le calendrier

D'autres changements considérables affectent le calendrier et le cours de l'année liturgique.

Sont supprimées, les vigiles de l'Épiphanie, de l'Immaculée Conception, de la Toussaint, des Apôtres à l'exception de celle des saints Pierre et Paul, les vigiles des calendriers particuliers. Il ne reste donc que deux vigiles privilégiées : Noël et Pentecôte, et cinq vigiles communes : l'Ascension, l'Assomption, saint Jean-Baptiste, saints Pierre et Paul, saint Laurent. Ces dernières ne sont plus anticipées au samedi lorsqu'elles tombent le dimanche.

12. Sauf l'exception, apparente, des jours allant du 2 au 13 janvier et des jours entre l'Ascension et la Pentecôte; mais ce sont des « temps » et non des « fêtes ».

Décision plus radicale : toutes les octaves sont supprimées, même celles qui sont de droit particulier, à la seule exception des trois octaves de Noël, Pâques et Pentecôte. L'exception s'explique et se justifie aisément : Noël a toujours eu un mode particulier de célébration des jours qui la suivent; Pâques et Pentecôte ont vu se constituer un admirable formulaire pour les réunions qui ramenaient huit jours de suite les néophytes : il suffit de se rappeler les commentaires enthousiastes de M. Paris sur « la semaine des vêtements blancs ». Mais cette exception ne fait que mettre en plus grande valeur la règle : on voit disparaître les octaves de l'Épiphanie, de l'Ascension, de la Fête-Dieu, du Sacré-Cœur, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint, de l'Immaculée Conception, de la Dédicace et du Titulaire de la cathédrale, de la Dédicace propre, du Patron du diocèse, du Patron du lieu, du Titulaire de l'église propre, du Fondateur d'ordre, et tant d'autres concédées à titre local, sans compter les octaves simples. Il aura fallu beaucoup de courage aux membres de la commission pour envisager une telle mesure et aller ainsi à l'encontre de bien des surenchères. Disons sans hésiter que c'est un des résultats les plus magnifiques du présent décret; quand on pense à cette suite presque ininterrompue d'octaves qui nous accablaient de l'Ascension au 6 juillet et au regret que l'on éprouvait à interrompre l'office de l'Avent du 9 au 15 décembre, on ressent une vive satisfaction, sans rien dire du lectionnaire de ces octaves, si souvent fastidieux.

L'Avent reçoit en particulier des nouvelles rubriques un éclat nouveau. L'office férial y sera célébré au moins huit fois de plus; les quatre dimanches sont désormais tous de première classe : ils ne perdent plus leurs vêpres en concurrence, ils renvoient même la fête de l'Immaculée Conception au lundi lorsque le 8 décembre est un dimanche, et de même toute fête de première classe d'un calendrier local. Cependant, sauf au premier dimanche, les messes peuvent être de la fête ainsi éliminée, à l'exception de la messe conventuelle.

Il n'y a rien de changé à la vigile de Noël, et pas davantage, nous l'avons-vu, à la façon de célébrer l'octave de Noël, sauf le rite double des jours dans l'octave.

Du 2 au 5 janvier, en dehors de la fête du Saint Nom de Jésus, les jours sont désormais vacants. Ce sont des féries de rite simple, traitées comme les anciens jours octaves simples : les messes votives lues y sont pareillement interdites. Les psaumes sont de la férie au psautier, les leçons de l'Écriture courante avec *Te Deum* à la troisième, tout le reste est de la fête du 1er janvier, sans *Credo* ni *Communicantes* à la messe, mais avec préface, doxologie et verset de Prime de Noël.

Même méthode pour les jours du 7 au 12 janvier, qui utilisent les formulaires de l'Épiphanie. Le dimanche, on fête la Sainte Famille, sans mémoire du dimanche[13]. Le 13 janvier, à moins que ce jour ne soit un dimanche, on célèbre la Commémoraison du Baptême de Notre-Seigneur sans le rite double majeur : l'office et la messe sont ceux de l'actuel jour octave de l'Épiphanie. Le maintien de ce formulaire sous le nouveau titre est une chose excellente, d'autant plus que les travaux de la patristique moderne nous invitent à prendre le mystère du baptême du Christ comme point de départ de la catéchèse des sacrements.

Les dimanches de la Septuagésime, Sexagésime et Quinquagésime demeurent dimanches majeurs de deuxième classe, sous le rite double (les antiennes n'étant pas doublées).

Le carême fait l'objet d'une révolution rubricale sans précédent. Alors que jusqu'ici la messe a toujours laissé au célébrant une certaine latitude (messes votives à certains jours; choix entre la messe de la férie, de la vigile ou du saint, choix entre plusieurs saints à d'autres jours, troisième oraison au choix du célébrant, oraison de dévotion aux jours simples...), l'office ne comportait pas la moindre liberté du plus minime verset ou de la moindre commémoraison. Compte tenu des calendriers locaux, on pouvait savoir jusqu'au dernier détail l'organisation de l'office de n'importe quel clerc ou religieux de rite romain. Or désormais, pendant tous les jours de Carême en semaine, lorsque le calendrier indiquera l'office d'un saint double majeur ou mineur, on aura le choix entre l'office du saint et l'office de

13. C'est ce qui semble se déduire du n. 16.

la férie. Mais cette faculté n'est donnée qu'à la récitation privée, et ceci est encore une grande nouveauté : pour la première fois une différence pourra se produire entre l'office choral et la récitation privée[14]. L'avantage est donné cette fois à la récitation privée, mais sans doute des demandes d'indult se manifesteront pour faire bénéficier les convents de cet heureux choix. Je constate avec une douloureuse surprise que beaucoup de prêtres ignorent encore, après quarante ans, que la messe de la férie est, en carême, la messe normale, celle qui correspond à la messe conventuelle, et que la messe du saint (sauf le cas des première et deuxième classes) n'est permise que comme messe privée. L'adage de la messe conforme à l'office; qui n'a aucune valeur et que ce cas contredit expressément, semble anachroniquement professé toujours par certains rédacteurs d'ordos; mais pardessus ces considérations juridiques, il est navrant que des prêtres soient insensibles au magnifique contenu de ces messes stationales, malgré Dom Guéranger, le cardinal Schuster et Pius Parsch.

Du vendredi après l'Ascension jusqu'au vendredi suivant inclus, on suit les mêmes principes qu'au mois de janvier : féries de rite simple du temps pascal, avec psaumes de la férie, leçons de l'Écriture courante avec leurs deux répons, *Te Deum*, et le reste à la fête de l'Ascension, sans *Credo* ni *Communicantes*, mais avec préface, doxologie et verset de prime. Les messes votives lues y sont interdites. Le dimanche se célèbre comme par le passé.

Rien de changé à la vigile de Pentecôte, sauf le rite qui est désormais double.

De l'octave de la Fête-Dieu et de celle du Sacré-Cœur, il ne reste que les dimanches, qui se célèbrent comme par le passé. Les autres jours sont des féries *per annum* : on y prendra les messes du premier, deuxième ou troisième dimanche après la Pentecôte, que l'on célébrera en vert et sans *Gloria*.

14. Les deux seuls points sur lesquels, jusqu'ici, différaient l'office choral et la récitation privée étaient la célébration de Matines, qu'on ne pouvait au chœur ni anticiper ni séparer des Laudes, et l'obligation au chœur de l'antienne finale à la Vierge aux petites Heures et à Vêpres.

VI. — Perspectives d'avenir

Le décret du 23 mars nous invite, disions-nous, à attendre des mesures ultérieures : *donec aliter provisum fuerit*. C'est la raison pour laquelle les rubriques ne sont pas refondues, mais juxtaposées, comme l'étaient déjà celles de Pie X.

Commode par son efficacité immédiate, la réforme actuelle du Sanctoral ne peut être considérée que comme provisoire. Elle rabaisse d'une façon un peu mécanique les semi-doubles en simples et les simples en mémoires. Je plaiderais la cause de certains, en particuliers Corneille et Cyprien. Mais, ce qui est plus grave, elle laisse intact le bloc énorme des doubles, qui s'accroît d'ailleurs sans cesse. Or c'est là que désormais devra être fait le travail le plus délicat: il faut élaguer impitoyablement des fêtes qui font double emploi ou qui ne répondent pas à un besoin *universel* de la piété, et en même temps assurer aux fêtes que l'on garde un formulaire savoureux et varié dans son choix biblique, vrai dans son légendier. C'est-à-dire que l'on doit aller à contre-courant de la tendance inquiétante, qui se manifeste depuis trois siècles, à multiplier les fêtes universelles pour satisfaire les groupements particuliers, et à donner à toutes uniformément des formulaires communs! La messe *In medio*[15] et la messe *Si diligis*, répétées de façon de plus en plus fréquente, appauvrissent et dessèchent le Sanctoral, tandis que les somptueuses messes des martyrs au temps pascal servent de moins en moins. Le légendier suppose non seulement la rigueur de la vérité historique, mais aussi et surtout une saine conception de la sainteté : par delà les poncifs d'une mauvaise hagiographie, qui soupçonnerait donc l'originalité merveilleuse, le lumineux message de tant de saints que nous ne découvrons... qu'après avoir fermé notre bréviaire. Je m'expliquerai sur ce sujet dans un article ultérieur. Il faut reconsidérer aussi le *cursus* de l'Écriture : les Macchabées occupent un mois, l'Exode n'a que deux ou trois leçons.

Même complétée par une refonte du calendrier et du for-

15. Pourquoi ne pas laisser les docteurs au calendrier propre des Ordres religieux ? Quatre ou cinq suffiraient comme *doctores universae ecclesiae*.

mulaire des saints, la réforme du bréviaire ne sera pas terminée, tant s'en faut. Peut-être que pour aller plus avant, elle exigera des études plus approfondies sur l'histoire de l'office. Les contributions récentes du P. Hanssens, du P. Raes, de Dom Salmon, du P. Jungmann montrent qu'il y a beaucoup à faire et qu'il serait faux de croire acquise une connaissance suffisante des dix premiers siècles de la prière publique et de son esprit : un travail de longue haleine sur l'ensemble des sources, occupant un « séminaire » pendant des années, réservera bien des surprises. Seule, pourtant, une telle étude peut garantir la rectitude des choix que l'on sera amené à faire.

Ce ne sera pas l'étude des historiens qui aura la plus grande influence sur le succès des réformes ultérieures, mais l'effort de *prière* de ceux qui pratiquent l'office et en font leur vie. *Recta sapere* : c'est le don de l'Esprit-Saint, qui a parlé par les Prophètes, qui a inspiré les psaumes, celui en qui nous crions : *Abba*, Père.

Aimé-Georges Martimort.

LES INITIATIVES LITURGIQUES

La Note sur les initiatives liturgiques *qu'a publiée l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France pose des principes du plus haut intérêt pour le Mouvement liturgique. C'est à ce titre qu'en en demandant le commentaire à M. le professeur Noirot, de la Faculté de Droit canonique de Lyon, nous croyons devoir en publier le texte* in extenso, *bien que nos lecteurs l'aient déjà trouvé dans leurs* Semaines religieuses *diocésaines.*

Note de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques

Depuis quelques années, se multiplient les « initiatives liturgiques ».

Elles sont le plus souvent inspirées par le désir légitime d'une liturgie vivante, éducatrice, à laquelle participe activement le peuple chrétien, conformément à l'esprit de la tradition.

Mais elles manifestent parfois un oubli pratique de l'autorité de l'Église ou révèlent chez leurs auteurs une idée inexacte de la notion canonique de la coutume.

Aussi, appellent-elles, de la part de l'Assemblée, les remarques suivantes :

A. — Autorité exclusive du Saint-Siège en matière de législation liturgique

Affirmée par le Code de droit canonique (Can. 1257), cette autorité a été rappelée de façon formelle par l'encyclique *Mediator Dei*, à l'occasion de l'emploi de la langue latine et de la langue vulgaire comme textes liturgiques : « Se

servir de la langue vulgaire peut être profitable au peuple; mais c'est au Siège Apostolique seul qu'il appartient de le concéder; et sans son avis et son approbation, il est absolument interdit de faire quelque chose de ce genre, car la réglementation de la sainte Liturgie dépend entièrement de son appréciation et de sa volonté. » (Édit. *Bonne Presse*, p. 27).

L'autorité du Saint-Siège s'exprime par les rubriques des livres liturgiques officiels et les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, entendus selon les règles générales de l'interprétation des lois : le meilleur commentaire ne peut avoir force de loi.

Est donc à réprouver toute tentative, avouée ou non, de modifier la liturgie romaine d'une façon illégitime.

Est-ce à dire que toute modification soit impossible sans une intervention positive du Saint-Siège par une décision spéciale de la Sacrée Congrégation des Rites?

Non, à condition que les usages nouveaux réalisent les conditions prévues par le législateur lui-même dans le droit canonique au titre « De la coutume ».

B. — Conditions de légitimité des coutumes liturgiques (Codex I. C., *De consuetudine*, Can. 25-30.)

Un usage contraire à la loi peut acquérir légitimement force légale s'il réunit les trois conditions suivantes :

1° Être pratiqué *par une communauté* capable de recevoir une loi et donc d'instaurer une coutume destinée à avoir force de loi : Église universelle, nation, diocèse, chapitre, paroisse...

Aucune innovation provenant de particuliers ou de groupements quelconques ne saurait prétendre à une valeur légale. Ainsi, par exemple, dans une paroisse, l'usage en question doit être le fait, non de membres isolés, seraient-ils du clergé, mais de toute « la communauté » en tant que telle.

2° Avoir été pratiqué pendant quarante années continues pour les cas ordinaires; et pendant cent années ou durant un temps immémorial lorsque la loi infirmée par cet usage contient une clause interdisant toute coutume contraire.

Cette condition se trouve réalisée lorsque ni le Saint-

Siège, ni l'évêque diocésain ne se sont opposés à l'usage en question durant tout le temps requis.

3° Être *raisonnable*, sans aucun doute possible, c'est-à-dire : n'être ni n'avoir été l'objet d'aucune réprobation romaine (comme par exemple, celle du Canon 818 concernant le prêtre célébrant la messe) et, de plus, être positivement louable.

Pratiquement, c'est aux Ordinaires des lieux qui ont le devoir de veiller à l'exacte observation des prescriptions canoniques dans l'exercice du culte (Can. 1261) qu'il appartient d'apprécier le caractère « raisonnable » des usages liturgiques existant ou naissant dans leurs diocèses.

Étant réservé le droit supérieur de l'autorité romaine, eux seuls peuvent y interrompre ou au contraire laisser s'y établir pacifiquement la prescription grâce à laquelle une nouvelle pratique pourra acquérir peu à peu droit de cité. Leur permission peut être soit formellement exprimée, soit tacite s'ils « laissent faire » ce dont ils n'ignorent pas l'existence.

C'est dans ce sens que les évêques de France ont rappelé à diverses reprises la discipline liturgique de l'Église. On connaît l'avertissement de S. Ém. le Cardinal Suhard sur le sujet : (En matière liturgique) « n'engageons rien en dehors de l'autorité diocésaine... Les prêtres se tromperaient du tout au tout s'ils croyaient nous rendre service par des initiatives illégitimes ». (*Semaine Religieuse de Paris*, 11 octobre 1947 — 19 mars 1949.)

C. — Les paraliturgies

A côté des cérémonies liturgiques, pratiquées, reconnues et définies par l'Église, nous voyons naître les « paraliturgies ».

Cérémonies d'allure liturgique, inspirées de textes et gestes liturgiques, mais sans caractère officiel, de telles initiatives peuvent être légitimes si elles ne s'éloignent pas des normes suivantes :

a) Elles ne doivent pas faire perdre de vue la *supériorité* de la véritable liturgie.

Seul culte officiel de l'Église — *opus operantis Ecclesiae* — mettant tout le Corps mystique du Christ en prière, la

liturgie offre à Dieu, à ce titre, un hommage d'une valeur incomparable.

Les fidèles ont un *droit strict* à y participer activement. Ils ne doivent pas être frustrés de ses bienfaits : les pasteurs d'âmes ne l'oublieront pas.

b) Aussi les paraliturgies ne doivent-elles pas prétendre se substituer à la liturgie, leur but étant au contraire de *la servir.*

Qu'elles aient pour objet l'initiation de débutants ou l'instruction d'un groupe de fidèles, elles doivent aider les participants à acquérir progressivement une *meilleure intelligence* de la prière officielle de l'Église, *les entraîner vers sa pratique*, leur en inculquer l'amour, leur en faire pénétrer les richesses.

c) On distinguera donc soigneusement les exercices paraliturgiques des « fonctions liturgiques » proprement dites qui doivent être exécutées *selon les prescriptions des livres liturgiques* (compte tenu des remarques précédentes sur la coutume légitime).

Par exemple, *évitant les contrefaçons*, on ne procédera pas à la bénédiction des cierges, des cendres ou des rameaux sans se conformer aux rubriques. De même, pour l'administration des sacrements et, d'une façon générale, pour toutes les cérémonies prévues et réglées par les livres liturgiques officiels.

d) A plus forte raison ne confondra-t-on jamais les deux genres en introduisant dans une « fonction liturgique » des éléments paraliturgiques qui en modifieraient la structure officielle.

Autrement dit, toute cérémonie commencée de façon liturgique (par exemple, les vêpres) doit être poursuivie jusqu'au bout selon l'ordre et dans le respect des règles liturgiques, sans additions, omissions ou altérations d'aucune sorte.

e) La composition et l'exécution des paraliturgies requièrent soin, discrétion, valeur artistique et sens liturgique, tout un ensemble de qualités qui ne peut être réalisé ni partout, ni par tous. On doit les employer sans excès et avec à-propos.

f) Ici encore le devoir de vigilance des Ordinaires doit s'exercer (Can. 1261).

Conclusions

— *Éducation liturgique.* L'intérêt suscité par le mouvement liturgique contemporain indique qu'il est utile de donner une éducation liturgique plus poussée aussi bien aux clercs qu'aux laïcs.

La connaissance et le respect des rubriques ne suffisent pas; il faut entrer en contact avec l'âme de la liturgie. Les séminaristes, en particulier, y trouveront un précieux secours pour mieux se préparer à leur future fonction de pasteurs et de présidents de l'assemblée cultuelle.

— *Commissions liturgiques.* Selon la recommandation de l'encyclique *Mediator Dei*, chaque diocèse devrait être doté d'une commission liturgique.

Par son impulsion et sous son contrôle serait mieux assuré le développement normal de l'action liturgique.

— *Évolution vivante de la liturgie.* Les règles de l'Église en matière de liturgie sont prudentes, sages et bien fondées :

Tout en sauvegardant l'unité essentielle du culte officiel, elles laissent place aux efforts des pasteurs soucieux d'initier les débutants ou de mieux faire comprendre aux fidèles les richesses de la liturgie.

Sans empêcher de justes évolutions, elles les guident en les soumettant à l'attention et à l'autorité de la hiérarchie.

A l'écoute des besoins de leurs peuples, les évêques aiment de leur côté à recevoir le témoignage des prêtres en contact permanent avec les masses : ils ont la grâce des pasteurs responsables.

Au-dessus d'eux, le souverain pontife vient de donner des preuves évidentes du souci d'une liturgie vivante et bien adaptée. Rituel bilingue, vigile pascale, messes du soir, facilités du jeûne eucharistique ont valu à Sa Sainteté Pie XII la reconnaissance confiante de ses enfants de France et du monde entier.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Pour plus de précisions sur le chapitre de « la coutume », on peut se reporter avec avantage à l'important article de M. Marcel Noirot, professeur à la Faculté de Droit canonique de Lyon, sur « La *rationabilitas* des usages contraires aux lois liturgiques depuis la promulgation du Code de droit canonique », paru dans *L'Année canonique*, tome I[er] (1952), Bibliothèque de la Faculté de Droit canonique de Paris (Letouzey).

Le droit du Saint-Siège, des évêques et des fidèles en matière liturgique

La *Note* sur les « initiatives liturgiques », préparée par la Commission Épiscopale de Pastorale et de Liturgie, puis approuvée et publiée par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France dans un communiqué officiel envoyé à tous les évêques français par les soins du Secrétariat de l'Épiscopat, rappelle, en des termes particulièrement étudiés[1], que sur le terrain liturgique le clergé doit faire face à une triple obligation.

Cette obligation — corrélative à l'existence d'un triple droit — existe vis-à-vis du *Saint-Siège*, des *évêques* et des *fidèles*, lesquels, tous, peuvent revendiquer, en ces matières, des prérogatives spéciales dont le respect s'impose aux prêtres. La *Note* épiscopale entend préciser opportunément ces droits du législateur suprême, de l'évêque local et des chrétiens eux-mêmes, afin de couper court à certaines innovations qui, pour bien intentionnées qu'elles soient, ne se trouvent pas moins en contradiction avec la discipline actuelle de l'Église.

1. Le président de la Commission de Pastorale et de Liturgie, S. Exc. Mgr Martin, archevêque de Rouen, en publiant dans son bulletin diocésain le texte de cette *Note* accompagné du commentaire détaillé que nous en avons donné dans la revue *Paroisse et Liturgie* (*La législation liturgique*; 1954, n° 5, pp. 329-341) — commentaire auquel nous nous permettons de renvoyer dès maintenant afin de n'avoir pas à redire ici les mêmes choses —, a déclaré que « les termes du document officiel ont été préparés et mûrement pesés par la Commission épiscopale de Pastorale et de Liturgie avant d'être adoptés par l'Assemblée », et que, « fin août, plus de quarante *Semaines religieuses* l'avaient déjà reproduite » (*La vie diocésaine... de Rouen*, 17 décembre 1954, p. 661). Il faut ajouter que, depuis le mois d'août, la *Note* a été officiellement promulguée dans d'autres diocèses encore.

Toutefois cette discipline — il importe de le dire dès maintenant — n'est pas d'une rigidité inhumaine : sur certains points elle est dotée, plus qu'on ne le croit généralement, d'une indéniable souplesse (comme, du reste, tout l'ensemble de la législation de l'Église). Et ce n'est pas le moindre mérite de cette *Note* que de l'avoir souligné, en rappelant aux pasteurs d'âmes des détails généralement mal connus des stipulations de l'Église en matière liturgique.

1. — Le droit du Saint-Siège

Dans le dialogue d'*Animus et Anima*, Paul Claudel raille à juste titre certains traités scolastiques de philosophie qui prétendaient enfermer le jaillissement de la pensée en des phrases de manuel et faisaient, dit-il, de la « philosophie en paragraphes ». Semblable reproche est venu, peut-être, tout naturellement à l'esprit de certains à propos des règles liturgiques, car peut-on vraiment faire de ce qui doit être la prière vivante du Corps mystique du Christ un catalogue de rubriques ?...

Rubriques et liturgie.

Aussi, importe-t-il de se rappeler toujours que la législation liturgique n'est que la réglementation par l'Église de sa prière officielle et n'est, par conséquent, qu'un simple moyen permettant la réalisation de cette supplication du Corps mystique tout entier : « la liturgie n'est pas une mécanique, ni même un système de rubriques, mais la rencontre vivante du Dieu vivant [2] ». On ne confondra donc pas les rubriques avec la liturgie, mais on devra bien admettre qu'il est légitime et indispensable que l'Église fixe les conditions d'existence d'une prière qui l'engage officiellement.

Dès les premiers temps du christianisme une réglementation a existé, très stricte pour les rites essentiels de la messe et des sacrements (dont les éléments principaux

2. Conclusions de la session du C.P.L. à Versailles, 1954, dans *La Maison-Dieu*, n° 40, p. 167, B, 2.

remontent au Christ et aux Apôtres), plus souples pour les rites accessoires, mais avec un contrôle des évêques qui est allé en se précisant toujours davantage[3], contrôle exercé, du reste, en conformité de plus en plus grande avec l'usage liturgique de Rome, lequel était indiqué par les papes comme la norme à suivre.

Toutefois, ce ne sera qu'au XVI[e] siècle que le concile de Trente voudra opérer une unification de la liturgie romaine et que les papes publieront les livres officiels du culte et institueront des dicastères (S. Congrégation Cérémoniale et S. Congrégation des Rites) pour veiller à l'observance de la législation cultuelle.

Les évêques n'auront plus, dès lors, qu'à surveiller l'exécution des rubriques et des décrets romains; mais, à la fin du XVII[e] siècle, les idées gallicanes firent que beaucoup d'entre eux s'estimèrent fondés à réglementer la liturgie dans leurs diocèses respectifs et publièrent leurs livres liturgiques particuliers sans tenir compte des décisions pontificales : le Saint-Siège, pour le bien des âmes, d'une part, et, d'autre part, parce que des sanctions auraient été inopérantes, semble bien avoir toléré ces rites néo-gallicans.

Du reste, lors du rétablissement du culte en France, en 1801, ce sont ces rites-là qui renaîtront sous le regard de Rome, et, il y a un siècle, le pape Grégoire XVI déclarait se refuser à les supprimer[4] : le retour des évêques de France à la liturgie romaine sera volontaire et ce retour fera cesser la prescription qui protégeait les usages liturgiques particuliers de leurs diocèses.

Tout en laissant intact l'essentiel de la législation stric-

3. Nous n'avons pas à retracer ici, même *per summa capita*, l'évolution de la discipline sur ce point. Nous ne pouvons que renvoyer, à ce sujet, à notre article *Liturgique (Droit)*, dans le *Dictionnaire de droit canonique* (sous presse), où sont retracées les étapes de cette réglementation.

4. Voir sur ce point H. Leclercq, *Liturgies néo-gallicanes*, dans *D.A.C.L.*, IX, 1639 sq., et l'ouvrage de Mgr Jacques-Paul Martin, de la Secrétairerie d'État, *La nonciature de Paris et les affaires ecclésiastiques de France sous le règne de Louis-Philippe*, Paris, s. d. [1949], p. 281. — Nous avons traité en détail la question canonique qui se pose au sujet de ces rites contraires aux décisions papales postérieures au Concile de Trente, dans notre étude sur *Le pouvoir des évêques à l'égard des coutumes contraires aux règles liturgiques d'après la discipline actuelle de l'Église latine*, Lyon, 1949, spécialement pp. 66-78.

tement liturgique (can. 2), le Code de droit canonique statuera néanmoins des règles sur la coutume dans l'Église (can. 25, sq.), applicables au droit liturgique[5], et surtout précisera que l'Église ne se considérera comme engagée par une prière que si celle-ci est faite par des personnes députées spécialement par elle, agissant effectivement en son nom et observant les rites tels qu'elle les a institués (can. 1256). Ces rites qui seuls méritent l'appellation de « liturgiques », le même Code les déclare de l'exclusive compétence du Saint-Siège, à qui seul il appartient d'organiser le culte officiel et d'approuver en conséquence les livres liturgiques (can. 1257).

Sans doute, les caractéristiques du culte liturgique, telles qu'elles viennent d'être définies, sont récentes dans le droit ecclésiastique (saint Benoît, en son temps, n'avait pas à satisfaire à toutes ces exigences pour que les offices qu'il instaurait fussent « liturgiques »!), mais il n'en faut pas moins admettre que l'Église est souveraine et parfaitement libre de n'accorder sa garantie qu'aux conditions qu'elle juge nécessaires aujourd'hui.

Sur le terrain pratique toutefois, l'espèce d'automatisme de cette garantie, tel qu'il semble indiqué par le Code en liant le caractère officiel de la liturgie à l'observance des rubriques, ne va pas sans poser des problèmes; par exemple : à partir de quel degré d'inobservance de ces rubriques le culte accompli par des personnes habilitées par l'Église pour la représenter cessera-t-il d'engager effectivement l'Église? Les rubricistes s'en tirent en distinguant rubriques préceptives et rubriques seulement directives, mais, en droit comme en fait, ce ne sera que par l'application des règles de la coutume *contra legem* qu'une rubrique, dont sera constatée l'inobservance sous l'œil du législateur, pourra être déclarée simplement directive : dès l'instant que cette coutume remplit les conditions fixées par le Code pour être admissible, elle devient authentiquement « liturgique », car le droit coutumier liturgique, comme le droit écrit, est déterminé par le Saint-Siège et doit être compris dans l'ensemble des « règles liturgiques ».

5. Cf. Maroto, *Institutiones iuris canonici*, t. I, Madrid, 1919, p. 163, n. 171; et notre article de l'*Année canonique*, t. I, 1952, cité dans la *Note* épiscopale, à la p. 134.

L'encyclique *Mediator Dei* a rappelé les prérogatives romaines sur le terrain du droit liturgique et, tout récemment, S. S. Pie XII, dans son discours du 2 novembre 1954 à l'épiscopat, citait textuellement les termes du canon 1257. Les évêques de France, à plusieurs reprises (la *Note* que nous commentons en donne quelques exemples), ont redit, eux aussi, l'obligation d'observer les rubriques fixées par le Saint-Siège. En soulignant que le caractère « officiel » de la prière liturgique ne peut venir que de la reconnaissance que lui donne le législateur romain, les Cardinaux et Archevêques rappellent aux particuliers la valeur théologique des rubriques.

Interprétation des rubriques. Il reste toutefois que, si dans la discipline actuelle, l'obéissance aux rubriques est obligatoire pour qu'il y ait « prière de l'Église », cette obéissance doit être pratiquée de façon intelligente, elle doit toujours être un *rationabile obsequium*. Pour cela, il faut d'abord comprendre les rubriques, il faut leur laisser leur souplesse — quand elle existe — et ne pas provoquer peut-être, par des questions intempestives, des interdictions ou des restrictions.

Il faut d'abord, disons-nous, comprendre les rubriques. Et là, les rubricistes ont une grave responsabilité. Le Cérémonial des évêques, traitant des qualités du maître des cérémonies (l. I, ch. v, n. 1), dit qu'il doit être un *assiduus et diligens perscrutator* des rites, mais qu'il faut aussi qu'il soit *bonis artibus instructus* et, *si fieri posset* (cet imparfait du subjonctif est cruel), *iuris canonici et theologiae intelligentiam habeat*. Disons, avec plus de précision, qu'en plus de la connaissance des livres liturgiques et de la lettre des rubriques, le vrai liturgiste doit avoir une parfaite science de l'histoire liturgique, de la théologie et du droit canonique : or il est bien permis de dire que ces qualités ne se rencontrent pas toujours chez les auteurs de manuels de liturgie.

Veut-on un exemple ? Le Pontifical romain, lors des ordinations, demande que soient remis entre les mains des ordinands les instruments de leur Ordre. Mais la manière dont les rubricistes font pratiquer cette porrection est vrai-

ment grotesque. Les acolytes, par exemple, toucheront presque d'un seul doigt le chandelier et feront bien attention de toucher d'un autre doigt le cierge fixé à ce chandelier (souvent même le cérémoniaire leur appuie ce doigt sur le cierge!) : or jamais la rubrique n'a parlé d'une porrection du cierge (elle demande seulement qu'il y ait un cierge sur le chandelier) et elle suppose, tout au contraire, comme en font foi les anciennes illustrations du Pontifical, que l'ordinand prend à pleines mains le chandelier que l'évêque lui remet. On pourrait parler aussi de la gymnastique des doigts que l'on impose aux sous-diacres lors de la porrection des burettes et du tour de force plus considérable encore que doit accomplir le nouveau prêtre s'il veut, les doigts liés, toucher la patène (et l'hostie!) avec l'extrémité de l'index, et le bord du calice avec l'extrémité du médius de chaque main... Ce n'est pas ici le lieu de traiter le sujet[6], mais, de grâce, qu'on ne mette pas sur le compte de la liturgie les extravagances et les routines des cérémoniaires!

Il faut aussi laisser aux rubriques leur souplesse : elle est, la plupart du temps, voulue. Or il faut malheureusement constater que les auteurs s'ingénient à tout déterminer dans le détail, même quand le livre officiel qu'ils commentent laisse une réelle liberté d'exécution. Le P. Gatterer, s. i. (prédécesseur du P. Jungmann dans sa chaire universitaire), disait à juste titre que ceux qui voulaient que tout fût minutieusement fixé violaient cette liberté d'exercice laissée par l'Église : « *Nam hoc modo libertas in rebus liturgicis nimis constringitur, immo fere tollitur. Neque unitas liturgica, quæ a Sede romana merito commendatur et desideratur, in eo consistit ut minutissima quaeque eodem modo ubique peragantur : immo rubricae et Congregationis decreta ideo quandoque indeterminate loquuntur, ut leges variis locorum adiunctis facilius accomodari possint*[7] ». Redisons-le : l'imprécision, quand elle existe, est généralement voulue.

Ainsi, un commentateur romain particulièrement autorisé, M. A. Bugnini. c. m., soulignait avec bonheur — en

6. Cf. J.-M. Hanssens, S.J., *De instauranda in ordinibus conferendis Pontificalis romani auctoritate*, dans *Periodica...*, 1933, pp. 173*-186*.
7. *Annus liturgicus*, 5e éd., Innsbrück, 1935, p. 85.

laissant ses lecteurs en tirer les conséquences pastorales — que les rubriques de l'*Ordo Sabbati sancti* « ... *sembrano concepite e formulate con una certa larghezza di vedute, con un senso di elasticità, per adattare taluni detagli alle circostanze di luogo, di tempo, di personale, etc.*[8] ».

Et c'est alors qu'il n'est pas opportun de demander au dicastère romain des précisions restrictives! Lorsque, par exemple, le Rituel nous prescrit d'expliquer aux fidèles les rites de l'administration des sacrements, il n'est vraiment pas nécessaire de demander à la S. Congrégation des Rites (comme cela a, pourtant, été fait autrefois) si l'on peut, en conséquence, interrompre les cérémonies du baptême pour donner des explications, car alors celui qui reçoit la question, voyant que l'on a un doute, cherche ce que peut avoir d'anormal cette demande et découvre que l'on envisage d'*interrompre* les cérémonies, d'où, inévitablement, sa réponse négative. C'est aussi une réponse négative qui avait été obtenue naguère, lorsqu'il avait été maladroitement demandé si les fidèles assistant à la messe basse pouvaient dire les réponses (*Amen, Deo gratias, etc.*) *loco ministri*, c'est-à-dire « à la place du servant », alors qu'il n'était certainement pas question ici de *renvoyer* le servant, mais tout simplement de répondre *en même temps* que lui, pratique qui n'a — heureusement! — jamais été défendue et donc était permise et même allait de soi.

Il ne faut pas croire, du reste, que la S. Congrégation des Rites souhaite être consultée à tout propos. *Nimiis interrogationibus ipsi Congregationi molestiae et difficultates creantur*, disait encore le P. Gatterer[9]. Les spécialistes du droit liturgique auront aussi remarqué l'extrême discrétion du dicastère, actuellement, en matière de décrets généraux. Le Code de droit canonique ne rappelle-t-il pas, avec toute la tradition juridique de l'Église, que la meilleure interprétation d'une loi est donnée par la manière dont elle est effectivement appliquée (can. 29)? or il est tout à fait normal que, du moins sur certains points, cette application d'un même texte soit différente dans des régions et à des époques diverses, avec l'accord bienveillant du législateur.

8. *Il primo esperimento della « Veglia » pasquale restaurata*, dans *Ephemerides liturgicae*, 1952, p. 60, en note.
9. *Loc. cit.*, p. 87.

2. — Le droit des évêques

Mais cette application de la loi romaine doit se faire sous le contrôle des évêques : ceux-ci, en effet, doivent veiller à l'application des préceptes ecclésiastiques et tout spécialement à celle des lois liturgiques (can. 336). Et, depuis que le concile de Trente leur a retiré tout pouvoir législatif en la matière, cette surveillance de l'exécution des décrets de la S. Congrégation des Rites est même le seul pouvoir qu'ils semblent posséder.

Or, malgré les apparences, l'épiscopat jouit, en fait, d'un pouvoir plus étendu. Dès l'instant que les évêques sont responsables de l'exécution du droit liturgique, il est clair que les prêtres ont l'obligation de ne rien faire en ce domaine sans l'accord de leur évêque et que chaque évêque a le droit d'être informé par eux et de s'informer personnellement à ce sujet, en faisant des visites pastorales, en exigeant qu'aucune innovation liturgique ne se fasse sans son approbation.

C'est ainsi que, pour ne citer que des Statuts diocésains tout récemment promulgués en France, des lois épiscopales édictent, par exemple, l'interdiction de supprimer ordinairement les vêpres et les complies sans l'autorisation de l'évêque[10], ou celle d'introduire quelque usage liturgique nouveau sans permission[11]... On pourrait, sur ce point, multiplier les citations montrant comment l'épiscopat exerce son droit.

Appréciation des usages en vigueur.

Dans les cas où les usages existant sur le terrain liturgique ne font qu'appliquer les rubriques et les décrets selon les meilleures possibilités locales, cela ne pose aucun problème (can. 29). Mais, où le rôle de l'évêque devient plus important, c'est lorsqu'il découvre — ou qu'on soumet à son jugement — des usages liturgiques ne cadrant pas exactement avec les lois en vigueur : il lui faut alors examiner si ces usages vont dans le sens de la loi mais en dépassant celle-ci, c'est-à-dire en semblant exiger

10. Statuts diocésains de *Laval*, 1953, art. 313.
11. Statuts diocésains de *Saint-Dié*, 1954, art. 321.

plus que la loi ne demande; ou, au contraire, s'ils lui sont opposés. De son appréciation pratique va dépendre, en fait, le maintien ou le rejet de ces usages et donc, finalement, leur caractère liturgique ou non liturgique.

Cette assertion peut sembler en contradiction avec le canon 25, lequel exige que tout usage destiné à devenir une *consuetudo* juridique — avec les conséquences canoniques qui en découlent, c'est-à-dire en premier lieu la reconnaissance légale accordée par le droit à cet usage — ait l'approbation du supérieur compétent. Ce supérieur est celui au pouvoir de qui se trouve la loi à propos de laquelle s'exerce la coutume. Or, en matière liturgique le seul supérieur compétent, comme nous l'avons vu, est le Saint-Siège; seul donc le Saint-Siège peut donner force de loi à une coutume en matière liturgique.

Mais il peut le faire, soit directement pour chaque coutume qui lui est soumise (c'est ainsi, par exemple, que le cardinal Maglione, lorsqu'il était secrétaire d'État, avait, au nom de S. S. Pie XII, déclaré officiellement la tolérance du Souverain Pontife à l'égard de la coutume allemande de chanter l'*ordinarium missae* en langue vivante[12]), soit de façon générale, dans le Code lui-même en donnant son consentement d'avance et une fois pour toutes (c'est le *consensus legalis*) à toutes les coutumes qui remplissent les conditions exigées par le droit.

C'est dans le cas de ces coutumes remplissant les conditions statuées au titre *De consuetudine*, que les évêques ont à intervenir. Et cela, non pas pour donner le *consensus* du supérieur compétent (ils ne sont pas législateurs; et, d'autre part, le législateur a déclaré *a priori* consentir si certaines exigences sont remplies), mais pour contrôler l'existence des conditions stipulées par le législateur et, en conséquence, soit interdire les usages s'ils ne les reconnaissent pas dotés des qualités requises, soit les laisser en vigueur s'ils les trouvent conformes à ce que le Saint-Siège demande des coutumes qui veulent subsister légitimement en face de la loi.

12. Cf. A. Bugnini, c. m., *Documenta pontificia ad instaurationem liturgicam spectantia*, Rome, 1953, n° 34 (lettre au card. Bertram, 24 déc. 1943), § 5; B. Fischer, *Das « Deutsche Hochamt »*, dans *Liturg. Jahrbuch*, 1953, pp. 41-53.

Légitimité de leur intervention.

Toutefois, dira-t-on peut-être, nulle part le droit ne requiert, en matière de coutumes, l'intervention épiscopale pour qu'un usage, doté par ailleurs des qualités exigées, acquière valeur légale. Sans doute; et répétons-le, l'intervention épiscopale en la matière ne *confère* pas la légitimité lorsque les conditions requises sont réalisées. Mais cette intervention n'en est pas moins nécessaire sur le terrain qui nous occupe, car les évêques ont non seulement l'obligation générale de surveiller l'application des lois ecclésiastiques (can. 336, 1), mais l'obligation très *spéciale* de veiller à ce que des abus ne s'introduisent dans le domaine *liturgique;* à deux reprises le Code de droit canonique le répète : *Advigilent* [episcopi] *ne abusus in ecclesiasticam disciplinam irrepant, præsertim circa administrationem sacramentorum et sacramentalium, cultum Dei et sanctorum*, etc. (can. 336, 2); ... *Advigilent ut sacrorum canonum præscripta de cultu divino sedulo observentur*, etc. (can. 1261, 1) : les lois portées par les évêques en ce domaine obligent même les religieux exempts, dont les églises et oratoires publics sont soumis, en ces matières, à la visite épiscopale (can. 1261, 2).

C'est en vertu de ce devoir de leur charge que les évêques ont à examiner de près, *in singulis casibus*, si les usages liturgiques, soit *præter legem*, soit *contra legem*, existant sur leur territoire, en quelque lieu que ce soit, sont légitimes.

Coutumes dépassant la loi.

Mis en face d'une pratique de son diocèse allant plus loin que les exigences de la loi, l'évêque devra étudier si cette coutume est digne d'approbation. Il ne faut pas croire qu'un usage qui ajoute une obligation nouvelle à celle que la loi prescrit est forcément quelque chose de louable. Le zèle peut être intempestif : en effet, il ne faut pas multiplier les préceptes et la liberté des enfants de Dieu doit rester la règle fondamentale.

Aussi l'évêque ne devra-t-il pas oublier que la législation ecclésiastique est particulièrement sévère pour admettre

des obligations que voudraient s'imposer les usagers. Sans doute n'est-ce pas impossible à rencontrer (c'est ainsi que l'obligation du bréviaire chez les clercs d'Occident — comme, du reste, celle de la chasteté — n'est venue que par le jeu de la coutume : jusqu'au Code de 1917 aucune loi écrite ne la prescrivait), mais, en plus des conditions générales (communauté capable de créer une coutume, caractère raisonnable de l'usage en question, déroulement normal du temps de prescription) que nous verrons plus bas à propos de la coutume contraire à la loi, il faut que l'usage *præter legem* en question soit connu par le peuple comme n'étant pas obligatoire et que manifestement le peuple veuille quand même s'obliger. Le Code est formel (can. 28) : il faut chez les usagers l'*animus se obligandi*, tout en sachant bien que la loi n'est pas aussi exigeante.

Les moralistes estiment que tant que l'on n'est pas certain du caractère obligatoire de ladite coutume (soit parce que le temps de prescription n'est peut-être pas complètement écoulé, soit parce que les actes coutumiers n'ont pas été suffisamment répétés pour qu'il y ait vraiment *consuetudo*, soit parce que le peuple ignore le caractère non obligatoire de ces actes, etc.), on peut ne pas suivre cet usage et donc s'en tenir strictement, *tuta conscientia*, à ce qu'impose la loi.

Les cas qui se rencontreront en ce domaine seront, généralement, ceux d'usages *præter legem* que l'on voudrait abandonner : il faudra voir si la coutume avait acquis force obligatoire ou si elle manquait de quelque élément requis pour qu'elle ait valeur légale. Mais il faut bien dire que les vraies coutumes dépassant la loi sont rares, sauf en matière de Rituel (dans beaucoup de diocèses, en effet, malgré l'adoption du rit romain, bon nombre d'usages locaux ont été conservés et le peuple y est d'autant plus attaché qu'il s'agit précisément de particularités du pays[13]).

13. Cf. notre art. : *Les Rituels diocésains : leur position canonique actuelle*, dans *Revue de droit canonique*, 1952, fasc. 4, pp. 433-438.

Coutumes opposées à la loi.

Le problème le plus intéressant (et qui nécessite le plus de vigilance de la part des évêques) est celui de la coutume contraire au droit liturgique (écrit, ou même coutumier, can. 30). Elle est déclarée d'avance légalisée, nous dit le Code — ne faisant, d'ailleurs, que reprendre les stipulations des Décrétales de Grégoire IX[14] — si elle est *rationabilis et legitime praescripta* (can. 27). Mais, tout d'abord, il faut voir si elle est pratiquée par une communauté habilitée.

Seules sont capables, en effet, d'instaurer une coutume (can. 26) les communautés qui peuvent faire l'objet d'une loi (et c'est logique puisque, par définition, la coutume, si elle est admise, va avoir force de loi). En pratique, retenons que peuvent introduire des coutumes l'Église universelle, une nation, une province ecclésiastique, un diocèse, un chapitre, une paroisse, etc.[15]. Mais l'usage liturgique doit être vraiment pratiqué activement par la communauté, non subi par elle. En ces matières, on notera que, le plus souvent, l'exercice de la liturgie est régi par le seul clergé et que, par exemple, les membres des communautés paroissiales n'ont pas souvent d'influence déterminante. Or, on ne devra pas oublier que seule la « communauté » est à considérer ici, des particuliers ne peuvent rien contre la loi : en le redisant, la *Note* des Cardinaux et Archevêques ne fait que rappeler le droit commun, qu'avait déjà remis en mémoire le Souverain Pontife dans l'encyclique *Mediator Dei* en en faisant l'application à la liturgie, laquelle, disait-il, n'est pas « laissée à l'arbitraire des personnes privées, fussent-elles de l'ordre du clergé ».

Si la vérification de ce premier point fait déjà éliminer d'office bon nombre d'usages, l'exigence de la *rationabilitas*

14. I, IV, *De consuetudine*, c. 11.

15. Sur la paroisse, nous nous permettons de renvoyer à notre étude : *Une paroisse peut-elle prescrire de véritables « coutumes » en matière de liturgie ?* dans la *Revue de Droit canonique*, 1953, n. 1, pp. 99-101. La *Note* épiscopale en fait sienne la conclusion, en répondant par l'affirmative, à condition que l'usage coutumier soit « le fait, non de membres isolés, seraient-ils du clergé, mais de toute la *communauté* en tant que telle ».

des coutumes *contra legem*, telle qu'elle est traditionnellement statuée par le droit, en fera éliminer davantage encore. Sans doute une pratique opposée à une loi n'est pas forcément déraisonnable — encore que, sur le terrain liturgique, on doive *a priori*, se montrer extrêmement difficile, car l'unité de la liturgie est chère au législateur, surtout en raison des liens existant entre liturgie et dogme, comme nous aurons l'occasion de le rappeler plus bas — mais, en fait, déclarer « raisonnable » un usage contraire à une loi liturgique équivaudra à dire que l'on peut prouver qu'il est aussi raisonnable que la loi à laquelle il s'oppose.

Sur certains points particulièrement importants, le législateur a statué des « réprobations » : de telles qualifications ont pour effet de déclarer déraisonnables les usages ainsi visés et de les empêcher de faire pièce à la loi. L'une de ces réprobations est spécialement à noter (sur les 21 réprobations du Code, c'est la seule qui se rapporte directement à l'exercice de la liturgie) : elle concerne la non observance des rubriques de la messe par le prêtre célébrant[16]; tant les Cardinaux et Archevêques dans leur *Note*, que le Souverain Pontife dans son important discours du 2 novembre 1954, rappellent solennellement cette réprobation.

Doit-on conclure du nombre relativement restreint des réprobations canoniques que ce qui n'est pas réprouvé est raisonnable? A Dieu ne plaise! Mais, en revanche, il serait contraire à l'esprit de l'Église — qui admet ouvertement la légitimité de coutumes contraires à ses lois — de refuser systématiquement la *rationabilitas* à des pratiques, pour le seul motif qu'elles sont opposées à un texte de rubrique ou de décret : en fait, bien des cas peuvent être cités où existe certainement le caractère raisonnable de la coutume : nous en avons donné quelques échantillons, répartis en diverses catégories, dans l'étude de l'*Année canonique* à laquelle renvoie la *Note*.

Si l'usage qui fait l'objet de l'enquête de l'évêque n'est *certainement pas* raisonnable — bien que non expressément réprouvé par le Saint-Siège — il est clair qu'il ne devra pas être maintenu. D'autre part, dans le cas où l'évêque aurait

16. La réprobation générale contre les usages opposés à toutes les rubriques du missel, autrefois imprimée en tête de ce livre, ne figure plus dans les éditions postérieures au Code.

un *doute* sérieux et ne pourrait décider avec certitude du caractère raisonnable de l'usage, il devrait obligatoirement soumettre son doute à la S. Congrégation instituée dans ce but[17] : mais celle-ci ne manquera vraisemblablement pas alors de prescrire l'observance de la loi, puisque l'évêque n'aura pas pu affirmer que sa non-observance était certainement raisonnable *in casu*. Mais chaque fois que la *rationabilitas* d'un usage apparaîtra avec *évidence*, il restera à l'évêque à vérifier si cet usage est bien pratiqué depuis un temps suffisant pour mériter le respect, conformément aux règles canoniques.

Contre toutes les lois ecclésiastiques — et les lois liturgiques ne font pas exception, aucun texte pontifical ne les soustrayant au jeu normal de la coutume légitime — un usage raisonnable pratiqué durant *quarante ans* par une communauté habilitée arrive à prescrire victorieusement (qu'il s'agisse d'une désuétude, simple non-observance de la loi, ou d'un acte positivement opposé au précepte). Et même lorsque le législateur a muni une loi d'une clause interdisant les coutumes futures contraires, il est expressément prévu que, malgré cette clause, les coutumes centenaires ou immémoriales s'y opposeront valablement (et donc que la loi pourra parfaitement ne pas être appliquée!). Le Code souligne lui-même le rôle de l'évêque en face des coutumes d'âge si vénérable à propos du canon 5, lequel protège expressément les coutumes centenaires opposées au texte même du *Codex iuris canonici* lorsque les évêques estiment ne pouvoir les déraciner sans inconvénient.

On ne manquera pas de remarquer que si le législateur accorde une valeur juridique à un usage contraire à la loi au bout d'un certain nombre d'années de pratique, c'est qu'en fait cet usage a pu commencer, puis continuer à exister, et cela pendant un, deux, dix, trente, quarante ans, et même durant près d'un siècle : inutile de souligner quelle a dû être, pendant tout ce temps, l'importance du rôle de l'évêque dans la protection de cet usage instaurant puis poursuivant pacifiquement sa prescription contre la loi. C'est pratiquement sur la prudence épiscopale que tout

17. Sacrée Congrégation des Rites, décret n. 176 (11 juin 1706), *ad* 1.

repose, puisque l'Église, dans sa sagesse, sait bien que l'on ne peut rien contre la force d'une vraie coutume[18], mais compte sur les évêques pour en contrôler la légitimité dès sa naissance et en surveiller l'évolution.

Remarques pratiques. Nous avions donc raison de parler d'une véritable souplesse de la législation liturgique, dont les évêques doivent surveiller l'application. C'est cette souplesse qui permettra incontestablement certaines adaptations pastorales de détail, pourvu qu'elles répondent aux conditions énoncées par le Code de droit canonique relativement aux coutumes.

Il va sans dire que de ces diverses conditions la plus importante est bien celle de la *rationabilitas*. En fait, la plus grande circonspection s'impose sur ce point à l'épiscopat. Il est évident que quiconque désire instaurer un nouvel usage est toujours persuadé d'avoir d'excellents motifs de le faire et trouve que ce qu'il préconise est plus expédient que l'observance de la loi; nous aurons à en faire à nouveau la remarque plus bas... L'évêque a alors un rôle capital à jouer pour estimer à sa juste valeur l'usage en question, en considérant non seulement l'intérêt pastoral en jeu, mais d'abord les principes doctrinaux qui peuvent être engagés dans de telles réalisations, et aussi la force obligatoire exacte des préceptes liturgiques en cause[19].

C'est ainsi que l'encyclique *Mediator Dei* mettait déjà fort justement les évêques en garde contre ceux qui voudraient faire du sanctuaire un terrain d'expériences ou tenteraient de faire passer en coutumes leurs propres élucubrations.

18. Plus psychologue et réaliste que la plupart des gouvernements séculiers, elle accepte de voir ses lois battues en brèche par le peuple lorsque c'est raisonnable. Cf. notre étude sur *L'Église catholique et le droit coutumier*, dans *Les cahiers du droit* (sous presse).

19. Nous l'avons répété à plusieurs reprises dans des travaux antérieurs relatifs à cette question : en fait, ce ne sera que pour des *détails d'exécution*, et non pour des rites entiers, que le problème de la légitimité des coutumes liturgiques pourra se poser (cf. *Année canonique*, 1952, p. 140; *Revue Saint-Chrodegang*, 1954, n. 3-4, p. 64, n. 10; *Paroisse et liturgie*, 1954, n. 5, p. 340). Mais l'intérêt de la *Note* épiscopale que nous commentons ici est d'avoir énoncé clairement que ce problème *se pose effectivement* et que *le Code y apporte une solution.*

Tout récemment, le Souverain Pontife, dans son important discours du 2 novembre 1954 déjà cité, soulignant une fois de plus les relations entre dogme et usages cultuels, attirait l'attention de l'épiscopat sur les principes erronés qui pourraient animer certaines pratiques, par exemple à propos des « messes communautaires » (à savoir, ici, une fausse conception de la valeur des messes privées), mais reconnaissait aux évêques le droit et le devoir de juger, d'une part, du caractère raisonnable, *hic et nunc*, de l'usage en question, et, d'autre part, de l'inexistence d'inconvénients externes, tels que la *miratio populi*, et il donnait le *nihil obstat* à la condition que, répétons-le, aucune conception doctrinale erronée n'inspire cet usage[20].

C'était assez souligner, en même temps que l'étendue du devoir de vigilance de chaque évêque, l'importance du pouvoir dont il dispose dans la surveillance des cérémonies liturgiques de son diocèse. *Nihil sine episcopo!* La vieille consigne de saint Ignace d'Antioche doit rester la règle des prêtres, « accordés à leur évêque comme les cordes à la lyre ».

Si les possibilités offertes par le jeu de la coutume restent évidemment limitées, les prêtres doivent être bien persuadés que leurs évêques disposent, sur le terrain même de la loi écrite, d'un autre moyen d'action qu'il nous suffira de signaler d'un mot. Les suppliques de l'épiscopat de plusieurs pays n'ont pas été étrangères aux modifications de la discipline liturgique à propos de la messe du soir ou de la restauration de la Nuit pascale. « A l'écoute des besoins de leurs peuples », les évêques transmettront certainement au législateur leurs *desiderata* pastoraux sur d'autres points concernant la liturgie.

20. *Quod si ex iusta et rationabili causa fiat, neque episcopus ad fidelium admirationem vitandam aliud statuerit, obnitendum non est, dummodo huic modo agendi ne subsit error iam supra a Nobis memoratus* (*Osservatore Romano*, 4 novembre 1954). Nous nous permettons de renvoyer, à propos de ce discours, à notre commentaire de la *Revue grégorienne* (1955, n° 3) : *Deux principes directeurs du mouvement liturgique.*

3. — Le droit des fidèles

Exercice par l'Église du sacerdoce du Christ, la liturgie est la prière du Corps mystique de Jésus-Christ tout entier, Chef et membres, comme le rappelle l'encyclique *Mediator Dei*. Mais il est évident qu'elle ne répondra vraiment à cette définition que si effectivement les membres de l'Église peuvent y participer pleinement. Sans doute, le prêtre qui récite son bréviaire seul dans sa chambre présente-t-il à Dieu la prière et les mérites de tous les chrétiens, mais il est éminemment à souhaiter que ceux qui sont ainsi représentés par le prêtre s'associent activement et consciemment au culte liturgique.

D'autant que l'efficacité de ce culte officiel est infiniment supérieure à celle de toute autre prière, puisqu'elle agit *ex opere operantis Ecclesiae*, comme le rappelle la *Note* des Cardinaux et Archevêques, et qu'elle tire sa valeur de cette mise en prière de tout le Corps mystique du Christ.

Le droit à la liturgie.

Aussi, en face de certaines innovations d'ordre purement privé, l'épiscopat français a-t-il jugé nécessaire de réaffirmer le droit fondamental des baptisés à la liturgie. Ce droit découle de la définition même du culte liturgique et permet aux fidèles d'exiger de leurs prêtres une liturgie authentique, exprimant la prière du Corps mystique du Christ, à laquelle ils puissent unir leurs propres supplications afin qu'elles soient assumées sur-le-champ par l'Église.

Quelle plus parlante illustration de cette prise en charge des prières de toute la communauté chrétienne dans la liturgie que le spectacle donné par le prêtre, président de l'assemblée chrétienne, s'arrêtant quelques instants après avoir dit *Oremus*, pour laisser chacun formuler dans son cœur ses propres intentions de prières, et offrant toutes ces pensées individuelles dans l'oraison officielle, laquelle — notons-le — n'est pas ici une simple prière collective, mais, dépassant le petit cercle des fidèles présents, englobe les supplications de tous les fils de Dieu et se présente au Tout-Puissant, forte de tout ce poids spirituel, *per Christum Dominum nostrum*! Alors qu'une prière privée ne vaudra

que ce que vaut celui qui la fait, et qu'une prière simplement « collective » ne vaudra que ce que valent les chrétiens présents qui la formulent, la prière liturgique est d'une tout autre valeur! Sans doute les prières non liturgiques ne sont-elles pas négligeables aux yeux de Dieu (et le Christ a promis d'être au milieu de ceux qui s'uniraient pour prier), mais elles ne se présentent pas chargées de toute la vertu et de tous les mérites de tous ceux qui, groupés dans l'immense communion des saints, ne font qu'un avec le Christ en prière.

Aussi les évêques rappellent-ils aux prêtres que ceux-ci lèseraient gravement les fidèles s'ils les frustraient de l'efficacité qu'assure à leurs pauvres supplications personnelles la participation à la prière liturgique.

Mais il va sans dire que mettre à la disposition des fidèles des offices liturgiques est insuffisant; il faut encore que ces fidèles puissent les comprendre. Et là les pasteurs d'âmes ont, à leur égard, le devoir impérieux d'expliquer la liturgie, de la rendre plus accessible. Ce n'est, certes, pas chose facile; et il faut reconnaître que c'est précisément de cette difficulté que naît souvent le désir (disons plutôt la tentation) d'abandonner l'organisation de certains offices liturgiques dont la langue, le symbolisme, le style constituent autant d'obstacles à aplanir, pour les remplacer par autre chose...

Il faut louer, à ce sujet, l'effort magnifique réalisé, depuis un siècle, sous l'impulsion de Dom Guéranger, et, plus précisément, depuis cinquante ans, grâce aux directives de saint Pie X, pour une intelligence plus grande de la liturgie (renouveau biblique, recherches historiques, approfondissement théologique, restauration grégorienne).

Mais comprendre la liturgie n'est pas tout : les fidèles ont droit également à participer activement à cette liturgie qui est leur prière[21]. Là encore, les prêtres doivent mettre à profit toutes les possibilités pastorales que leur laisse la législation, écrite ou coutumière, en vigueur pour permettre au maximum à leurs ouailles cette *actuosa participatio* tant prônée comme une nécessité par les Souverains Pontifes contemporains.

21. Sur l'influence de la communauté en matière de coutumes liturgiques, voir *supra*, note 15.

De plus en plus les lois diocésaines rappellent aux curés l'obligation qui leur est imposée par le concile de Trente de rendre la liturgie vivante, par des explications données *inter missarum sollemnia* et au cours de l'administration des sacrements et de la confection des sacramentaux. Ainsi est-il stipulé ici ou là que « les curés,... par leur commentaire discret,... aideront les fidèles à mieux participer aux célébrations liturgiques, spécialement à la sainte messe...[22] », que l'on doit « associer le plus possible les fidèles au chant liturgique et aux prières communes[23] », et que « les prêtres auront à cœur de ne rien négliger de ce qui peut donner le sens et assurer la beauté du culte divin, aussi bien par des explications opportunément fournies aux fidèles sur les textes liturgiques que par la bonne ordonnance des cérémonies et du chant[24] ».

Les paraliturgies.

La liturgie est évidemment accessible aux seuls fidèles et suppose, d'autre part, une initiation. On sait comment, dans l'Église primitive, la préparation des catéchumènes à la participation liturgique était minutieusement réglée. De nos jours, les populations non chrétiennes ou déchristianisées doivent être également préparées progressivement à prendre part efficacement à la prière liturgique. Et tout le zèle des pasteurs doit viser à ce que cette initiation à la liturgie soit particulièrement soignée.

Pour cela, il est tout à fait légitime d'organiser des cérémonies non liturgiques mais inspirées des rites de la liturgie et destinées à expliquer celle-ci, à la rendre plus compréhensive, à en détailler les composantes, à en commenter les textes, à en souligner la signification et la splendeur spirituelles.

Ces cérémonies, d'esprit liturgique mais non soumises aux règles de la liturgie (puisque seulement « collectives » mais non « officielles »), ont, de nos jours la faveur de ceux qui apprécient la plus grande liberté d'expression et de réalisation dont ils disposent dans ce domaine. Mais on

22. Statuts diocésains de *Saint-Dié*, 1954, art. 323.
23. Statuts diocésains de *Lille*, 1954, art. 226, § 1.
24. Statuts diocésains d'*Albi*, 1954, art. 597.

voit immédiatement le danger, celui d'être tenté d'abuser de la facilité de telles célébrations, de trouver plus commode de laisser de côté la liturgie (dont les exigences, en comparaison, paraissent facilement exorbitantes) et, par conséquent, de ne donner à des chrétiens suffisamment aptes à profiter de la liturgie authentique que de simples cérémonies paraliturgiques.

C'est pour couper court à la généralisation outrancière de paraliturgies sans motif suffisant que les évêques ont cru devoir élever la voix : ils rappellent que ce genre de cérémonies n'est à considérer que comme un stade de *préparation*, lequel est appelé normalement à être dépassé le plus rapidement possible au bénéfice de la vraie liturgie. En disant cela, les évêques ne nient pas le service que peuvent rendre quelques paraliturgies lorsqu'elles sont bien préparées par des prêtres expérimentés (en particulier il faut mentionner les excellentes initiations bibliques possibles par ce moyen), mais ils tiennent à rappeler que l'idéal à avoir toujours présent à l'esprit est la participation des fidèles à la liturgie véritable.

Une autre mise en garde de la hiérarchie concerne la tentation de mélanger les genres et de fabriquer des rites mi-liturgiques, mi-paraliturgiques, en vertu du principe trop humain, que nous avons déjà évoqué, selon lequel ce que l'on invente soi-même est toujours estimé meilleur et plus adapté que ce qui est imposé.

A la retraite pastorale de Paris, en septembre 1954, S. Em le cardinal Feltin, commentant la *Note* dont nous parlons, disait à ses prêtres : « Je vous demande instamment de vous y référer pour guider votre conduite en ce domaine et de ne pas croire trop volontiers que vos petites idées personnelles ont plus de valeur qu'une prescription formelle de l'Église[25]. »

La *Note* précise, en effet, sans ambiguïté possible, que si l'office est *liturgique* il doit être régi par les règles liturgiques, conformément à ce qui a été dit de l'application du droit liturgique écrit ou coutumier.

Mais, dans le cas où l'office est *paraliturgique*, il ne faudrait pas croire que l'on dispose d'une liberté absolue.

25. *Semaine religieuse de Paris*, 9 octobre 1954.

Il faut que de telles cérémonies soient composées avec compétence et que leur ordonnance ait été soumise en détail au visa épiscopal. L'évêque, en effet, doit contrôler à la fois la doctrine énoncée et la manière dont elle est présentée, la valeur religieuse et la dignité de l'exécution... Bien que, comme nous le disions, le recours à la paraliturgie puisse sembler une solution facile, en fait il est moins aisé qu'on ne le croit de réussir en ce domaine...

En application de l'obligation faite aux évêques de surveiller tout ce qui est proposé aux fidèles dans les lieux de culte, même s'il ne s'agit pas d'exercices officiels[26], plusieurs Statuts diocésains ont expressément fait mention de la nécessité d'une autorisation préalable de l'évêque pour toute célébration de paraliturgie.

C'est ainsi que l'on peut lire dans des lois synodales récemment promulguées en France : « En dehors des offices consacrés par la coutume diocésaine, aucune cérémonie liturgique ou paraliturgique ne peut être célébrée sans notre autorisation[27]. » — « Les chants exécutés au cours des cérémonies dites *paraliturgiques* restent soumis, comme l'organisation de ces cérémonies, aux prescriptions du canon 1259, 1, qui les placent sous le contrôle direct de la hiérarchie[28]. » — « Les paraliturgies ne seront introduites qu'avec *discernement*, comme un moyen d'initier les fidèles à la liturgie de l'Église, non comme une fin en soi; les offices proprement liturgiques ne doivent pas être supprimés pour faire place à des offices paraliturgiques. Nous mettons, dans ce domaine, nos prêtres en garde contre un « retour excessif à l'archéologisme en matière liturgique » (encyclique *Mediator Dei*). Nous défendons, en tout cas, d'organiser, dans les églises et chapelles de notre diocèse, des cérémonies paraliturgiques... dont le texte n'aurait pas été approuvé par un Ordinaire[29] ».

26. Il n'est peut-être pas inutile de relire le can. 1259, § 1 : *Orationes et pietatis exercitia ne permittantur in ecclesiis vel oratoriis sine revisione et expressa Ordinarii loci licentia, qui in casibus difficilioribus rem totam Sedi Apostolicae subiciat.*

27. Statuts diocésains de *Laval*, 1953, art. 313, 2°.

28. Statuts diocésains de *Lille*, 1954, art. 216, § 4.

29. Statuts diocésains d'*Albi*, 1954, art. 613.

*
* *

Ayant ainsi rappelé le droit des fidèles à la liturgie, le droit des évêques au contrôle des cérémonies de leur diocèse, le droit du Saint-Siège à la réglementation de toute la discipline du culte, la *Note* épiscopale montre l'opportunité des Commissions liturgiques diocésaines (souhaitées déjà par l'encyclique *Mediator Dei*) auxquelles les évêques pourront faire étudier les problèmes qui se posent sur le terrain pratique.

Elle insiste également à bon droit sur la nécessité de donner aux aspirants au sacerdoce une formation liturgique sérieuse, fondée sur des connaissances historiques, théologiques et canoniques, afin qu'ils sachent ce qu'est vraiment le culte officiel de l'Église et quels principes régissent sa réglementation et son exécution.

Elle invite enfin les pasteurs d'âmes à exposer simplement leurs suggestions pastorales à leurs chefs spirituels et à faire confiance à l'Église.

Marcel Noirot.

LITURGIE ET COLLÈGE

Dès ses premières années, le C.P.L. se préoccupa des problèmes liturgiques posés par les établissements d'enseignement libre. En 1945, déjà, des journées d'études groupaient un certain nombre de religieuses à Vanves. Elles n'eurent d'autre suite que d'amorcer quelques contacts personnels. Une maturation était sans doute nécessaire, de part et d'autre. On en prend conscience en relisant le programme de ces journées : les problèmes spécifiques ne sont guère abordés, parce qu'ils ne sont pas encore perçus clairement.

L'idée pourtant faisait son chemin. Reprise en 1950, elle fut alors sur le point d'aboutir : une session préparatoire réunit un certain nombre d'enseignants autour des principaux animateurs du C.P.L. Pourtant la session plus vaste de diffusion, qui devait suivre, ne parvint pas à prendre corps.

L'année 1954-1955 ouvre de nouvelles perspectives. Trois grands organismes de coordination des enseignants abordent de front la liturgie, tous trois en liaison étroite avec le C.P.L. Le fait qu'ils en prennent eux-mêmes l'initiative — ce qui est plus normal — souligne l'importance qu'ils accordent à la question.

C'est le Centre d'Études pédagogiques (organisme de liaison des collèges tenus par les Jésuites en France) qui a ouvert la voie. En août 1954, il réalisait à Amiens une session de quatre jours à laquelle il invita d'autres éducateurs religieux de toutes robes : au total, plus de cent cinquante participants, dans une atmosphère franche et fraternelle. La session se tenait sous le double patronage du C.E.P. et du C.P.L.; il faut voir là le début d'une collaboration suivie et, espérons-le, féconde[1]. *C'est dans cet esprit que* La Maison-Dieu, *afin d'amorcer un dialogue ultérieur, consacre la plus grande partie de ce numéro à la publication des principales*

1. Qu'il soit permis de dire ici la joie qu'a trouvée le C.P.L. dans ce travail en commun et les solides amitiés qui s'y sont nouées.

conférences d'Amiens : elles aideront à mieux situer tout ce qu'engage le problème « liturgie et collège », et poseront des jalons.

Pour le mois de juillet prochain nous sont annoncés les Congrès de l'Union des Religieuses enseignantes (Communauté scolaire et liturgie, *Paris, 6-9 juillet*) *et de l'Union des Frères enseignants* (L'Eucharistie, foyer de vie chrétienne, *Paris, 7-9 juillet*). *Titres et programmes sont différents, mais les questions fondamentales demeurent les mêmes. Les évoquer rapidement sera la meilleure manière de présenter les articles du présent fascicule.*

Il s'agit d'abord de mettre en lumière tout ce qu'a redécouvert le mouvement de pastorale liturgique, trouvant son appui dans l'encyclique Mediator Dei *et approfondissant la tradition de l'Église au regard des exigences actuelles; il s'agit aussi d'en dégager les conséquences pour l'éducation spirituelle, dont la liturgie doit devenir un des principaux foyers. C'est là que nous conduit l'exposé de M. le Chanoine* Sauvage. *Des problèmes nouveaux vont en découler : la prière de l'Église, et particulièrement la Messe, est l'affaire d'une communauté de foi et possède un style propre.*

Une communauté de foi : est-ce bien cela que représentent les assemblées eucharistiques de nos collèges? M. l'abbé Brien *pose lucidement la question, en soulignant combien les conditions même du regroupement de nos enfants rendent difficile la constitution de telles communautés* [2]. *Il évoque, en terminant, les divers éléments engagés dans la communauté chrétienne d'une institution (religieux enseignants, personnel laïc, enfants, familles) : leur situation respective et leur place dans la vie liturgique mériteraient de faire l'objet d'une étude approfondie* [3]; *de même, le rapport de la communauté scolaire à la communauté paroissiale, sur lequel le* P. Feder *a bien voulu rédiger quelques réflexions* [4].

2. M. Brien, on le remarquera, insiste sur l'annonce de la Parole de Dieu. A Amiens, une conférence spéciale du P. Roguet y fut consacrée; ce thème a déjà été suffisamment abordé par *La Maison-Dieu*, en particulier dans le n° 39, pour que nous nous contentions d'y renvoyer.

3. Le P. Feder proposera des jalons pour cette étude au Congrès de l'U.R.E.

4. M. l'abbé Hatton en parlera plus amplement au Congrès de l'U.R.E.

Mais l'entrée dans la vie liturgique, même pour des chrétiens réellement « croyants », ne se fait pas de plain-pied. La prière de l'Église est pétrie d'un symbolisme biblique et liturgique dans lequel on ne pénètre que lentement, d'autant plus lentement que l'humanisme moderne en est fort éloigné. Encore faut-il bien comprendre ce qu'est un symbole : le P. Morel *nous y aide dans sa conférence. Il lui eût fallu un complément : l'étude de la psychologie des divers âges en face d'une initiation liturgique. L'absence d'une telle étude est la plus grave lacune de ce fascicule, mais il semble que des conclusions valables ne soient pas encore possibles en ce domaine, étant donné l'état des recherches : c'est du moins ce que prétendent les spécialistes que nous avons pressentis* [5].

La liturgie enfin a un style qui lui est propre, expression de son esprit profond à travers la variété nécessaire des formes de réalisation. M. l'abbé Goettman *s'est attaché à en dégager les grandes lignes* [6].

« Au delà de l'assemblée... » Signalons en terminant que ce thème n'a pas été directement abordé à Amiens et qu'il ne trouve donc pas d'échos dans ce numéro. Ceci veut simplement dire que toute étude doit limiter son sujet ; mais il est important de rappeler que la liturgie n'est pas toute la vie chrétienne : elle en est à la fois l'aboutissement et l'aliment, elle exige qu'on s'y engage, elle y rend présent la réalité eschatologique qui lui donne son sens [7].

Jean-Marie Hum, o. p.

5. La question sera abordée à un plan plus directement pédagogique au Congrès de l'U.R.E., où Mlle Derkenne et M. l'abbé Honoré traiteront l'éveil et l'éducation liturgique, et à celui de l'U.F.E., où M. l'abbé Colomb situera les diverses phases de l'initiation au langage de l'Église (gestuel et symbolique).

6. Les acteurs de la célébration furent étudiés à Amiens par le P. Dubromelle (*Le célébrant et le guide de la prière*) et le P. Hum (*Les éléments de la participation des fidèles*). Ces thèmes sont familiers aux lecteurs de *La Maison-Dieu*. Qu'on se reporte notamment au n° 20.

7. La question sera abordée au Congrès de l'U.F.E. par M. le chanoine Sauvage et dans une perspective plus restreinte, *Vie liturgique et Action catholique*, par S. Exc. Mgr Garrone au Congrès de l'U.R.E.

COMMENT FAIRE ENTRER LES JEUNES DE NOS COLLÈGES DANS LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE

Une démarche préalable est nécessaire pour répondre à cette question. Elle servira d'introduction au sujet et à la Session : Comment comprendre la liturgie et les objectifs de la Pastorale liturgique au collège ? Le terrain ayant été ainsi déblayé, nous essaierons de montrer que, entrer dans la prière de l'Église,

— c'est réaliser une démarche de foi;

— c'est entrer dans la réalité ecclésiale;

— c'est apprendre une langue, entrer dans une mentalité, adopter une conception du monde.

I

Comment comprendre la liturgie et les objectifs de la Pastorale liturgique au collège ?

La vie liturgique dans les collèges. Vue du côté de la direction, elle pose quelques problèmes qui reviennent chaque année au plan de l'actualité : messe obligatoire ou non en semaine, messe du dimanche au collège ou en paroisse, triduum pascal au collège ou, pour les aînés, en paroisses démunies de prêtres, vigile pascale et rénovation des promesses du baptême, veillées, paraliturgies, saluts du Saint-Sacrement. Vue du côté des professeurs, elle se répartit en divers secteurs assez facilement cloisonnés. Les manifesta-

tions collectives dont on vient de parler ne sont-elles pas d'abord l'affaire du supérieur et des professeurs responsables de la sacristie, des enfants de chœur, du chant, de la préparation à la communion solennelle ? La participation aux actes liturgiques communautaires qui rassemblent les élèves trouve-t-elle rassemblée beaucoup de professeurs que le service n'appelle pas là ? Et s'ils y sont, sont-ils participants eux-mêmes du rite auquel ils assistent ? Bréviaire ou non. Ministère au dehors ou présence à la grand-messe du dimanche, supposé qu'elle ait encore lieu au collège ? Et voici une difficulté plus grave. Celle d'un éducateur religieux, professeur goûté et influent, formé à l'école de la pensée claire et de la déduction logique et qui centre tous ses efforts sur la formation de solides personnalités religieuses, à base de convictions enracinées, de vertus viriles. C'est un intellectuel. Mettons, au mieux, un intellectuel chrétien : il forme des esprits, mettons au mieux des esprits chrétiens. La liturgie n'a rien de particulièrement urgent dans cette tâche. Tout au plus doit-on penser à mettre un bon missel dans les mains des élèves et à leur apprendre à le lire.

Avouons-le, plus d'un prêtre éducateur doit réviser ses catégories mentales quand il entend parler de liturgie. Il est tributaire de sa spécialité, certes, mais aussi de sa formation première. Et me voici — est-ce aussi déformation professionnelle ? — ramené au séminaire. Les cours de liturgie ont été pour beaucoup, au cours de leur jeunesse cléricale, cette matière « secondaire » qu'on case timidement en un début d'après-midi, justifiant le jeu de mot facile que vous savez. Ils tenaient pauvre compagnie aux cours de chant dont on peut sortir après cinq ou six ans, sans savoir chanter une préface. Ceux qui arrivaient quand même à être des « mordus » de la liturgie faisaient figure d'esthètes, ou de maniaques de la rubrique, tout à fait capables au terme d'une longue cérémonie de vous relever le nombre de mouvements mal faits ou d'ictus mal frappés. Ou bien ils tombaient dans la déformation cultualiste ou ritualiste, tentés, dans l'idéal qu'ils se forgeaient de leur futur apostolat, de voir dans la célébration liturgique bien réglée et harmonieuse le secret de toute la vie religieuse, sinon de la vie tout court. Et l'on assistait à des débats passionnés

qui opposaient apôtres et liturges. L'esprit d'Action catholique ramenait l'attention à des problèmes de vie que ne résoudront jamais ni une cérémonie bien ordonnée, ni un chant bien exécuté, ni même une vie cultuelle fervente. D'ailleurs, — mais je parle ici d'une époque révolue, la meilleure preuve en est cette session, — d'ailleurs Bremond, dans *L'histoire littéraire du sentiment religieux* et dans la débat célèbre qu'il avait eu avec le P. Cavallera, ne nous apprenait-il pas qu'il y avait des tempéraments et des spiritualités irréductibles et qu'un bénédictin liturgisant, soucieux d'accomplir l'*opus Dei* en toute perfection, préoccupé de piété objective, se rencontrait difficilement avec un jésuite préoccupé de culture spirituelle personnelle et de réforme intérieure, d'ascèse, de piété subjective.

Reconnaissons en toute simplicité qu'il faut un long cheminement à beaucoup de prêtres éducateurs pour entrer dans les perspectives d'une vie liturgique authentique et d'une éducation liturgique de leur petit peuple. Et c'est ici que les besoins, les aspirations, les difficultés de nos élèves vont nous amener à poser plus concrètement encore le problème de la pastorale liturgique au collège. Plus d'un parmi ceux de notre génération a supporté au collège ou au Petit Séminaire des offices liturgiques dans lesquels la longueur et la passivité engendraient un ennui que les plus généreux repoussaient comme une tentation, avec lequel beaucoup composaient par des distractions facilement et longuement entretenues. Quelques garçons particulièrement remuants et bavards réussissaient à capter l'attention des surveillants et à attirer sur eux la foudre des punitions. Les notes de piété vous marquaient d'un signe d'infamie dont il fallait une longue pénitence pour se laver. A ce peuple livré à l'ennui par devoir et qui savait encore attendre patiemment la révélation du Dieu vivant, le Missel de Dom Gaspar Lefebvre apparut comme une formidable aubaine. Et l'on put, dans un premier moment d'ivresse, remédier à l'ennui en « faisant lecture » dans son missel. D'abord on déchiffrait les images hiératiques et leurs légendes (on avait tout de même de la peine à les trouver belles), puis on s'attaquait aux notices des saints, puis quelquefois aux notices plus sérieuses, aux petites lettres, quand on ne s'attardait pas trop au calendrier liturgique pour supputer le temps

qui vous séparait des prochaines vacances, ou de la réalisation de trop lointains projets. De culture biblique, peu ou pas. Il fallait ruser avec le surveillant d'études pour conserver dans ses livres une Bible latine qu'un vieux curé avait eu l'idée saugrenue de vous léguer dans son testament.

Mais les générations d'élèves qui ont suivi, souffrant des mêmes maux, n'ont eu ni la même endurance résignée, ni la même confiance inconditionnée dans le bon droit de leurs éducateurs religieux. De ce côté, la suppression de la messe quotidienne apparaît comme une victoire de la jeunesse qui monte. Le scoutisme avec ses messes au camp, la J.E.C. avec ses sessions de formation et son effort pour mettre la religion dans la vie, le besoin d'authenticité, l'horreur du conformisme social, en même temps d'ailleurs que certains changements de clientèle, ont créé dans nos collèges une situation fort nouvelle par rapport à la vie liturgique. On y trouve, d'une part, une masse moins facilement apathique et suiveuse : il n'est plus besoin maintenant d'être un esprit fort, un révolté faisant figure de précurseur satanique pour passer agréablement ou utilement le temps qu'on doit réserver à un exercice liturgique au collège. Le mal de la dissipation semble plus diffus et plus facilement admis. Mais, par contre, une élite généreuse cherche à vivre une vie liturgique plus authentique. En même temps que s'effrite l'institution des messes obligatoires et que se ralentit même le rythme des grand-messes du dimanche, se multiplient les messes de classe, d'équipes, les camps liturgiques aux grandes fêtes. La grande communauté se fractionne. Le volontariat et la liberté deviennent de plus en plus la loi. On se soucie d'une vie liturgique plus extérieurement communautaire. On multiplie les messes expliquées ou animées, ou dialoguées. Veillées et paraliturgies sont à la mode...

On est cependant encore fort loin de compte. Plusieurs années durant, alors que j'étais au Séminaire de philosophie, nous avons fait, mes confrères et moi, une constatation rarement démentie. Elle ne prétend d'ailleurs pas juger l'action des éducateurs. Chacun sait avec quelle rapidité nos élèves oublient ce que nous leur avons dit et déclarent à nos successeurs qu'ils viennent de faire la découverte, inédite et sensationnelle, d'une leçon maintes fois rabâchée

à leurs oreilles; il reste que chaque année une forte majorité de nos collégiens, voire quelques-uns de nos petits séminaristes sont littéralement désorientés dans leur piété personnelle par l'assistance à la grand-messe. Il reste aussi que l'initiation liturgique, qui se faisait selon les principes et l'esprit de la Pastorale liturgique, est apparue quasi à tous comme une chose inédite, une terre inconnue. Je dois à la vérité d'ajouter que cette initiation rencontra toujours un pourcentage appréciable de réticences dont certaines des plus fermes se justifiaient par de solides raisons personnalistes empruntées au vieil arsenal de l'humanisme classique et de l'intellectualisme inspiré de Descartes.

Le besoin s'est donc fait sentir d'une session comme celle-ci, organisée en liaison avec le C.P.L. Ce qui était situation de fait, questions éparses devient pour vous problème et objet de recherche. Il est significatif du renouveau dans lequel nous sommes que le Centre d'études pédagogiques, inter-collèges, ait provoqué la chose et que la participation ait pu dépasser les collèges de la Compagnie. Et ceci demande de notre part un effort de précision et de clarté.

La liturgie qui nous intéresse est la grande œuvre de l'Église sur terre pendant le temps de l'entre-deux qui sépare Pâques de la Parousie. Chaque fois qu'elle s'exerce, s'accomplit l'œuvre de notre rédemption, « jusqu'à ce qu'il vienne ». Chaque fois que progresse la vie liturgique, se renouvelle l'esprit chrétien en sa source. Chaque collège qui se préoccupe de vie liturgique est en état de recherche pour l'évangélisation et la christianisation de ses élèves.

On comprend dès lors que des éducateurs en recherche rencontrent sur leur route — je parle, bien entendu, d'une rencontre organique — la pastorale liturgique. Car la vie liturgique dans un collège est une affaire de pastorale. Voici un jeune bachelier de formation mathématique; il vient de terminer brillamment ses études secondaires. Le temps qu'il leur a consacré, il l'a partagé entre ses obligations scolaires et le service liturgique des offices de la paroisse. Il a été un grand cérémoniaire accompli, à la grande satisfaction de son curé. Aucune ouverture apostolique. Un bref essai au séminaire révèle l'insuffisance de cette formation trop strictement liturgique et coupée de toute perspective pastorale plus large. Je m'étais étonné d'ailleurs qu'un garçon de

cet âge et de cette valeur ait pu se cantonner dans des perspectives aussi étroites. A l'expérience il est apparu que, d'une part, les études occupaient dans sa vie une place considérable et que, d'autre part, il était resté pour le reste très jeune. Pour un cas de ce genre, qui est une preuve par la négative, combien d'autres révèlent, chez les jeunes de notre temps qui cherchent le service du Seigneur, des préoccupations apostoliques et missionnaires; ils sourient quand il leur arrive de rencontrer un prêtre féru de liturgie, mais peu ouvert aux problèmes d'évangélisation. Ils se trouvent à l'aise quand ils rencontrent le mouvement de pastorale liturgique. Pourquoi ?

Parce qu'ils devinent obscurément que la pastorale liturgique ne minimise pas l'aspect pastoral de la liturgie. Ils comprennent que la pastorale liturgique est le lieu de rencontre d'un apostolat centré à la fois sur la prière et l'évangélisation. La participation liturgique au sens plénier est le but ultime de toute activité apostolique. En ce sens, qui est le grand sens, celui de l'encyclique *Mediator Dei*, la liturgie est l'œuvre des œuvres; elle est prière du Corps mystique uni à son chef, le Christ; elle est continuation du sacerdoce du Christ dans l'Église, application concrète de la Rédemption. Que peut vouloir faire d'autre un prêtre qui essaie de réaliser ce pour quoi il est ordonné ? Mais l'exigence d'évangélisation, de christianisation est présente au cœur même de toute participation liturgique. Les perspectives pastorales, qui sont d'éducation du peuple de Dieu, de pénétration de la loi de Dieu et de la rédemption dans toute sa vie, ces perspectives doivent être sans cesse présentes à ceux qui se préoccupent de liturgie.

Se mettre dans l'esprit et les perspectives de la pastorale liturgique, ce sera donc envisager la liturgie comme une action et aussi une éducation des fidèles. Une session sur la vie liturgique dans les collèges se pose donc les questions sous l'angle suivant : comment avec nos élèves, individuellement et en corps, dépasser dans la réception des sacrements, l'assistance à la messe, le stade de l'obligatoire ? Comment faire que notre jeune peuple trouve sa nourriture dans les actions saintes auxquels il prend part et qu'il soit nourri par l'essentiel de ces actions saintes, non par les « à côtés » ou les accessoires ? Comment faire que nos com-

munautés de collèges — élèves et peut-être prêtres, pourquoi pas ? — soient plus vivantes, plus vraies, plus rayonnantes autour de ce centre qu'est l'Eucharistie ?

Levons une dernière équivoque ou plutôt apportons une dernière précision qui servira si vous voulez à la composition du lieu. Il s'agit d'une session pédagogique. Des adultes cherchent le moyen de faire passer chez les jeunes ce dont ils vivent eux-mêmes. Et c'est pourquoi le climat de notre recherche est un climat de prière communautaire, de prière liturgique. Et nous croyons faire autant et plus dans cette action commune que dans nos réflexions pédagogiques. Ceci dépasse la valeur d'une exhortation pieuse et nous amène à renoncer dans nos recherches de pastorale liturgique à tout utilitarisme pédagogique. La liturgie est d'abord une action. Elle est certes par là même une éducation, le milieu éducatif par excellence, le sein maternel où la sainte Mère Église engendre, fait croître ses fidèles. Mais nous ne nous occupons pas de liturgie pour rendre notre enseignement religieux plus efficace, nos offices plus attrayants, notre formation plus profonde et plus durable. Tout ceci n'est qu'un surcroît. La question essentielle est celle du Royaume de Dieu qu'il faut faire progresser dans nos collèges par une conformité plus grande au dessein de salut de Dieu.

II

Entrer dans la prière de l'Église, c'est d'abord une démarche de foi

Nous sommes dans l'Afrique chrétienne de saint Augustin. Un catéchumène se présente pour la toute première inscription. Le souci que l'Église manifeste et dont témoigne l'évêque d'Hippone (*De catechizandis rudibus*), c'est de rendre plus lucide, d'affermir et de nourrir cette foi inchoative. Elle demande qu'on donne au catéchumène une instruction rapide, globale sur l'histoire du salut. Le mouvement spirituel qu'il s'agit de déclencher est le suivant : Dieu a sur l'homme un dessein d'amour miséricordieux; il le révèle et le manifeste dans l'histoire, je me range dans cet im-

mense peuple en marche vers la Terre promise, je me rattache à la race impérissable des fils d'Abraham, et ceci est vrai pour moi, ici, maintenant. Et ceci m'amène à la réaction de « notre Patriarche Abraham » : croire à Dieu pour être justifié par lui, marcher en sa présence, être docile à sa conduite, aimer sa compagnie amicale.

Avez-vous remarqué le réalisme liturgique de cette première éducation de la foi, en même temps que sa résonance biblique ? Mais il faut mener à son terme cette intuition. Le catéchumène qui accepte par la foi de cheminer avec les fils d'Abraham accepte sur lui une conduite mystérieuse de Dieu qui le mènera à la communion eucharistique, à l'eucharistie pascale, une nuit de Pâques, quand il plaira au Seigneur et à son Église. Comment pourrait-on introduire à la prière de l'Église sans commencer par le *b-a ba* ? Et s'il arrive à d'excellents musiciens de solfier un passage difficile, après des années de pratique, pourquoi, dans notre éducation liturgique ou eucharistique, ne reviendrions-nous pas de temps en temps à cette démarche fondamentale, sans laquelle il n'y a pas de croyant ? Vous avez remarqué que nous sommes en plein dans le canon de la messe. Et sans doute il s'agit pour l'Église d'évoquer le sacrifice d'Isaac, figure et anticipation du sacrifice du Christ; mais aussi comment ne pas discerner l'accent de tendresse et la fermeté du rattachement au peuple de Dieu qui est réaffirmé chaque fois qu'en célébrant l'Eucharistie on parle de notre patriarche Abraham ? Le souci d'être complet et exhaustif dans nos explications de messe, la préoccupation d'être exact dans nos formules et dans nos gestes ne nous font-ils pas oublier la nécessité pédagogique de réinsister souvent sur ce *b-a ba* ?

Dépassé le stade du *b-a ba*, auquel il faut d'ailleurs toujours revenir, la prière liturgique — et la messe tout particulièrement — sont un mystère de foi. Elles exercent la foi, elles la nourrissent, elles l'engagent. Ne retenons qu'un aspect qui nous permettra de mesurer l'importance de l'avant-messe. Vous savez à quel point les protestants, vidant la messe de sa réalité sacrificielle, ont réduit leurs assemblées à n'être qu'une liturgie de la Parole. La réaction catholique souligne la réalité du sacrifice du Christ donné à l'Église sous le signe du pain et du vin. Mais la

vérité catholique totale rassemble les deux aspects dans une synthèse supérieure.

Prenons conscience de ce qu'a d'essentiel la liturgie de l'avant-messe. Deux mots peuvent la résumer : prédication et protestation de la foi. Deux réalités qui correspondent à ce qu'on a appelé le donné et l'agi dans la grâce de la foi.

1) *Prédication de la foi.* — La parole de Dieu nous est annoncée dans l'action liturgique. Elle structure l'Église en rassemblant les croyants. La parole insérée dans l'action liturgique vient révéler les desseins de salut de Dieu, elle les commente, les accomplit. L'Écriture insérée dans le mystère cultuel prend un caractère actuel, dynamique. Elle nous parle de la part de Dieu et nous demande réponse personnelle et actuelle. C'est une révélation actuelle de la parole de Dieu et elle rend présente l'économie du salut. Le *dicit Dominus* de l'ancienne alliance devient présence vivante de la parole de Dieu; le *dixit Jesus discipulis suis* de l'Évangile introduit des paroles du Christ qui s'adressent à nous de façon immédiate.

Soucieux de rassembler une communauté eucharistique, il faudrait que nous n'oubliions pas de rassembler d'abord une communauté évangélique. Comment créer et conserver cette docilité à la parole qui est condition de fructification ? Comment maintenir présente dans nos communautés cette conscience qu'on vit d'abord de toute parole qui sort de la bouche de Dieu, et que l'Eucharistie elle-même ne prend réalité que par cette parole créatrice de Dieu ?

Pratiquement il faudrait que exhortations, monitions, homélie, formation spirituelle individuelle, insistent sur cette réalité centrale de la foi à la parole de Dieu.

2) *Protestation de la foi.* — Elle est la réponse de l'homme aux avances de Dieu qui parle. Non pas, certes, une protestation vague et sans consistance. Les protestations dont est pleine l'avant-messe traduisent une attitude très simple. En face de la Parole de Dieu, l'homme prend conscience de son péché. Il est invité à cette continuelle « metanoïa », remise de soi en face des exigences du Christ et de l'amour miséricordieux du Père. Expérience du péché, reconnaissance de l'unique Sauveur, supplication. Tout ceci peut

rendre plus conscient du salut et de sa nécessité, plus désireux, avec l'humble soumission à la grâce, de répondre par sa vie à l'appel du Seigneur qui convoque ses fidèles pour les sauver du mal et les unir dans l'amour.

On sait à quel point le Directoire pour la pastorale des sacrements insiste sur cette éducation et cette protestation de la foi de celui qui reçoit les sacrements. Protestation au Christ Sauveur, selon le mot de saint Thomas, et, dès lors, témoignage du Christ présent, agissant, manifestant sa vie dans les chrétiens ses fidèles. Inutile d'ajouter, car ceci reviendra sous une autre forme, que la fidélité à la Parole est d'abord fidélité au commandement de la charité fraternelle. Pour saint Jean, c'est tout un. Mais l'année liturgique se charge d'expliciter les points d'application de cette fidélité que le Seigneur appelle en se manifestant à nous.

Est-il besoin de souligner en terminant à quel point cette éducation de la foi dans la prière liturgique rend indispensable une véritable culture biblique de nos jeunes ?

III

Entrer dans la prière de l'Église, c'est entrer dans la réalité ecclésiale

Premier aspect de la réalité ecclésiale que nous apprenons à la messe : la place unique du sacerdoce du Christ dans l'Église, l'importance de Pâques et de sa célébration rituelle. Et cet aspect nous aidera à réaliser les parties essentielles de la messe des fidèles et la structure hiérarchique de toute la messe.

Deuxième aspect de la réalité ecclésiale que nous apprenons à la messe : l'aspect communautaire de la grâce qui nous est communiquée. Et cet aspect nous aidera à réaliser l'exigence sociale des rites, les conditions d'éducation d'un esprit catholique, l'enracinement concret de notre foi trinitaire.

*
* *

Entrer dans la prière de l'Église, c'est entrer dans la réa-

lité ecclésiale. Pas d'éducation liturgique sans référence à une ecclésiologie. La réalité du culte transcrit, traduit et fait vivre le mystère de l'Église. Illustrons d'abord cette affirmation par une citation empruntée au livre de Heiler sur la prière (traduit de l'allemand, Payot, 1931). L'auteur, un protestant, parle comme suit de la prière cultuelle de l'Église catholique (p. 500). « Le culte de l'Église catholique (romaine) est devenu une institution sacrée rigide... c'est un culte de mystère... il représente toujours comme aux origines la mort rédemptrice du Christ et la communion de tous les fidèles avec leur Seigneur, mais la simple action de rompre le pain et de boire à une coupe est devenue une liturgie compliquée, réglée jusque dans le détail le plus insignifiant, et qui ne le cède en rien, ni pour la magnificence, ni pour pour la pompe, aux rituels sacerdotaux de l'antiquité et aux liturgies des mystères syncrétistes. »

On ne saurait dire en termes plus délicatement marqués d'objectivité scientifique que la liturgie catholique est une reviviscence des liturgies païennes. Et de poursuivre :

« L'acte sacré cultuel est devenu élément essentiel; la parole qui l'accompagne, la prière liturgique, fixée en une formule stéréotypée, passe au second plan... Le culte liturgique de l'Église romaine est une liturgie de mystère, à laquelle une pieuse assemblée assiste dans un recueillement silencieux et avec un respect profond, mais non pas en y participant activement. La communauté, qui était primitivement le sujet actif de n'importe quel acte cultuel, a sombré dans la passivité... » (p. 501).

Plus de lien immédiat exprimé et senti entre les assistants pour former la communauté, plus de lien de la communauté avec l'officiant qui la remplace. « Le culte liturgique finit par devenir un acte sacramentel qui possède une valeur en lui-même, qui peut être accompli par le prêtre tout seul sans qu'il ait besoin de la communauté » (p. 502).

Voilà bien des affirmations qui portent un jugement pratique sur la valeur des réalisations liturgiques dans le culte catholique : ritualisme, conception sacrificielle de la messe, rapport faussé entre le prêtre et la communauté. Et des catholiques soucieux de réforme et d'authenticité n'ont pas manqué de dire qu'il fallait remédier à ces défauts. Pris par

un aspect de la question, on oublie la solidarité du tout. On parle de spontanéité dans le service du Seigneur, de pharisaïsme. A quoi bon incliner la tête chaque fois qu'on prononce le *Gloria Patri* ou le nom de Jésus-Christ, pourquoi multiplier les génuflexions et les signes de croix? Laissons donc ces formules stéréotypées, dépourvues de vie, sans valeur d'expression. Voici une messe d'enfants, remplaçons donc les prières au bas de l'autel par un dialogue entre le célébrant et les enfants, tandis que le prêtre se rend de la sacristie à l'autel. Improvisons ce dialogue en français et dans un style direct. Au lieu de l'*Orate fratres*, on invente une exhortation « dans la vie » qui varie avec les dispositions du moment.

Pourquoi pas? Mais d'abord parce que la prière liturgique est, dans ses modes, ses expressions, sa réalité profonde, la propriété de l'Église. Et, plus profondément, parce que l'Église a une conscience très vive, seule conscience, des altérations de détail qui équivalent à des transformations de structure. Le P. Congar montre bien que c'est la caractéristique de la position protestante : sous couvert d'un perfectionnement de la vie, engager une transformation de la structure.

Si l'Église n'est, comme le veulent les protestants, que la société des fidèles rassemblés autour de la parole de Dieu et sauvés dans et par ce rassemblement, toute la force de l'assemblée liturgique réside dans l'audition de la parole... Si, par ailleurs, la nature humaine déchue est incapable, même rachetée, de coopérer si peu que ce soit à la rédemption, la réalité sacrificielle de la messe comme sacrifice du Corps mystique uni au sacrifice du Christ s'évanouit. Il est donc vain et malfaisant de laisser le peuple à une inertie sacrée qui n'a pas de raison d'être. Si la communauté des fidèles définit toute la réalité de l'Église et si elle se structure d'en bas, si toute la réalité du culte réside en ce qui en est exprimé et senti actuellement dans la communauté, il faut faire cesser ces longs temps de silence mystérieux, ces monologues sacerdotaux, il faut supprimer ces messes basses solitaires.

La première réalité ecclésiale que nous apprenons à la messe et que nous devons apprendre à nos enfants, dans et par la prière liturgique, c'est la place unique du sacerdoce

du Christ dans l'Église. Toute réalité de grâce nous vient de là. Toute prière qui vient de nous trouve sa consistance et son issue vers le Père dans la sienne, par la sienne. Mais le Christ par lequel il nous fait passer n'est pas purement et simplement le Christ céleste. C'est le Christ présent dans l'Église par la garantie de la succession apostolique et de la mission hiérarchique. Le prêtre qui célèbre sacramentellement le mémorial du Seigneur n'est pas d'abord un délégué de la communauté, il est ministre du Christ et de son sacerdoce, il agit en son nom, il est mandaté, ordonné pour cela.

Comment cette réalité ecclésiale se traduit-elle à la messe ? Comment devons-nous la maintenir à la conscience de nos assemblées pour la faire pénétrer davantage dans la foi de nos enfants ? Comment faire saisir ce caractère hiérarchique de la prière liturgique ? C'est ici qu'il nous faut accepter des modes d'expression, entrer dans une technique qui a ses limites, qui pourrait être autre, mais qui ne peut l'être sans l'assentiment de l'Église. Chaque fois que de ma propre autorité je touche à l'ordonnance de cette technique, non seulement j'accomplis une action défendue par la loi, mais je touche peu ou prou au visage de l'Église et je la rends plus difficilement reconnaissable aux yeux des fidèles. Voulant rendre intelligible la prière de l'Église que prononce le prêtre en récitant les oraisons, je la fais lire par un lecteur, en français, tandis que le célébrant la récite tout bas. Sous prétexte d'intelligibilité plus grande, je laisse s'estomper l'affirmation si ferme de l'unique médiation de Notre-Seigneur réalisée, concrétisée ici et maintenant par la prière sacerdotale. On peut trouver plus communautaire la récitation du *Pater* par l'assemblée. La pensée que l'Église exprime dans le rite latin par la récitation solitaire du prêtre, c'est encore cette unicité de la médiation du Christ, sacramentalisée dans la médiation sacerdotale : pourquoi dans mon éducation liturgique faire faire autre chose que ce que l'Église veut me faire faire ici et maintenant ? La même réalité hiérarchique de l'Église, présente en acte dans la messe, explique qu'il faille être au moins diacre pour proclamer l'Évangile, qu'il faille être ordonné pour consacrer validement le Corps et le Sang du Christ, qu'il faille exprimer dans l'action sainte la conscience du

rattachement à l'Église hiérarchique : « Una cum famulo tuo Papa nostro Pio et Antistite nostro... »

Comprenons bien la façon dont nous nous approprions le sacerdoce du Christ dans l'action liturgique. L'unique sacrifice du Christ, l'éternelle rédemption ont été réalisés dans la Pâque du Christ. Son passage par la mort et la résurrection, la remontée au ciel, la session à la droite du Père, sont l'unique réalité située à un point de l'histoire à laquelle la messe nous rattache. La messe est toujours une célébration sacramentelle de la Pâque. La messe est indissociable de la Pâque du Christ. L'expliquer, y faire participer sans référence à cette Pâque est non seulement un oubli regrettable, c'est une incompréhension de passages essentiels de la messe.

Par exemple le récit efficace de l'Institution et l'anamnèse qui suit : « Unde et memores, tam beatae Passionis, necnon et ab inferis resurrectionis, sed in coelos gloriosae ascensionis. » Voilà des réalités liturgiques qu'il ne faut voiler ni par un commentaire bavard, ni par un chant inadapté.

Pas de prière liturgique sans référence à l'unique sacerdoce du Christ; pas de prière liturgique sans référence hiérarchique, pas de prière liturgique sans référence pascale. Notre explication n'a pas été assez loin. Entendons bien, il ne s'agit pas de théologie au stade de l'enseignement, mais du dogme exprimé et vécu dans la prière. Une éducation de la foi ecclésiale revient toujours à cette réalité fondamentale : une démarche aussi personnelle que la rencontre par la foi du Dieu Sauveur en Jésus-Christ, cette démarche n'aboutit que dans un acte liturgique sacramentel, baptême, eucharistie par exemple. Avons-nous perçu pour nous-mêmes, songeons-nous à faire percevoir le réalisme déconcertant de la parole du Christ : croire et être baptisé pour être sauvé. Manger sa chair pour avoir la vie. La rencontre du Christ par la foi ne peut se faire que dans l'originalité d'un acte vécu existentiel qui nous livre actuellement au Christ et nous livre actuellement le Christ. L'Église maternelle nous met en œuvre tout nous-mêmes, corps et âme; elle met en branle toutes nos puissances d'affectivité, elle mobilise notre intelligence en la nourrissant de connaissances doctrinales, elle polarise notre volonté dans le sens des exigences du royaume. Mais rien de tout cela pris à part

n'est suffisant ni même essentiel à la prière de l'Église. Seule compte la convergence de tout ceci en un acte où j'ai la garantie que Dieu est présent par le Christ pour mon salut.

Gardons-nous donc d'un schéma purement intellectualiste. Méfions-nous de la tendance exagérée qui nous pousserait à vouloir dégager les idées essentielles, faire la synthèse d'une messe du dimanche. Tout d'abord parce que plus d'une fois cette synthèse n'étant pas possible, si nous la faisons quand même, elle est artificielle. Mais, même si elle est possible, on risque de transformer le texte liturgique en exposé théologique d'où découlent des applications pratiques. Et alors on n'a pas seulement faussé l'usage d'un texte, on a vidé l'acte liturgique de sa substance. L'homme ne peut rencontrer vraiment Dieu et le Christ que dans cette expérience unique et ineffable, et cette expérience unique, parce qu'elle est de nous, pauvres êtres changeants et passagers, se répète dans le temps, et parce qu'elle est de Dieu qui nous sauve en Jésus-Christ, elle nous apporte continuellement la même certitude : ici, maintenant Dieu me parle; ici, maintenant Il me sauve. C'est un des aspects les plus mystérieux du mystère chrétien, c'est aussi un des aspects les plus concrets. A partir de là seulement, nous pouvons faire deviner quelque chose du rôle du temps dans la vie chrétienne et l'application de l'unique rédemption du Christ.

La rencontre du Christ prêtre dans la prière, ou mieux dans l'acte liturgique, nous situe sur le plan de la foi et des réalités invisibles. Elle nous demande de n'être pour nous-mêmes ou comme éducateurs ni des cérébraux qui s'efforcent à la logique, ni des sentimentaux qui communient entre eux uniquement sur le plan affectif, mais des fidèles qui cherchent leur Seigneur et pour qui cette rencontre contient et entraîne tout le reste : « Imitamini quod tractatis, agnoscite quod agitis. »

Cette conception de l'acte liturgique nous mène à une vie liturgique qui évite dans la participation liturgique les découpages arbitraires. Qu'est-ce que l'essentiel de la messe ? C'est une question qui peut avoir un sens en théologie spéculative. Au plan de la vie liturgique, elle risque des simplifications abusives, sinon déformantes. Si l'essen-

tiel de la messe se trouve à la consécration, pourquoi l'Église a-t-elle prescrit le canon, puis l'avant-messe ? Et voici, avec cette méthode, quelques-uns des découpages arbitraires auxquels on aboutit : les solides exercices de la vie chrétienne et la pacotille des gestes indulgenciés; la messe et l'avant-messe; la prière et les formules de prière, la communion emportée à la sauvette et la préparation à la messe... Revenons souvent à cette grande perspective ecclésiale du sacerdoce du Christ participé, communiqué dans les actes liturgiques, les rites sacramentels.

Une seconde réalité ecclésiale se révèle à nous dans la vie liturgique, et spécialement dans la messe : l'aspect communautaire de la grâce qui nous est communiquée. Tout ce que nous venons de dire du premier aspect concerne l'Église comme institution de salut. Par là l'Église précède ses membres, elle les crée et les nourrit en son sein par la parole, les sacrements, le ministère apostolique. Mais l'Église est aussi la communauté des fidèles, la société des hommes réconciliés. Il existe dans la vie liturgique une certaine réalité qui vient d'en bas : c'est la part du culte qui des hommes monte vers Dieu. Mais cette réalité elle-même est assumée, homologuée par l'Église, et c'est seulement alors qu'elle devient culte public et officiel. Ici encore le rattachement est indispensable. Sur cet aspect nous pouvons passer rapidement parce qu'il rejoint l'exigence hiérarchique que nous avons soulignée par ailleurs.

Prenons comme une donnée de départ que nous sommes sanctifiés en Église. Comment comprendre et faire fructifier dans la vie liturgique cette grâce communautaire du christianisme ?

Il faut d'abord une acceptation pleine et lucide de cet aspect de la grâce. C'est une chose lente et difficile à réaliser, déjà dans la théorie, car la théorie a toujours des résonances pratiques, mais surtout quand on touche aux formes communautaires concrètes de vie. Il faut chercher à faire vivre nos jeunes dans un cadre plus communautaire. Il faut mettre leur foi en présence de cette réalité d'Église et de ses exigences concrètes. Il faut surtout leur présenter et leur faire vivre, sous cet aspect communautaire, la célébration eucharistique. Sommet, dans la vie de l'Église, préfiguration de l'assemblée du ciel, l'acte eucharistique ras-

semble un peuple qui habite en un lieu; mais qui est aussi universel, catholique, un peuple uni au delà des déterminismes humains qui séparent.

L'unité des chrétiens est l'objet incessant de la prière de l'Église. Sur quels points principaux faire porter nos efforts éducatifs. En voici quelques-uns plus importants : acceptation de l'aspect social du rite, développement d'un esprit catholique, enracinement concret de la foi à la Trinité.

Aspect social du rite. Déjà sur ce point très palpable, l'action liturgique opère une salutaire sortie de soi. Car il est facile de protester contre le convenu, le factice, le stéréotypé... Mais accepter un ensemble convenu de mouvements, de paroles qui sont le cadre nécessaire d'une action communautaire, accepter de s'appuyer sur une structure convenue d'avance, entrer dans une répétition de gestes qui ne correspondent pas toujours à la sensibilité du moment, se plier à une stylisation de nos émotions religieuses, soit dans les gestes, soit dans les paroles, suffisamment éloignées des pulsions violentes du sentiment, de la passion, tout cela constitue une ascèse communautaire pour nos jeunes qui aiment la spontanéité et qui sont si facilement tentés de l'identifier avec la sincérité. Le rite liturgique nous assure la sécurité d'une participation au divin et nous permet une vérité plus profonde que celle du senti.

Développement d'un esprit catholique. Je pense aux courants de sympathie et d'antipathie qui peuvent fractionner une communauté de jeunes. Gardons-les d'un catholicisme théorique qui néglige l'insertion dans la vie concrète et qui coexiste trop facilement avec des attitudes d'agressivité, des tendances à faire clan, chapelle. Ouvrons-les au problème de la croissance de l'Église : missions de l'extérieur et de l'intérieur, union des Églises, Action catholique. En pensant toujours à partir des gestes, des rites, des textes liturgiques : par exemple de la belle messe votive pour l'unité de l'Église, ou plus simplement de la première des oraisons avant la communion, du rite de la paix qu'on souhaiterait voir remis en honneur selon les indications de Dom Capelle (*La Maison-Dieu*, 1953 (3), n° 35), de la prière d'offrande du calice : *Pro nostra et totius mundi salute.*

Enracinement concret de la foi à la Trinité. Plutôt que de chercher dans une messe du dimanche une synthèse

logique, retrouvons avec nos jeunes tout au cours de l'année liturgique cette leçon continuelle que nous donne l'Église : l'amour du Père, qui est don total au Fils, l'amour du Fils « élan de reconnaissance égal à la générosité paternelle » (Salet), amour qui nous est communiqué en même temps que révélé, afin que nous aussi nous vivions pour Dieu et pour nos frères.

IV

Entrer dans la prière de l'Église, c'est apprendre une langue, entrer dans une mentalité, adopter une conception du monde

Ce qui frappe dès l'abord dans la prière liturgique, et qu'a fort bien souligné le P. Bouyer (*La Maison-Dieu*, n° 3, p. 39), c'est son manque de logique. Que de richesses! Comment ordonner, classer, synthétiser? Comment dresser un tableau synoptique satisfaisant pour nos jeunes? L'expression liturgique échappe par sa richesse au goût de la simplification abstraite, le symbolisme liturgique déborde les cadres logiques trop rigides. A cela s'ajoute la complexité de la prière liturgique qui projette l'âme en un vaste monde, celui de l'histoire d'Israël. On éprouve devant cette complexité, ce manque de logique, le besoin d'une initiation.

Mais quand on y a été introduit, comment ne pas reconnaître le caractère profondément humain de la prière liturgique? Utilisation des signes et du symbolisme, sens du geste, de l'action totale qui engage tout l'homme, âme, corps, sens; nature communautaire de la prière liturgique, utilisation des divers rythmes qui scandent la vie humaine, etc...

Dans le cadre même où elle nous prend, et qui est tellement adapté à notre nature, elle satisfait à notre besoin d'expérience vécue et sentie. En ce temps, en ce lieu, pendant cette messe, c'est Dieu qui parle, c'est Dieu qui passe. Le rappel continu des bienfaits de Dieu à Israël, du mystère de la Rédemption réalisée dans le Christ, est une réponse sans cesse actuelle aux besoins de l'âme.

La prière liturgique nous propose une conception du monde en laquelle il faut entrer. Elle insiste d'abord et surtout sur le but à atteindre, le ciel, la vision béatifique, le dessein d'amour par lequel Dieu veut nous introduire en sa vie, faire de nous ses fils. Elle présente avec insistance, tout au long de l'année, l'unique moyen de réaliser le dessein de Dieu : la participation au mystère pascal du Christ mort et ressuscité. Où il est, nous allons; où il est, déjà nous sommes puisque la liturgie, c'est le ciel sur la terre. Par la participation au mystère eucharistique en particulier, elle éduque en nos âmes une foi authentique et dépouillée, tout en garantissant l'authenticité de notre dialogue avec Dieu. Elle nous forme à la vraie charité. Elle nous apprend à nous donner à Dieu en nous remettant sans cesse sous les yeux l'exemplaire divin. Elle nous apprend la nature et les exigences de l'amour fraternel. L'Eucharistie est le lien vivant de la communauté; elle ouvre pleinement nos âmes à une charité large, universelle, compréhensive; il suffit de ne fermer ni les yeux ni le cœur à ces exigences de la communion, pour que peu à peu s'ouvrent les cercles trop étroits, s'élargissent les amitiés trop exclusives, se nouent avec un plus grand nombre des liens fraternels qui peuvent se resserrer jusqu'à l'intimité. L'âme qui entre dans cet univers spirituel, les jeunes auxquels un éducateur ouvre les portes de ce Royaume sont munis d'un viatique qui leur permettra de cheminer sur les routes de la vie et de croître selon les appels et les exigences de Dieu.

Accepter un dépaysement, entrer dans un univers ne suffisent pas, il faut se plier à des techniques d'expression. On connaît la richesse de doctrine, la rigueur et la concision des oraisons du dimanche. Il faut pour les comprendre connaître le vocabulaire qu'elles utilisent. Comment comprendre le canon de la messe sans en avoir discerné les résonances bibliques ? Surtout il faut avoir appris par une fréquentation assidue et intelligente les modes d'expression de la prière liturgique :

— La lecture (messe et office).
— Le répons : « Passage de la lecture à la prière ».
— La psalmodie.

Mais ce dernier mode, qui est fort riche, nous introduit

dans un domaine déjà évoqué : l'Écriture et son utilisation spirituelle, le psautier qui est la clé de tout le reste et qui a donné sa forme à l'essentiel de notre prière liturgique actuelle.

Un professeur de pastorale que je rencontrais récemment m'a raconté le fait suivant; il reçoit en juin dernier la visite d'un jeune prêtre de ses élèves.

« Je retiens de votre cours de cette année, dit-il à son maître, que la théologie a une importance pratique et je suis désormais décidé à l'étudier dans le ministère. »

C'était faire bon marché du contenu précis du cours de toute une année. Mais le professeur est un vieux routier de l'enseignement. Ayant beaucoup enseigné, il a beaucoup appris. Et il sait que le sage se contente de peu.

« A la réflexion, me disait-il, c'est là le meilleur fruit que je pouvais espérer recueillir de mon enseignement. »

Si vous emportez de ce début de session la conviction qu'il vous faut apprendre et réfléchir pour faire progresser la vie liturgique dans vos collèges, si, mis en branle par cette conviction, vous apportez à l'ensemble de la session un esprit ouvert et chercheur, si vous partez avec le désir de faire quelque chose et de vous retrouver plus tard pour faire le point et préparer une nouvelle étape, alors je dirai en m'inspirant de ce vieux professeur :

« N'est-ce pas là le meilleur objectif auquel puisse prétendre une conférence d'introduction à une session sur la vie liturgique dans les collèges! »

JEAN SAUVAGE.

LA COMMUNAUTÉ DANS LA VIE LITURGIQUE DES COLLÈGES

Nos collèges sont des sociétés d'enfants régies par l'autorité de personnes adultes. L'autorité y est exercée soit par des prêtres qui président aux cérémonies liturgiques, soit par des religieux ou des religieuses qui sont associés à celles-ci à un titre tout particulier. Nos collèges comportent enfin dans la majorité des cas, des élèves tous catholiques ou considérés comme tels, c'est-à-dire soumis à la pratique religieuse par une obligation de conscience que sanctionne le règlement de la maison. Nous ne devons pas nous cacher que ces circonstances sont en général défavorables à la formation de communautés authentiques, notamment lorsque s'y ajoute le fait, très fréquent en France, que ces petites chrétientés se trouvent situées dans un milieu non chrétien dont l'influence se fait sentir par le mode de vie des familles, les programmes scolaires, les films, les journaux, la radio ou les problèmes que posent continuellement les masses païennes. Une communauté exige, pour être authentique, une atmosphère de spontanéité, d'engagement libre et d'ouverture sur le monde. Si nous ne prenons pas conscience des difficultés particulières posées par le style de notre enseignement à la formation de communauté de ce type, nous risquons de méconnaître une des tâches essentielles de l'éducation chrétienne et, par là, de donner à nos enfants un enseignement formel qui ne résistera pas à l'épreuve de la vie.

Par le fait même que la direction des collèges est assurée par des prêtres, la disproportion entre le peuple des enfants et la communauté sacerdotale est très forte. Cette disproportion risque de créer une puissance d'écrasement qui

réduit le monde des élèves à une passivité dans laquelle dégager une communauté devient impossible. Si nous n'avons pas continuellement présente à l'esprit la préoccupation de fonder de vrais milieux de participation, nous pourrons facilement nous laisser duper et nous imaginer que nous sommes en face de communautés dans nos diverses divisions alors que nous aurons simplement des groupes de bons enfants dociles et pieux. Il est souvent difficile de distinguer dans ce domaine ce qui est réel et ce qui est apparent. Certaines ambiances de classe ou de division paraissent parfois très dynamiques alors qu'elles ne constituent, en aucune manière, un milieu réel de vie commune. Or lorsqu'une communauté n'a pas été créée dans un milieu scolaire, aucune formation liturgique véritable ne peut se faire et, par là, le discernement de ce qui est personnel dans le mystère chrétien s'opère mal. La foi des jeunes ne se fixe pas sur le Dieu Vivant, elle résiste difficilement aux affrontements ultérieurs avec des personnalités incroyantes.

Les illusions que nous pouvons avoir sur ce sujet nous rendent de plus inaptes à reconnaître la valeur réelle de nos liturgies. Nous avons parfois d'éclatantes cérémonies, pleines d'ordre, de pompe et même de beauté : des enfants au regard clair y participent avec attention et discipline, ils ont toute l'apparence d'une véritable piété. L'ambiance de prière et la nombreuse participation à la sainte communion nous saisissent, nous nous disons que ce collège possède une admirable vie de piété. Or il se trouve que, si nous rencontrons quelques années plus tard les élèves qui assistaient à ces cérémonies, nous sommes obligés de constater que leur pratique religieuse n'a pas eu de lendemain et s'est évanouie sans influer sur la détermination des jugements. Pourquoi ? Parce qu'elle n'avait pas été vécue dans une communauté. Tous les signes de ferveur, de beauté, de discipline ou de loyauté que nous avions remarqués n'avaient été qu'apparents; l'essentiel, c'est-à-dire l'engagement personnel de la liberté, était resté non atteint parce qu'il n'avait pas été dégagé et fixé par un milieu de participation. Or seul cet engagement aurait infléchi l'orientation ultérieure de la vie. Il est donc essentiel pour tout éducateur, de connaître les conditions d'existence d'une communauté liturgique réelle.

Je voudrais essayer ici d'en mettre en lumière quelques

éléments. Dans ce but, je rechercherai d'abord le rapport qui existe entre la communauté et l'adhésion religieuse en général, puis je m'efforcerai de préciser pourquoi, dans le catholicisme, la communauté est nécessaire à l'accueil du message; il sera plus facile alors de préciser le rôle que doivent jouer les communautés dans la vie liturgique de nos collèges.

La communauté, lieu de l'éveil d'une foi vivante

Commençons donc par une brève étude du rôle que joue la communauté dans l'adhésion religieuse. Dans la mesure où la foi est considérée comme un rapport de personnes, c'est-à-dire n'est envisagée ni comme une pure expérience subjective, à la manière moderniste, ni comme un assentiment uniquement intellectuel à des propositions ou à des formules abstraites, elle exige la communauté comme milieu nécessaire de déploiement.

D'abord parce qu'elle est reconnaissance d'une parole vivante, celle de Dieu qui a librement manifesté son mystère au moment qu'il a choisi. Cette parole a été adressée à des hommes dans des contextes historiques définis; or il n'y a pas de langage humain qui ne soit commun à plusieurs. Un idiome confidentiel ou hermétique qui serait le privilège exclusif de quelques-uns, ne peut jamais devenir une langue au sens propre de ce terme. Il demeure un code, un schéma dépourvu de toute puissance de manifestation spirituelle. C'est pourquoi la parole de Dieu a été adressée au monde dans la langue d'un peuple particulier, le peuple juif. C'est dans la mesure où celui-ci constituait une réalité vivante, engagée dans une destinée collective, qu'il possédait une langue. Les mots employés par le Seigneur étaient, pour ceux qui les accueillaient à l'intérieur de ce peuple, débordants de puissance d'évocation, car ils se rapportaient à une attente, à des expériences et à un passé vécu également par tous. La parole de Dieu ne pouvait, dans l'Ancienne Loi, revêtir sa signification que pour les membres du peuple juif dans la langue duquel elle était donnée. De même pour nous, le message de salut ne devient actuel et ne prend sa puissance de signification que si nous

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

participons à un « peuple de Dieu ». Le rapport qui existe entre la communauté et la manifestation de la parole est fondamental, celui qui entre dans la communion du peuple découvre le sens de la Révélation parce que le contact qu'il réalise avec ses frères éclaire pour lui la signification des mots que Dieu emploie.

Précisons ce point, envisageons pour cela une communauté religieuse quelconque, étrangère même au christianisme. Regardons par exemple l'une ou l'autre des sectes qui pullulent actuellement ou l'un de ces petits groupes qui surgissent autour de nous et nous offrent, souvent de manière aberrante, des manifestations religieuses à l'état natif. Certains éléments communs se retrouvent dans toutes ces collectivités spirituelles à travers la variété même des croyances ou des usages. Le premier est la prédication vivante, le témoignage. Un homme au verbe haut, un « prophète », au sens le plus équivoque de ce terme, annonce un message. Il parle avec une exigence et une conviction qui traduit pour ses auditeurs l'accent même du Seigneur Tout-Puissant; tout dans son ton est affirmation, appel inconditionné, urgence irrésistible. Chacun de ceux qui entendent cette prédication se sent atteint dans sa vie personnelle la plus secrète, bien que ce message soit adressé à la communauté tout entière. Cette parole en effet qui semble n'être destinée qu'à des individus, puisqu'elle sollicite chacun de la manière la plus immédiate, a toujours un effet collectif. Elle est apportée aux membres d'un milieu déterminé dans leur langue, elle les atteint à la fois dans leur existence concrète et leur enracinement collectif. La réponse qu'elle reçoit est donc toujours globale : des hommes et des femmes liés par la vie, c'est-à-dire participant à une même famille, à une même maison, ou à une même usine, adhèrent ensemble à la parole qui les a touchés, ou la repoussent. Dans l'existence immédiatement vécue, le personnel et le collectif sont indissociables; ils sont toujours mêlés également dans les adhésions religieuses.

La réponse collective possède une puissance et un caractère d'absolu que n'a jamais celle de l'isolé; c'est pourquoi elle souligne la force de la parole reçue et amplifie sa puissance d'attrait. Autour des premiers disciples, d'autres viennent alors se grouper et peu à peu l'annonce prophétique

atteint des hommes de milieux différents; elle affirme ainsi de plus en plus sa signification et sa puissance. Le sens des mots se transforme; le message qui avait été originairement adressé dans la langue d'un milieu déterminé, et s'était trouvé tributaire de celle-ci, se développe à mesure que s'accroît la participation des fidèles et que surgit de cette communauté un nouveau rassemblement. Le support de la communauté permet la transformation du langage et donc l'originalité de plus en plus grande du message. C'est, dans l'interaction constante entre le groupe rassemblé et celui ou ceux qui parlent que la manifestation prend son essor et affirme sa nouveauté.

De tels phénomènes cependant ne seraient qu'éphémères, si la communauté rassemblée autour de l'annonce du message ne se fixait pas en un groupe permanent. Il est nécessaire pour cela qu'elle devienne une société, c'est-à-dire un organisme régi par des institutions juridiques, et aussi qu'elle accède à une forme sacrée. C'est là le rôle de la liturgie. Une communauté de fidèles crée spontanément sa liturgie; elle se sacralise ainsi dans sa réalité collective et donnne à ses membres le sentiment de participer à une valeur éternelle. Prenons un exemple très simple que vous avez tous vécu : la promesse scoute. Cette cérémonie à laquelle toute la troupe, rassemblée en un ordre plein de grandeur, participe, commence par une annonce de la parole. La loi scoute est rappelée, commentée par quelques formules rituelles. Elle est ensuite acceptée comme règle de vie personnelle par les novices; devant tous les scouts, ceux-ci s'engagent à l'observer. Ils s'insèrent par là dans la communauté et commencent à mener une vie nouvelle, celle de la troupe dont l'idéal est exprimé par la loi. Le lien de tous, incluant maintenant les nouveaux scouts, se renouvelle ensuite, par un chant « Devant tous, je m'engage, sur mon honneur, et je te fais hommage de moi Seigneur... ». Les anciens membres de la Troupe et les nouveaux réaffirment leur volonté de vivre dans la lumière de cette parole.

L'engagement jéciste ainsi que bien d'autres de ces liturgies élémentaires qu'ont spontanément façonnées les mouvements de jeunes ou d'Action catholique, donne la même impression. Les Adventistes du septième jour, les Témoins de Jéhovah et les autres sectes, réalisent, avec des messages

ou des engagements déconcertants, des formes liturgiques analogues. Nous y rencontrons toujours les mêmes éléments : l'entrée du groupe dans une forme sacrée par un acte communautaire qui implique annonce du message fondamental, acceptation de celui-ci par chacun, acte solennel d'adhésion collective, départ en mission. Le message diffusé et accepté doit en effet être répandu dans le monde par ceux qui l'ont reçu. La liturgie du départ routier est très évocatrice à ce point de vue : après avoir entendu redire les articles de la loi et renouvelé sa promesse scoute devant le clan, à un carrefour de routes, le routier prend son bâton et part sur le grand chemin. C'est la conclusion normale de toute liturgie.

L'assemblée eucharistique, lieu de la rencontre personnelle du Christ

Après cette analyse du rôle que joue la communauté dans le développement d'une liturgie élémentaire, examinons sa place dans la liturgie eucharistique. En elle, ce n'est pas un prophète ou le chef d'un mouvement qui se dresse pour annoncer un message, c'est le Christ notre Seigneur. L'Eucharistie est d'abord le rappel du mystère du Christ. Il faut insister beaucoup sur ce point, la Messe n'est pas seulement un rite comportant au sermon l'exposé d'une doctrine : le Christ s'y manifeste continuellement aussi bien à travers les paroles de l'homélie qu'à travers les signes matériels ou les fêtes célébrées. Sa parole y est une réalité présente possédant l'accent direct et la puissance qu'elle avait jadis en Palestine; elle y est située dans le cadre des événements où elle a été originairement donnée puisque les fêtes du cycle liturgique la mettent en relation avec les événements décisifs de la vie du Sauveur. Il est pourtant, parmi tous ces événements, une situation privilégiée de communication dans laquelle se replace toujours la liturgie de la Messe, car elle constitue le centre d'expression à partir duquel tout le message du Christ prend son accentuation véritable : la Cène. A la Cène était réalisée entre le Christ et les Apôtres une intimité exceptionnelle : toute l'existence du Christ y était comme rassemblée en un instant unique, toutes les

années de l'enfance et du ministère public étaient là, amenées à leur point d'aboutissement ultime. La Passion et la Résurrection allaient s'ouvrir. Dans une synthèse extraordinaire, en deux phrases qui ramènent littéralement à l'unité toute sa vie, Jésus se dit : « Ceci est mon Corps livré pour vous », « Voici la coupe de mon sang répandu pour vous. » Dans ces quelques mots, il exprime son lien à l'humanité, sa mort qui vient, sa résurrection, la nouvelle et éternelle Alliance qui en résultera, l'entrée de l'humanité dans une histoire nouvelle, enfin la proximité de Dieu à chacun, au delà des barrières du péché ou du refus. La formule de la Consécration est donc la parole absolue que Jésus annonce, dans la Messe, à l'assemblée chrétienne.

Pour que cette parole prenne son sens, c'est-à-dire soit reconnue par les membres du peuple dans sa vérité, il faut qu'elle soit entendue par tous dans la liaison qu'elle possède à ce que fut l'existence personnelle de Jésus-Christ. Alors seulement elle acquiert cet accent unique qui pénètre les cœurs, atteint l'homme dans ses profondeurs, et renouvelle radicalement toutes les situations d'existence. Elle oblige alors, à hurler à la mort comme les Pharisiens, ou les serviteurs des Grands-Prêtres, ou bien à s'incliner pour l'adoration et pour l'offrande de soi : « Seigneur, que veux-tu que je fasse ? » Cette affirmation est le cœur de la liturgie chrétienne, c'est pourquoi elle retentit à nouveau non seulement en des mots, mais en un signe efficace, un sacrement qui réalise actuellement, par la Présence réelle, le mystère qu'il signifie.

Ce faisant, elle ouvre un nouveau monde. Le sacrifice de Jésus annoncé à l'assemblée inaugure et rend actuel le royaume des cieux : « Changez de cœur, le royaume des Cieux est là »; « voyez, les choses anciennes sont passées, tout est devenu nouveau ». Il faut entrer tout de suite dans ce monde qui recommence. « Celui qui a mis la main à la charrue et regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu. » Tout est urgent, la réponse doit donc être immédiate et faire partie de l'acte liturgique lui-même, elle ne peut se séparer de cette expression totale du Christ qu'est l'Eucharistie. Ceux qui entrent dans le royaume nouveau et suivent le Christ où qu'il aille, deviennent des hommes

libres, ils échappent à la captivité du royaume de Satan; ils sont délivrés de la corruption, ils ont part à la liberté des enfants de Dieu, ils sont associés à la Gloire du Christ ressuscité. Voilà les conséquences de ce qui déploie dans l'Eucharistie sa force de rénovation.

Retenons de tout cela le fait que la liturgie eucharistique est totalement marquée à l'empreinte de la personne de Jésus Sauveur. Elle n'annonce pas seulement sa vertu, sa grandeur sacrée, ou ce que Rudolph Otto appelle le *Tremendum*, mais toute sa vie personnelle, avec ses dimensions de proximité et d'immensité, telle qu'elle s'est affirmée dans l'histoire et continue par l'Église à se révéler à l'humanité.

Cependant, la Messe comporte aussi un saisissant dynamisme de l'assemblée des fidèles. Cette parole qui résonne au milieu du peuple fidèle, en même temps qu'elle dit le salut du Christ, oblige chacun à se livrer pour entrer dans une existence nouvelle : elle doit donc pour revêtir pleinement son sens être reçue par un peuple unanime.

La Messe n'est pas reconnue comme le mystère du Christ tant que celui-ci n'a pas été accepté par les participants comme leur Chef, leur Maître et leur Sauveur.

Il faut donc que sa parole et les témoignages de sa vie aient été reconnus dans leur autorité propre ainsi que dans leur rapport à la vie du Seigneur. Une ambiance uniquement sacrée n'est pas suffisante pour conduire à un tel contact les membres de nos milieux déchristianisés : la personne du Christ est, pour eux, trop lointaine ou trop floue. Des groupes situés en pleine vie et liés à l'existence familiale, professionnelle ou à l'atmosphère propre des différents quartiers d'habitation peuvent seuls permettre de redécouvrir la réalité du Christ et la densité de son existence. C'est en écoutant ensemble sa parole que nos contemporains peuvent apprendre qu'il est leur chef et que son message illumine leur vie. Si de tels groupes n'ont pas été réalisés et n'ont pas joué leur rôle personnalisant dans la connaissance religieuse, l'union au Christ qui réalise la Messe ne peut être que difficilement comprise.

La liturgie eucharistique n'est toutefois pas uniquement l'accueil d'une parole du Seigneur, elle est aussi et avant

tout une entrée du peuple chrétien dans le mystère du Christ.

Or l'homme moderne a du mal à comprendre cela parce qu'il ne voit pas comment il peut devenir participant des actions du Seigneur. La communauté doit donc, là aussi, préparer et soutenir l'adhésion des individus. C'est ensemble que les hommes modernes peuvent apprendre à se laisser juger par le Christ, c'est-à-dire à découvrir sa sainteté et sa lumière et, en contre-partie, les infidélités et les souillures qu'elle fait apparaître en chacun d'eux. Dans la loyauté des confrontations réciproques, ils reconnaissent peu à peu la vérité, c'est-à-dire leur situation devant Dieu telle que le Christ la leur découvre. C'est également ensemble qu'ils peuvent prendre conscience, par l'application du regard, la prière et l'action de grâces, des dimensions du salut, c'est-à-dire de la vie nouvelle acquise à l'homme par la mort et la résurrection du Christ.

Pour qu'une foi catholique au mystère de l'Eucharistie s'établisse, il faut que la communauté entre, en tant que telle, dans l'action rédemptrice du Christ. En effet la Messe n'est pas une simple application au fidèle des mérites du Christ, mais une entrée par le Christ et dans le Christ, de tout le peuple chrétien dans une existence nouvelle. Ici les communautés pré-eucharistiques ne peuvent plus suffire à former la foi, les célébrations du mystère lui-même deviennent nécessaires. Pour qu'elles acquièrent leur pleine signification d'acte total de l'Église unie à son Seigneur, le peuple doit être actif, il faut qu'il manifeste par ses attitudes extérieures son chant, ses réponses, la présentation de ses intentions, qu'il pénètre avec le célébrant dans l'action sacrée du Christ.

Si la célébration liturgique est plaquée sur une assistance passive, il n'y a pas d'acceptation par celle-ci du passage de la mort à la vie auquel les convie le sacrifice de Jésus-Christ. La Messe est une action du Christ offert et des assistants donnés en lui. Tant que cette unanimité n'est pas vécue par tous et que le troupeau ne s'est pas laissé entraîner par son pasteur dans la Résurrection et la vie avec le Père, la Messe est privée de sa signification, le mystère qu'elle réalise demeure scellé.

L'adhésion communautaire de toute l'assemblée est enfin

nécessaire pour que l'Eucharistie soit reconnue comme l'acte qui réunit dans l'Église les membres du corps du Christ. S'il y a passivité des assistants, enfermés dans leur individualisme, la puissance de rassemblement de l'amour du Christ que proclame la Messe demeure inaperçue.

L'Eucharistie donne à ceux qu'elle associe au sacrifice du Christ une nouvelle puissance d'action. En Jésus donné, ils sauvent le monde et créent une humanité nouvelle. Tout cela demeure totalement incompris si les membres de l'assemblée n'acceptent pas ensemble de prendre le monde en charge avec le Christ pour le délivrer de la puissance du mal par l'offrande d'eux-mêmes et le faire entrer dans la gloire de la Résurrection.

Dangers de nos célébrations

Que sont devenus, dans nos célébrations de collèges ou de paroisse, les éléments fondamentaux que nous venons d'analyser : annonce de la parole à des hommes vivants dans leur langue propre, rassemblement d'un peuple dans l'accueil et l'accomplissement du témoignage, fixation dans une forme sacrée du rapport nouveau, « parole annoncée et accueil collectif » qui fonde la communauté; ensuite, car nos célébrations dont des offices eucharistiques, manifestent-elles le caractère personnel de Jésus-Christ nous livrant la clé de son existence rédemptrice, et de l'Église, Corps mystique s'unissant à son Chef pour vivre son mystère ?

Il me semble que très souvent la densité de l'acte liturgique s'est répartie en deux formes de célébration très distinctes, maintenues avec une curieuse fixité depuis le XVII[e] siècle : la grand'messe et la messe basse. Cherchons à faire leur phénoménologie suivant la méthode que nous avons employée pour l'analyse des liturgies élémentaires.

Envisageons d'abord la grand-messe dans ses formes les plus solennelles, telle qu'elle est souvent encore célébrée dans une église importante. Elle semble d'autant plus belle qu'elle est plus officielle, c'est-à-dire comporte une participation moins directe et personnelle de l'assemblée. Si la présence de M. le Préfet, du général commandant la place,

en uniforme, d'autres personnalités, ou de corps constitués venant en tant que tels, est assurée, il semble que nous soyons en présence d'une très belle grand'messe. Celle-ci nous apparaît en effet comme un acte officiel auquel les autorités doivent s'associer. Rien n'est plus vrai si le peuple est encore chrétien dans sa quasi-totalité. Cette considération, cependant, peut conduire à de graves déformations si elle devient prédominante dans la pensée des organisateurs. Que comportent souvent de telles messes ? Si possible beaucoup de pompe; celle-ci se réalise par des tapis, des plantes vertes, des bougies électriques, des violons ou des violoncelles, des chœurs qui interprètent une musique savante, sans parler des suisses chamarrés et des enfants de chœurs aux cottas de dentelle. Cette pompe a pour but, semble-t-il, de manifester le caractère sacré de l'Église. En elle, la majesté, la splendeur et la force de la religion catholique deviennent visibles. Ces expressions ainsi que celles de « triomphe » sont employées ordinairement par les journaux dans les comptes rendus de ces cérémonies... Il est certain que de tels offices soulignent d'une manière très efficace le fait que l'Église est une réalité divine. Il ne faut pas nous cacher toutefois qu'ils montrent rarement qu'elle tient ce caractère sacré de la personne de Jésus-Christ. De ces fêtes officielles presque tous les éléments personnels ont disparu pour faire place à un ordre de splendeur extérieure parfois authentique, mais souvent aussi frelatée.

Une grande équivoque peut exister ici, car il y a plusieurs formes du sacré : notamment un sacré impersonnel et un sacré personnel. Le premier est l'expression de la puissance des éléments, du tonnerre, de la mer, des montagnes, d'un fléau ou encore de la force des collectivités ou des pouvoirs établis. Une institution sociale peut avoir en elle-même une telle puissance qu'elle dégage un sentiment de grandeur sacrée. En face de ce sacré impersonnel nous éprouvons des impressions fort différentes de celles que nous ressentons lorsque le Dieu vivant se fait connaître à nous dans son mystère, sa totale liberté et son amour. Le sacré du Dieu vivant nous saisit dans notre attente personnelle alors que le sacré impersonnel ne produit en nous que des réactions d'effroi, d'admiration ou d'extase, jamais il ne conduit à la conversion, c'est-à-dire à ce que le Seigneur appelle le

retournement du cœur, la *metanoïa*. Il semble donc que certaines de nos messes officielles indépendamment, cela va de soi, de la valeur d'intercession qu'elles possèdent *ex opere operato*, ne traduisent extérieurement qu'un sacré impersonnel et représentent, pour ce motif, une véritable corruption liturgique. Les corps constitués qui y sont venus, M. le Préfet, le Général, la brillante assistance, repartent en disant : « Quelle belle cérémonie, M. le Curé a vraiment bien parlé, quelle admirable musique », mais rien de personnel en eux n'a été touché. Une cérémonie de ce genre n'a pas d'action profonde et ne change, en dehors de grâces de lumière exceptionnelles, l'existence de personne. Aucun des assistants ne se dit en sortant : « Dieu attend qu'aujourd'hui je quitte tout pour lui. » Dans de telles messes le Dieu vivant n'est pas annoncé, car s'il l'était, son mystère atteindrait l'espérance la plus secrète de chacun et renouvellerait sa foi.

Une liturgie uniquement officielle ne comporte pas de communauté puisqu'elle n'implique pas de manifestation d'une parole divine vivante, ni d'accueil personnel du message de Dieu dans un élan commun des libertés. Comme elle n'a pas impliqué de message, elle ne comporte pas de réponse. Dans de tels offices, il n'y a que des assistants. L'acte cultuel semble n'avoir d'autre but que de sacraliser une collectivité en la faisant pénétrer dans un sacré impersonnel qui confère aux corps constitués ou aux personnalités présentes un certain caractère d'absolu, une certaine glorification. De telles célébrations n'offrent pas le témoignage du Christ et l'appel à la vie personnelle qui donnerait aux existences une orientation nouvelle et fonderait de véritables communautés.

Les messes basses telles qu'elles se célèbrent dans nos collèges ou certaines de nos paroisses expriment, au contraire, une orientation très personnelle de la piété. Elles comportent souvent une nombreuse participation à la Communion et donc une union véritable au Christ. Elles réalisent avec Dieu un lien réel, profondément ressenti par le plus grand nombre des assistants. Il me semble cependant que, néanmoins, elles ne créent pas une communauté. Chacun y reste derrière sa colonne, la tête cachée dans ses mains et ne s'unit au Seigneur qu'en silence. De plus, sauf

dans le cas d'une vie religieuse profonde, il y a souvent peu de relations entre la ferveur de ces moments privilégiés et l'engagement de la vie. Il est certain que nous devons ne pas porter cette affirmation à l'absolu puisque bien des prêtres ou bien des laïcs fortement engagés dans le service de Dieu doivent à ces messes basses leur vocation. Il semble, cependant, que dans beaucoup de cas, la messe basse favorise plutôt « l'expérience religieuse » que la véritable *metanoïa*. Elle conduit souvent à un « personnel » assez superficiel. Sans doute fait-elle sentir Dieu comme présent et prêt à se donner à nous dans la communion, mais ce Dieu n'est pas directement présent comme le Dieu de Jésus-Christ. L'union au mystère de la Mort et de la Résurrection du Seigneur annoncé dans l'assemblée intervient peu dans la ferveur que dégagent de tellés messes. Certaines réflexions sont très caractéristiques à cet égard. Il arrive qu'après ces messes certains viennent dire à un prêtre : « Mon Père, j'ai communié et je n'ai rien ressenti, depuis ce moment je ne communie plus. » Pour eux, la communion représente essentiellement une rencontre affective avec Dieu qui doit provoquer une intense émotivité. Dieu n'y est guère le Dieu de Jésus-Christ. La communion implique alors, évidemment, un élément de piété personnelle, mais peu dense, c'est-à-dire sans relation profonde à la liberté, donc à la fidélité et au don de soi. C'est pourquoi lorsque l'affectivité ne se manifeste pas, c'est-à-dire lorsque l'étincelle du contact semble ne pas jaillir, le sujet estime que sa communion est sans valeur et qu'il a perdu la foi.

Dans notre messe basse, tous les éléments qui annoncent le caractère personnel du mystère du Christ, et donc précisent le divin auquel nous fait participer le sacrifice sont estompés. L'avant-messe dans laquelle la parole de Dieu est dite par les psaumes, les épîtres et le texte des évangiles disparaît : elle est récitée par le prêtre en latin à voix basse et les assistants n'en retiennent rien; cette partie de la messe va souvent si vite qu'il est impossible de la suivre sur son livre. Le canon durant lequel la communauté reçoit la parole par laquelle le Christ nous dévoile la signification de sa vie est également privé de sa puissance de manifestation, car il est dit loin de tous, sans gestes, ni chants pour le souligner ou l'encadrer et sans qu'aucun élément vienne

rappeler qu'il est une célébration de la Mort et de la Résurrection du Seigneur. Ce que retiennent surtout des messes basses la plupart de nos enfants, comme la plupart des assistants de paroisses, d'ailleurs, c'est que Dieu va venir ou qu'il est là. L'avant-messe et l'offertoire préparent ce moment sacré où la clochette retentit et où tous s'inclinent profondément. La présence de Dieu est fortement soulignée, mais elle est marquée plutôt comme une grandeur redoutable que comme la proximité du Verbe Incarné; c'est pourquoi dans la communion on vient plutôt chercher l'émotion d'un contact avec Dieu qu'une entrée dans l'obéissance et dans la grâce de Jésus-Christ. L'acte rédempteur du Christ qui délivre le monde et fait entrer l'humanité dans la gloire paraît, à beaucoup, lointain et sans rapport à la communion. Ainsi la messe basse réagit contre la grand-messe en rétablissant un élément personnel, mais elle institue plutôt un personnel d'affectivité subjective que l'expression du mystère personnel de Jésus-Christ. Pourquoi ces moments personnels et historiques de la Révélation chrétienne restent-ils souvent indiscernables dans une messe basse ? Parce que la parole de Dieu n'y est pas transmise dans son caractère vivant, mais aussi parce qu'une authentique communauté permettant la reconnaissance personnelle du langage de Dieu et des engagements qu'il exige de chacun n'a pas été réalisée.

Conséquences chez l'adolescent

Ce style liturgique, largement répandu dans les paroisses, est entré dans nos collèges. A certaines fêtes nous nous efforçons de faire vivre avec pompe à nos élèves la splendeur de l'Eglise tandis que, dans les périodes ordinaires, nous célébrons pour eux des messes basses plus recueillies, éclairées de temps à autre par un mot direct qui communique la ferveur. Ce faisant, nous risquons de développer des tares spirituelles redoutables pour l'essor ultérieur de la foi : la passivité par la grand-messe, l'affectivité par le style de certaines messes basses. La grand-messe solennelle crée la passivité dans la mesure où elle déploie plutôt le caractère sacré de l'institution de l'Église, avec ce qu'il comporte de respec-

table et d'incompréhensible, que le sacré personnel du Christ et de son Corps mystique. Les rites auxquels seuls participent les célébrants et les enfants de chœur se déroulent, en effet, avec faste devant les élèves sans que ceux-ci se sentent concernés par eux; ils ne font pas ressortir que la célébration est l'acte de tous, et donc qu'elle doit être prolongée par la fidélité quotidienne de chacun à la mission de Dieu. Par ailleurs, l'affectivité que développent certaines de nos messes basses suscite une émotivité religieuse qui plaît aux jeunes, mais ne dure pas. L'enfant s'adapte très bien à une atmosphère, ce qui explique l'impression heureuse que nous avons parfois du recueillement de certaines messes; cependant une réaction violente risque toujours de se produire à l'âge de seize ou dix-sept ans lors des dernières années de collège ou de l'entrée dans le monde étudiant. A ce moment il y a un réveil brutal des forces créatrices, du désir de liberté, de la volonté d'engagement et de la puissance d'affirmation de soi. Le jeune veut se détacher de tout ce qui pourrait maintenir en serre chaude sa personnalité. Il réagit alors très vigoureusement contre les messes à forte affectivité auxquelles il a participé lorsqu'il était au collège.

Comment se développe cette crise de la liturgie chez l'adolescent? D'abord par une manière très curieuse de sortir, sans trouble apparent, du monde sacré dans lequel il avait vécu jusqu'alors. L'étudiant se trouve dans un milieu très mélangé et découvre avec ravissement, ou au contraire avec angoisse, le sérieux des tâches profanes, des engagements politiques ou sociaux, de la vie professionnelle et de la culture humaniste. Il entre en tout cela avec passion et avec crainte; peu à peu il trouve qu'il n'existe aucun rapport entre ce monde vers lequel il tend maintenant et l'affectivité religieuse qu'il avait vécue au collège. La messe lui apparaît sans rapport à cette force que dégage la vie des adultes. Il a quitté le collège, c'est-à-dire le milieu sacré et l'ambiance des prêtres qui l'entouraient, il n'habite plus dans ces bâtiments où l'on rencontre des statues de la Vierge et des crucifix, il est dans un monde profane. Or, dans ce monde, ce qui compte uniquement est la puissance que chacun s'est forgée. L'univers sacré dans lequel faisaient vivre les offices religieux a disparu, un autre monde est là, dans lequel il faut s'engager personnellement. En face de

l'habileté des hommes, des forces de haine et d'agressivité auxquelles il doit faire face, le jeune adulte juge bien inconsistante l'affectivité qu'il éprouvait jadis pendant les messes basses. Il garde de sa piété d'autrefois un souvenir touchant, mais se dit qu'elle était irréelle. S'il avait découvert jadis dans la messe le mystère personnel du Christ, sa lutte contre les puissances du mal, sa victoire remportée par l'obéissance jusqu'à la mort et sa résurrection, il comprendrait, au moment où il est engagé à son tour dans le combat contre le mal ou la dureté du monde, quelle force lui apporte la célébration eucharistique. Or tous ces éléments n'auraient pu se dégager pour lui dans les offices liturgiques, que si ceux-ci avaient été célébrés au sein de véritables communautés.

Orientations et exigences

Que faire pour remédier à de telles déficiences et redonner à nos célébrations toute leur valeur de mystère personnel ?

La liturgie exige d'abord l'annonce de la parole et l'accueil de la communauté. Il faut donc, si nous voulons qu'elle soit vraie, c'est-à-dire formatrice pour les enfants, qu'au cours de nos offices la parole soit annoncée dans toute sa puissance afin qu'elle illumine tous les autres signes et que ceux-ci dégagent, en liaison au sacrifice, leur force d'expression. Il faut aussi que cette parole soit entendue par des fidèles qui cherchent ensemble à reconnaître ce qu'elle veut dire et à mettre en pratique les exigences qu'elle comporte. Spontanément, leur assemblée deviendra alors par l'Eucharistie, une réalité sacrée et en même temps ouverte à une action ultérieure, l'Eglise sera manifestée. Que pouvons-nous réaliser de cela dans nos collèges ? La difficulté majeure est que très souvent les liturgies que nous célébrons, loin de suivre la formation des communautés, les précèdent. Elles sont données à des masses d'enfants qui ne se trouvent nullement préparés, par un rassemblement collectif dans l'accueil de la parole de Dieu, à recevoir le message qu'elles comportent et à l'accomplir. Nous imposons ainsi de l'extérieur des actes rituels à des enfants qui ne sont pas réceptifs parce qu'ils n'ont pas réa-

lisé ensemble une capacité d'accueil. Des offices célébrés ainsi sont ressentis par certains de nos élèves comme une contrainte dont ils ont hâte de se débarrasser parce qu'elle dépasse totalement leur capacité d'adhésion. « Je suis allé à la messe pour toute ma vie », nous disent-ils ensuite. Une pratique religieuse imposée de cette manière paraît une discipline dépourvue de relation à tout élément personnel et intérieur. Lorsque nous imposons l'assistance à des offices sans qu'une communauté dans l'accueil de la parole ait été préalablement réalisée entre les élèves, nous risquons de ne pas les faire entrer dans le sacré personnel, c'est-à-dire dans la manifestation du mystère du Christ, et de les fixer sur un sacré impersonnel, celui qui s'attache à l'autorité du collège exercée par des prêtres. Cet ensemble subi est ressenti, au moment de l'adolescence, comme une blessure profonde, comme une injure à la liberté : des révoltes aux conséquences redoutables risquent de se produire.

Pour que la liturgie retrouve son sens, il faut donc qu'une communauté vivante ait été réalisée avant toute initiation liturgique. Or celle-ci, nous venons de le voir, résulte d'abord de l'annonce de la parole. S'interroger sur l'existence des communautés, c'est donc se demander d'abord comment la parole est transmise dans nos collèges. Cette question pose tout le problème du cours d'instruction religieuse. Le style de nos liturgies est lié d'une manière indissociable au style de nos cours d'instruction religieuse. C'est en eux, d'abord, que doit se créer la communauté d'accueil de la parole, car il est plus facile de recevoir la parole sous sa forme élémentaire, que sous celle des signes de la liturgie; elle possède ainsi, en effet, moins de valeur d'immédiateté et de réalisme puisqu'elle n'est pas encore totalement engagée dans le « mystère » et la « présence ». Or ne faisons-nous pas souvent, dans nos cours, une sorte de géométrie théologique par emboîtement de concepts qui n'a rien à voir avec l'annonce d'une parole vivante ?

Si nous transmettons le message de Dieu dans sa fraîcheur et dans sa force, créons-nous par ailleurs dans nos cours les cadres d'accueil, c'est-à-dire les équipes de recherche qui permettraient à nos élèves d'instituer autour de l'annonce de la parole de véritables communautés ? Y a-t-il enfin une relation naturelle entre ces équipes d'accueil de la parole et

les groupes d'Action catholique ou les patrouilles scoutes qui doivent former également des communautés d'accueil de la parole ? Le cours d'instruction religieuse ressemble beaucoup trop souvent au cours où s'enseignent des matières profanes qui n'exigent aucune adhésion de foi. Nous nous attachons spontanément à l'aspect scolaire de cet enseignement, à la discipline, aux résumés, aux leçons apprises par cœur, aux compositions, beaucoup plus qu'à l'accueil véritable de la parole par des chrétiens, s'interrogeant ensemble sur ce que Dieu leur fait connaître de son mystère et attend de l'offrande de leur vie. Un élève peut avoir été premier en instruction religieuse et ne pas avoir connu un seul mouvement de foi. Dans ce cas, à quoi correspond pour lui une messe où s'annonce un mystère qu'il n'a jamais éprouvé comme un mystère de vie le concernant personnellement ? La messe ne peut devenir vraie psychologiquement (elle l'est toujours sacramentellement, cela va de soi) si le cours d'instruction religieuse, auquel il faut joindre les réunions d'équipes du scoutisme ou de la J.E.C., n'a pas déjà créé une communauté vraie.

De plus, si pendant la messe, à la chapelle, la discipline prédomine et que les enfants sentent leurs professeurs ou leurs préfets plus préoccupés de noter ceux qui bavardent ou lisent des romans que de prier, aucun milieu d'adhésion ne peut se réaliser. Rappelons-nous, en effet, que le témoignage le plus puissant pour conduire un groupe à la loyauté d'une véritable vie commune est celui d'un autre groupe engagé lui-même dans cette vérité. Si les enfants ne reconnaissent pas, dans les prêtres ou les religieux qui s'occupent d'eux, des hommes unis par un lien fraternel et cherchant ensemble, d'une part à reconnaître pour eux-mêmes le sens de la parole de Dieu, et d'autre part à vivre dans la louange et la fidélité, ils ne pourront jamais être conduits à réaliser ce que leurs éducateurs ne vivent pas. Il est nécessaire qu'ils voient prier la communauté de leurs maîtres. Il serait pour eux inconcevable de réaliser une communauté dans la vie de foi et la célébration du mystère s'il n'en existe aucune chez les prêtres ou les religieux qui les dirigent. Or devons-nous cacher que ce cas se produit souvent ?

Il faut rappeler enfin le rôle fondamental de l'homélie dans la liturgie. Si les enfants entendent, au lieu d'une

parole directe éclairant le mystère et précisant l'appel qu'il adresse à chacun, un discours moralisateur insistant sur le bon ordre de la maison, la bonne éducation ou la nécessité du travail pour réussir aux examens, le mystère de la messe est rejeté dans la nuit. Un messe marquée par un sermon de ce genre cesse « d'annoncer le royaume de Dieu jusqu'à ce qu'il vienne ». Par une telle infidélité à la transmission du message, la communauté est barrée dans sa formation, et l'action sacrée perd, extérieurement, son sens.

Lorsque dans l'atmosphère de certaines de nos messes de collège, lourdes de passivité et d'indifférence à l'annonce du mystère, s'entend la parole déchirante du Christ : « Voici mon corps livré pour vous », « voici le calice de mon sang répandu pour vous », il semble que le Seigneur soit de nouveau mis en Croix, non par les bourreaux, mais par une assistance qui demeure incapable de percevoir son cri. Personne n'entend ce que Jésus veut dire parce que le lien communautaire qui aurait permis aux individus de reconnaître l'accent de cette parole n'a pas été réalisé. Il faut donc qu'à force de simplicité, de beauté liturgique, d'annonce vivante de la parole et de rassemblement en équipes où les enfants apprennent à s'engager personnellement, nous permettions à ceux-ci d'entrer à nouveau dans le mystère de Jésus. Nos messes se transformeront alors. Elles deviendront pour chacun un appel et une mission, et elles formeront le corps du Christ en rassemblant dans une communauté d'Église l'assistance composite que le recrutement des collèges nous offre en début d'année. Il faut que dans nos messes la parole de Dieu parle et que le peuple saint soit constitué. Sans cela, les éléments propres du mystère révélé demeureront inaperçus et une foi vivante, capable d'affronter les difficultés de l'existence, ne pourra se former en ceux dont nous avons la charge.

André Brien.

LA NATURE DU SYMBOLE

On se propose en cette causerie de vous parler une fois encore de la nature du symbole. Sans doute dans une session de travail orientée à juste raison vers des conclusions pratiques, pourrait-on demander que soit immédiatement indiquée la manière d'utiliser dans l'enseignement et dans la formation cet « instrument » que semble avoir redécouvert le monde moderne. La résurgence dans le vocabulaire actuel de mots comme *gestes*, *images*, *mythes*, *signes*, *symboles* témoigne d'une réaction assez générale contre l'abstraction pure, celle du matérialisme, celle du rationalisme. Spontanément aussi cette réaction est interprétée comme un retour au réel, au concret, à la vie; depuis un certain temps, les chrétiens insistent sur la nécessité de s'incarner, d'assumer les valeurs de ce monde, de faire au corps sa place... Mais si l'on veut ne pas substituer à la froide raison seulement une belle intuition, il faut se demander ce que signifient *en vérité* ces termes que l'on a aujourd'hui si souvent à la bouche : concret, réel, vie, incarnation, valeur, corps, et ce terme de symbole qui semble contenir tous les autres. Jusqu'où devons-nous monter (ou descendre) pour atteindre à cette source où transparaisse sans mirage *l'essence du symbole?*

« Le symbolisme (vient-on d'écrire au sujet de cette école poétique qui succéda au Parnasse), c'est peut-être la forme suprême et définitive de la poésie, à l'heure *divine* où le signe, d'abord expressif, puis affectif, est devenu *créateur*, véritable *sacrement* littéraire[1]. » Une pareille proposition peut avoir une signification juste; sa formulation est, à notre sens, fort ambiguë : il est périlleux de se servir immédiatement, naïvement, dans le domaine littéraire, de mots

1. E. Masure, *Le Signe*, p. 324.

comme *divin*, *créateur*, *sacrement*, qui appartiennent spécifiquement à la sphère religieuse : la poésie serait-elle donc *comme telle* déjà une religion ou la religion *seulement une forme* supérieure de la poésie ? On voit par cet exemple qu'il n'est pas si facile de ne pas faire d'écarts de langage quand on essaie de définir ce terme de symbole, devenu, de nos jours, un peu monnaie courante; en définitive, il n'est pas facile d'accéder vraiment au royaume de la vérité (symbolique) : nous avons constamment à sortir de nos points de vue naturels, immédiats...

C'est pourquoi, on a voulu, ici, d'abord circonscrire la notion de symbole, plus exactement inviter à *sortir de soi* pour pénétrer dans la réalité (symbolique) : le symbole n'est pas un outil qu'on emploierait provisoirement et de l'extérieur : il est véritablement, en un sens, la vérité même.

La nature du symbole

Pour la conscience commune, le symbole se présente ou bien comme une des manières possibles de parler (il y a des gens qui parleraient par symboles et d'autres, non) ou bien comme l'un des éléments du langage (ainsi on demandera aux élèves de dégager d'un poème les symboles qui y sont enchâssés). Le sens commun ne se trompe pas, du reste, en faisant de telles distinctions : il proteste sainement contre ces esprits fumeux pour lesquels *tout* dans la nature est, sans autre forme de procès, énigmatique. Il faut appeler un chat un chat et Rolet un fripon : un chat est d'abord cet animal à quatre pattes, ronronnant, mangeur de souris (ou quelque définition réaliste que vous vouliez); après, et pour certaines catégories de gens, les amoureux fervents, par exemple, et les savants austères, ils *peuvent* bien devenir des créatures subtiles aux prunelles mystiques. A l'appui du sens commun cependant, nous entendons encore l'énergique protestation d'Aristote contre les mythologues, contre les théologiens, qui ont cette curieuse manie d'appeler toujours les choses autrement que par leur nom; en tout cas, ce fleuve, c'est d'abord de l'eau, avant d'être, peut-être, le Styx, porteur de tant d'histoires étranges...

La saine réaction du sens commun (et d'Aristote!) ne devra jamais être oubliée, à toutes les étapes de la forma-

tion humaine : le banal, le quotidien, le naturel, le terre-à-terre, cela subsiste, vérité et sécurité jusqu'à la mort. Toute éducation doit d'abord sauvegarder cette part inaliénable de réalisme : c'est du reste une condition nécessaire à l'éclosion de la connaissance symbolique qui n'a rien à voir avec l'évasion de la réalité, même la plus vulgaire. L'être le plus authentiquement mystique est par là même le plus authentiquement réaliste, car il est celui qui comprend le mieux la relative valeur des choses : il ne craint pas de s'attacher à ce monde, puisque ce monde, en un sens, n'est rien. Une conscience adolescente au contraire colore tout de son affectivité et voudrait que tout soit immédiatement reflet de l'éternel. L'éducation a donc pour première tâche d'apprendre à distinguer vigoureusement les diverses sphères dans lesquelles se meut l'existence humaine : le don de soi à un idéal ne peut tenir que sur une prise de conscience des conditions réelles de la vie; une action politique noble suppose, de par sa sa noblesse même, réalisme et technique solide; la religion enfin pour se maintenir comme religion exige une implacable distinction d'avec ce qui n'est pas elle. Le monde moderne souffre plus que jamais de cette maladie infantile qui consiste à mêler et même confondre les divers plans d'expression humaine.

Quand donc y a-t-il vraiment symbole, puisque les réalités ne sont pas immédiatement, de soi, symboliques ? La réponse à cette question déconcertera le sens commun. Il y a vraiment, réellement symbole, quand il y a vraiment, réellement, langage. En d'autres termes, rechercher quelle est la nature du symbole revient à rechercher quelle est la nature du langage, au sens où le langage, dans sa vérité, dans son accomplissement, est essentiellement symbolique. Dans une si brève conférence, il n'est pas possible de justifier en détails une telle proposition, qui, d'ailleurs, n'est pas justifiable d'une justification discursive, scientifique. Quand nous aurons rappelé que la fonction essentielle du langage (c'est-à-dire ce pour quoi le langage existe non pas accidentellement, mais éternellement), que cette fonction est théologique et rien d'autre, nous aurons sans doute suggéré ce dépassement dont nous parlions au début et sans lequel personne ne peut pénétrer au cœur du symbole. Nous aurons en tout cas renié sur ce point la conscience naïve

qui voudrait qu'une distinction arbitraire se fasse entre langages symboliques et langages non-symboliques, suivant par exemple les tempéraments. Toute existence étant par essence théologique, le langage dans sa pleine vérité ne peut être que symbolique.

Faut-il encore répondre ici à une instance du sens commun ? Si le langage n'est pleinement lui-même que lorsqu'il est théologique, symbolique, n'est-ce pas ôter toute consistance aux propositions non théologiques, aux phrases banales de la vie de tous les jours ? N'est-ce pas, malgré toutes les affirmations contraires, méconnaître la défense spontanée contre les ingérences de la mentalité mythologique ? Les amoureux peuvent bien prétendre que l'amour leur suffit; ce n'est pourtant pas l'amour qui les nourrira : il leur faut encore au moins de l'eau fraîche, comme dit la chanson, de l'eau qui soit vraiment de l'eau, et certes pas seulement de l'eau! Bien sûr! Il faut vivre pour philosopher! Mais en même temps, la vie naturelle ne produira jamais la philosophie. Ainsi les formes inférieures du langage (l'expression n'a nullement un sens péjoratif), les formes qui expriment les réalités du monde de la nature ou du monde de l'homme, sont des formes bien réelles, des conditions nécessaires pour le langage *vraiment vrai*, mais aussi des conditions insuffisantes. Une analyse plus complète dévoilerait toutefois dans ces formes inférieures du langage déjà une *annonce* du langage en sa plénitude. Le langage qui traite des réalités naturelles ou humaines est lui-même marqué nécessairement par la constitution symbolique de l'existence, mais non d'une manière directement théologique. On parle aujourd'hui communément de la structure symbolique du langage scientifique : ce que ce langage exprime, c'est bien l'événement physique, mais dans son mode ambigu d'apparition. C'est la réalité que l'on atteint dans son apparaître. Dans un vocabulaire qui devient (qui redevient) classique, on dira que l'être et sa manifestation sont saisis ensemble dans le langage.

Mais c'est seulement quand il s'agit de l'Être comme tel, (de Dieu), que le langage se découvre essentiellement comme symbole. Si donc l'on veut savoir ce qu'est véritablement le symbole — dans sa signification fondamentale — c'est au regard de Dieu qu'il faut le situer. Loin que le langage

apparaisse alors comme un *artifice*, (au sens cette fois péjoratif du terme), comme une ruse, une entreprise impossible (comme pourrait l'insinuer la conscience vulgaire), il se dévoilera au contraire en sa structure symbolique comme le milieu vivant et vivifiant à l'intérieur duquel se meut l'être fini dans sa relation à Dieu.

Peut-être pourra-t-on maintenant comprendre pourquoi la meilleure définition du symbole nous semble être la suivante : une évocation réelle de Dieu qui, partant de l'intérieur du monde naturel ou humain, s'achève nécessairement en invocation.

Formule évidemment dense, où chaque mot a l'intention de porter. On ne peut ici la développer; quelques indications sont cependant nécessaires, pour empêcher la conscience facile, toujours à l'affût, d'interpréter cette définition en la dévaluant, de même qu'elle a tendance à réduire le symbole à n'être qu'un simple procédé[2]. En réalité, la définition de la notion de symbole, n'échappant naturellement pas à la condition du langage humain, ne peut être que symbolique (il n'y a pas de définition scientifique du symbole, du moins au sens vulgaire du terme) : tout ce que l'on peut faire, c'est, avec des mots symboliques (*v.g.* évocation, invocation), suggérer, *indiquer* ce qu'est le symbole, cet acte humain au delà duquel il n'y a pas d'autre acte et auquel tendent tous les autres actes, renvoyer d'une expérience à une expérience...

Nous soulignerons seulement quelques éléments fondamentaux de cette expérience :

Ce qui est *visé* dans le symbole (théologique), c'est l'Être, c'est Dieu, et aucune autre réalité. Cependant, non seulement le symbole ne fait pas abstraction du monde (sans lequel il ne serait pas), mais tout symbole particulier est de nature totalitaire : il *tend à* englober l'univers entier : « Le feu[3] ne se contente pas de sa nature d'agir dans une sphère étroite; il voudrait, si c'était possible, consumer le monde tout entier[4]. »

C'est pourquoi chaque symbole fait appel à un autre

2. Cf. l'exemple classique de la dégradation des symboles à la fin du Moyen-Age, ce qui a provoqué partiellement la réaction de certains spirituels contre l'emploi des images dans le vocabulaire mystique.

3. Il s'agit évidemment du feu spirituel, divin.

4. Thérèse d'Avila, *Chemin de la perfection*, ch. xxi.

symbole, et tous ensemble, sans se détruire, se précisent, se complètent et conspirent à l'intégrale compréhension de l'univers. « Cette eau et ce feu (divins) ne sont point opposés. Ils sont du même pays. Ne craignez pas; ils ne se feront aucun mal. Chacun de ces deux éléments contribuera à l'effet de l'autre[5]. » Et cet effet commun, encore une fois, est unique : l'englobement de toute réalité finie. L'intégration du monde dans le symbole n'est point la disparition du monde, pas plus que l'activité symbolique ne tend à faire de la conscience humaine une transparence sans consistance. Dans le symbole, ni l'homme ni le monde ne s'évanouissent : ils y sont, au contraire saisis ensemble, ils s'y saisissent ensemble; l'homme comprend alors le monde comme étant *son* monde, qu'il palpe, mesure, pénètre et possède, mais, dans le même mouvement, l'homme est arraché à soi, projeté hors de soi, en extase, comme empoigné par ce qu'il possédait : il n'a plus aucun doute dans cet expériment que le cosmos, et d'abord son corps, ne lui est pas un accident, mais véritablement lui-même sous une certaine forme sans laquelle il ne serait pas. Dans cet acte unique, un double vouloir se dessine : humaniser l'univers, universaliser l'homme. Qu'est-ce par exemple que le terme de *jour*, sinon la certitude (attente et travail conjugués) qu'une *même lumière* transnaturelle imprégnera au temps de la pleine Révélation l'homme et le monde définitivement compénétrés ? « La ville n'a besoin ni du soleil ni de la lune pour l'éclairer, car la gloire de Dieu l'illumine... Il n'y aura plus de nuit, et ils n'auront besoin ni de la lumière de la lampe, ni de la lumière du soleil, parce que le Seigneur Dieu les illuminera[6]. » Seules, des expériences vraies, tantôt monotones, tantôt fulgurantes, peuvent faire entrevoir dans le symbole cette communication mystérieuse de l'homme et de la nature, dans un au-delà, dans un dépassement de l'homme et de la nature. On ne demande plus alors pourquoi une réalité naturelle, par exemple le désert (pour prendre encore un exemple type) exerce tant de fascination sur l'homme : le corps de l'homme aussi est un désert et par le corps l'âme. Il y a continuité du monde à la chair et de la chair à l'esprit, et

5. *Ibid.*
6. Apoc., 21 et 22 *passim.*

l'expérience au-delà de laquelle il n'y a rien saisit ces trois en un.

Pourtant, il y a aussi *discontinuité* : « Cette eau active ce feu, continue sainte Thérèse, et le fait durer. A son tour, ce feu aide l'eau à rafraîchir : O grand Dieu, quel spectacle! Quelle merveille! Un feu qui rafraîchit! Eh oui, il en est ainsi. Il glace même... » Que deux éléments aussi naturellement contraires que l'eau et le feu puissent ainsi servir à exprimer la même opération, cela est déjà l'indice que cette opération ne s'explique pas par les lois du monde naturel ou du monde humain et que ces deux mondes sont eux-mêmes en rupture entre eux. C'est l'erreur de toute attitude païenne que de croire à la possibilité de maintenir dans un symbole humain l'homme et l'univers, que de croire à la continuité des relations entre ces deux réalités. La tension vers l'Être qui fait toute la vie des symboles venant à disparaître, il n'y a pas à s'étonner que dans le paganisme (ancien ou moderne) le symbole se dégrade très vite en mythe, en mirage...

En réalité, la communion à laquelle tend l'existence humaine ne peut se réaliser au niveau de la chose créée, mais, si l'on ose dire, au niveau du Créateur. C'est pourquoi, si le symbole existe vraiment comme symbole, non pas comme mythe ou allégorie, dans le symbole l'Être est véritablement présent. Quand je dis alors : corps, eau, feu, désert, lune, soleil, jour, nuit (pour prendre ces symboles élémentaires), si je parle symboliquement, je parle de Dieu et essentiellement de Dieu seul. Comment cela est-il possible, sinon parce que dans le même acte d'être vraiment homme, je saisis non pas le monde *et* Dieu comme deux réalités juxtaposées, mais Dieu comme l'Unique Réalité qui se manifeste à travers le voile du monde, plus exactement à travers le voile de *ma* nature, unie au monde et désunie du monde.

Rigoureusement ce n'est donc pas la nature qui évoque Dieu : c'est Dieu qui se révèle par ce qui n'est pas lui. Par là s'explique que tout symbole s'appuie sur deux pôles qu'on peut indiquer par des notions élémentaires comme absence et présence (ainsi l'eau apaise et excite en même temps la soif), vide et plénitude (l'expérience du désert est une expérience déjà comblante), joie et souffrance (le feu

brûle et rafraîchit). Une analyse de chaque symbole doit donc retrouver cette double composante, exprimable d'ailleurs en mille nuances selon la complexité indéfinie des rapports de l'homme avec la nature, selon les variantes innombrables des attitudes de l'homme à l'égard de l'Être.

Cependant, ce n'est pas encore être parvenu au cœur du symbole que d'en avoir saisi les deux aspects antinomiques. Une conscience purement esthétique jouira du symbole comme tel, de ce jeu merveilleux que jouent l'homme et le monde, de ce dialogue incessant et à chaque instant renouvelé de la terre et de l'air, de l'eau et du feu, du fluide et du permanent, de la chair et de l'esprit, ces éléments constants de toute représentation symbolique. Voir ainsi éclater la nuit dans le jour et se dissoudre à nouveau avec mille reflets le jour et la nuit peut susciter une contemplation poétique. Mais, il faut le redire en terminant, la conscience symbolique n'est pas une conscience poétique, c'est-à-dire encore spectatrice. Pour prendre le langage traditionnel, disons que la vraie conscience symbolique est une conscience mystique, c'est-à-dire une conscience qui n'a de cesse que l'Être ne lui soit pleinement révélé. C'est pourquoi elle tend constamment à dépasser et transmuer les symboles : seule la conscience vraiment symbolique saisit que la négation est au centre de tout symbole, non comme néant certes, mais comme plénitude, plénitude sans voiles. L'achèvement du dynamisme des symboles exige donc, dans la totale manifestation de Dieu, la suppression des symboles : les symboles ne sont que l'évocation lointaine du face à face, l'invocation instante pour le face à face : que le dernier voile tombe, c'est l'ultime appel présent depuis toujours au cœur de tout symbole :

Quand je pense me trouver
Soulagé de te voir en l'hostie
En plus grand déconfort je demeure
Je ne puis jouir de toi
Et tout m'est plus grand tourment,
Point ne te vois comme le voudrais,
Et je meurs pour ce que je ne meurs[7].

G. Morel, s. j.

7. Jean de la Croix, *Couplets de l'âme qui peine pour voir Dieu.*

LE STYLE DE CÉLÉBRATION DE LA MESSE

La célébration réunit, dans la vérité et la beauté d'une forme vivante, la richesse variée des éléments analysés au cours de cette session. Le style, c'est la forme qui relie et contient, dans la puissance de l'unité, tous les éléments d'un art ou de cette symphonie d'arts mis en œuvre dans la célébration.

Nous voudrions poser deux questions : quel style de célébration appelle la nature même de la messe ? la diversité des assemblées entraîne-t-elle une diversification du style de célébration ?

1. La nature même de la messe lui crée un style propre de célébration

Si le style est « comme la répercussion de l'architecture dans tous les autres arts », les lignes de force de la messe doivent se manifester avec élégance et clarté dans les divers modes d'expression mis en œuvre par la célébration sacramentelle. S'il existe une architecture immuable de la *messe*, si le temple en a été construit en trois jours par « le grand Pontife Jésus » (Héb. 4, 14), alors tout ce que l'assemblée voit, entend, chante et accomplit dans l'espace du temple et en une heure du temps, tout doit refléter cette invisible architecture construite une fois pour toutes à la *Cène* sur l'axe de la *Croix*.

1) *Les lignes de force du mystère du salut.*

La tradition biblique, liturgique et patristique de la Croix comme Arbre de Vie nous livre les dimensions *céleste, ter-*

restre et *universelle* du mystère rédempteur[1]. Dans l'épître aux Éphésiens, traitant de la descente du Fils dans les profondeurs terrestres de la mort et du péché, de notre ascension avec lui dans les hauteurs des cieux à la droite du Père et de la réconciliation universelle, saint Paul écrit : *Dans le Seigneur toute construction s'ajuste et grandit en un temple saint; en lui vous êtes intégrés à la construction pour devenir maison de Dieu dans l'Esprit; c'est pourquoi, moi, Paul... j'ai la grâce de mettre en lumière l'économie du mystère... afin de manifester par l'Église la sagesse infiniment variée de Dieu... afin de pouvoir saisir avec tous les saints ce qu'est la (dimension en) largeur et longueur et hauteur et profondeur* » (Éph., 2, 21; 3, 18)[2].

La hauteur, dimension céleste : du plus profond de la terre jusqu'au plus haut des cieux, l'axe du salut, l'arbre de Vie entraîne toute la création régie par l'homme vers le trône du Père. Cet arbre de Vie, c'est Jésus lui-même qui monte vers le Père à la tête de sa création épousée par lui et qui remplit cette création des richesses de la gloire du Père (thème des Éphésiens). Cet axe de salut, c'est la Croix. Ce pont qui joint la terre au ciel, c'est le Pontife Jésus qui nous donne accès dans le saint des saints, dans le temple de la Jérusalem d'en haut, parmi l'assemblée céleste (thème de l'épître aux Hébreux). Cette ligne d'ascension donne à toute célébration un *rythme festif* qui nous fait participer à la liturgie céleste du Christ vainqueur.

La profondeur, dimension terrestre : pour nous rendre la Vie, il faut que le Fils descende, à travers la mort et le péché, sur terre et au plus profond des enfers. Le Malin,

1. Hugo Rahner, S.J., dans *Mythes grecs et Mystère chrétien*, Payot, 1954, consacre un chapitre au « mystère de la Croix », citant abondamment la Bible, les Pères, la Liturgie : lire surtout saint Irénée et l'homélie pascale inspirée du traité sur la Pâque d'Hippolyte (éditée au Cerf), qui contient le texte célèbre de « l'arbre cosmique de la Croix » (déjà cité par le P. de Lubac, dans *Catholicisme*). De la Genèse à l'Apocalypse et dans la Liturgie de la Passion et du vendredi saint nous retrouvons le même thème traditionnel.

2. Ces quatre dimensions, réunies par le même article, sont la quadruple dimension d'une seule réalité immense que les exégètes identifient avec le Mystère du Salut, le Temple de l'Église, la Croix, l'insondable richesse de la foi et de la charité, la plénitude de Dieu : aspects divers sous lesquels le contexte du verset 18 nous révèle l'unique Mystère. Pour chacune des dimensions, notre commentaire s'inspire de très près de celui de *La Sainte Bible* de Pirot.

enroulé à l'arbre de la connaissance comme un serpent, nous fait goûter expérimentalement le bien et le mal et nous sépare ainsi de l'arbre de Vie. Par l'arbre de la Croix, le Fils nous rend la Vie. En lui seul nous sommes libérés des profondeurs du mal. Cette dimension donne à toute messe (célébrée *in remissionem peccatorum*) un rythme dramatique qui nous fait participer à la Passion du Christ immolé.

La largeur et la longueur, dimensions universelles : le point central et immuable de la Croix, c'est l'unique sacrifice de Jésus « roi et centre de tous les cœurs ». Son rayonnement à travers les branches de la Croix, c'est son expansion universelle et son rayonnement perpétuel dans tous les points de l'espace et du temps, par le sacrifice de l'Église à la messe. La messe est le mystère de charité qui embrasse les peuples de tous les pays et de tous les âges.

Ainsi « le faible signe de la croix est la somme et la manifestation visible de tout le devenir cosmique englobé dans le drame de la rédemption du monde par la croix et, dans les quatre dimensions des bois perpendiculaires de la croix, le Chrétien antique voit, reprenant l'audacieuse pensée de la parole de saint Paul (Éph., 3, 18), les quatre dimensions du Cosmos représentées comme par un symbole mystique. La croix est la récapitulation de l'œuvre de création, le résumé, le signe simple, le symbole sensible de quelque chose d'inouï, et justement du Mystère »[3].

Drame et fête, combat et victoire, « bienheureuse Passion et Résurrection des morts », marche sur terre (désert) et entrée au ciel (terre promise) sont inséparables dans le salut universel et donc dans l'architecture de la messe. Ce passage de l'un à l'autre constitue la Pâque. Elle donne à la messe son rythme fondamental, son style universel.

Cette architecture du temple eucharistique est lieu et source d'échanges vitaux. Les maîtres d'œuvre du Moyen-Age construisaient leurs temples sur le plan de la Croix, à l'image de l'Homme-Dieu mis en Croix et même à l'image de l'univers (le chœur, avec ou sans coupole, étant toujours assimilé au ciel et la nef à la terre). Entre la nef et le sanctuaire nous trouvons souvent le transept, zone médiane qui participe des deux. Peut-être nous serait-il per-

3. Hugo Rahner, *op. cit.*, p. 66.

mis d'en tirer pour nous une leçon de pastorale liturgique ? Entre le sanctuaire surélevé, d'où viennent les dons d'en haut, et la nef, qui les reçoit, se nouent les échanges vitaux qui unissent le clergé célébrant et le peuple participant. Car nous venons à la messe pour échanger, pour recevoir grâces et rendre grâces. D'en haut nous recevons la Parole de Dieu, le Sacrifice du Christ, le Repas de l'Église. Ne recevons-nous pas la Parole pour la rendre plus efficace en nous par la louange et la prière qui nous aideront à la réaliser ? Ne recevons-nous pas le Sacrifice du Christ pour le rendre plus efficace en nous par l'offrande de la messe qui nous en applique les fruits et nous fait « imiter ce que nous accomplissons » ? Ne recevons-nous pas le Repas de l'Église pour le rendre plus efficace en nous par l'apostolat de toute notre vie ainsi nourrie ? Pour que la messe reste échange, il faudrait laisser leur rôle aux organes de liaison : diacre-meneur de jeu, lecteurs, chantres, qui donnent son souffle et son rythme à la célébration. S'ils perdent contact avec la nef, la messe risque de devenir pour le peuple une cérémonie formaliste. S'ils perdent contact avec le sanctuaire, elle deviendra une manifestation intéressante mais qui ne sera plus la messe.

2) *La manifestation sensible des lignes de force de la messe dans le déroulement de la célébration par toute l'assemblée.*

Le style étant « comme la répercussion de l'architecture sur les autres arts », il faudrait que ces dimensions de la Croix universelle, ces rythmes de l'Eucharistie pascale, ces échanges vitaux de l'homme avec Dieu *se manifestent sensiblement* dans tout ce que la célébration va dérouler sous nos yeux et à nos oreilles, à travers les gestes de nos mains et de notre corps. Au congrès liturgique de Francfort en 1950, Romano Guardini a parlé avec profondeur de la liturgie comme *épiphanie*[4]. Il l'a fait en fonction du sens chré-

4. Romano Guardini, *Les sens et la connaissance de Dieu*, Cerf, 1954, traduction de deux essais : *L'œil et la connaissance de Dieu* et *L'expérience liturgique et l'épiphanie*. Guardini pose les vraies questions. Il base le travail liturgique sur un retour à une anthropologie unifiée. Le cahier 4 de *Bible et vie chrétienne* (Maredsous) et le numéro de septembre 1953 de *L'Art sacré* rejoignent les vues de Guardini sur

tien de l'homme, non de l'homme positiviste qui nous imprègne encore tellement, mais de l'homme image de Dieu dans « l'unité vivante de son esprit incarné et de son corps pénétré d'esprit. Et c'est cette unité vivante qui rencontre les choses, les autres hommes et aussi Dieu[5] ». Cette vue peut nous aider à concevoir comment une célébration peut être vécue comme épiphanie par une assemblée d'hommes vivants :

> La philosophie nous enseigne ce principe : « Rien ne se trouve dans l'intellect qui n'ait d'abord été dans les sens. » Le mot avait originellement une signification très riche, correspondant à la manière dont l'homme expérimentait et pensait son être propre. Cette idée s'est peu à peu rétrécie et en est venue à signifier que les sens perçoivent les qualités matérielles et que l'intellect les élabore en concepts. Or les sens dont il était question à l'origine étaient des sens pleinement humains. Ces sens peuvent percevoir beaucoup plus que les seules données matérielles : ils perçoivent aussi l'esprit vivant. Non pas l'esprit en soi, mais l'esprit incarné en tant qu'il s'exprime. L'expression est la manière dont une réalité de soi non accessible aux sens se manifeste dans le corporel. Le corps humain tout entier est expression : la mine, l'attitude, la parole, les gestes, tout manifeste une intériorité des sentiments, un esprit; et un autre homme par ses sens dans la mesure où ils sont éveillés peut saisir ce qui s'exprime ainsi... Lorsqu'il expérimente cela dans la liturgie, l'homme répare son être cassé et retrouve la santé. Ainsi l'homme cherche dans la liturgie consciemment ou inconsciemment l'épiphanie, l'apparition lumineuse de la réalité sainte dans l'événement, la résonance de la Parole éternelle dans des paroles et des chants, la présence de l'Esprit-Saint dans des réalités « charnelles » saisissables. L'ordre de la grâce est celui de l'Incarnation. Une des formes que prend l'action de la grâce, c'est l'épiphanie. Elle s'est réalisée d'une façon extraordinaire lorsque le Seigneur était sur terre et qu'on pouvait

la rééducation de l'homme moderne, dissocié et aliéné plus tragiquement encore que le ne disait Marx. « A l'heure où l'homme est menacé de dangers inouïs, partout on met au premier plan la recherche de l'essence de l'homme. La dissociation violente en conceptualité abstraite et en matérialité sensualiste a fait son temps, on veut mettre l'accent sur l'homme vivant. Cela ne peut être qu'une excellente préparation au travail liturgique. » Guardini, *op. cit.*, p. 123. Lire *Essai sur la pensée hébraïque*, Cerf, et *Études de métaphysique biblique*, Gabalda, de Claude Tresmontant.

5. Guardini, *op. cit.*, p. 83.

« voir sa gloire, celle que le Fils unique tient de son Père ». Elle s'accomplit sans cesse de nouveau dans la vie chrétienne de tous les jours, dans la proclamation du Message, dans les événements providentiels, elle apparaît sur le visage de l'Enfant de Dieu et dans la célébration de la liturgie. Elle est perçue par les yeux, les oreilles et les mains du croyant qui est un baptisé et en qui l'homme nouveau a commencé d'exister.... Les organes sont là. Ils doivent seulement être reconnus, soignés et exercés chez le fidèle et aussi chez le célébrant lui-même. Comment l'œil redeviendra-t-il sain ? L'oreille pleinement oreille ? La main de nouveau main humaine ? C'est par l'objet. Et c'est important de le comprendre. Le Créateur donne l'organe en vue de l'objet, et l'organe ne se réalise pleinement que par l'objet auquel il est ordonné. Plus exactement : organe et objet forment un tout, dans la relation qui les unit, leurs existences respectives trouvent leur accomplissement... (Or) le caractère sensible de la liturgie la met dans un rapport particulier avec l'épiphanie (à voir, entendre et saisir). Avec elle, il ne s'agit pas de doctrine abstraite ni de règles, tout y est formes qu'on voit, paroles qu'on entend, choses qu'on prend, actions que l'homme accomplit [6].

A la messe, il s'agit de voir.

L'œil est beaucoup plus qu'un appareil technique qui reçoit les qualités de couleur et de forme. L'œil voit la forme lumineuse, c'est-à-dire une essence et une signification. Par delà l'image corporelle, il atteint à cette hauteur dont parle saint Augustin au sujet de « l'œil de l'âme » qui voit « l'immuable lumière ». L'œil humain est donné par le « Père des lumières » et destiné à être, un jour, transformé en œil céleste [7].

Les formes que l'espace sacré de nos églises et chapelles

6. *Op. cit.*, pp. 84, 90, 103-105. Par le baptême nos sens ont été ouverts et signés du même geste dont Jésus « ouvrait » les yeux et les oreilles des malades. Ils le seront encore dans une dernière onction. Sur les sens charnels et spirituels, les *Études carmélitaines* ont publié un ouvrage collectif *Nos sens et Dieu*, Desclée de Brouwer, 1954.

7. GUARDINI, *op. cit.*, pp. 85, 103. *Videre ejus (Christi) claritatem ut ei conformemur illuminati*, nous propose saint Thomas dans son commentaire de l'Épître aux Philippiens : faisant écho à saint Paul qui nous demande de *sentir en nous ce qu'il y a dans le Christ-Jésus*, il montre que par les cinq sens se réalise cette connaissance spirituelle du Seigneur. Ce texte est consigné dans le directoire des *Exercices spirituels* de saint Ignace.

offre à nos yeux (avec leur décoration, leur mobilier, leur luminaire) devraient nous faire voir l'univers visible et les univers invisibles (*visibilium et invisibilium*) avec le regard même de Dieu, à la clarté de la foi. Le temple sacré est à la fois *cosmique et christique, céleste et terrestre*. Son architecture et sa décoration devraient nous mener progressivement de la place publique au sanctuaire de Dieu, « dans un désir de passer de la périphérie au centre qui seul est essentiel [8] ».

A la messe, il s'agit d'entendre et de répondre.

> Par l'oreille nous n'entendons pas que que des bruits et des sons, mais des mots, c'est-à-dire des significations. Nous percevons le sens qui devient son dans les mots. Loin de n'être qu'un appareil acoustique, l'oreille... un jour, dans l'homme nouveau, deviendra capable d'entendre la « Parole » essentielle. La vie éternelle signifie aussi entendre le Dieu qui est « Parole » [9] (Jean, 1, 1).

C'est la Parole et le chant qui, en retentissant dans le silence et en créant un Silence sacré, rythment la célébration dans le temps. Car, dans cet espace ouvert par nos yeux de chair aux « yeux illuminés du cœur » (Éph., 1, 18), quelque chose est en train de se passer. Une action se déroule, rythmée par des temps plus ou moins forts, destinée d'abord à faire retentir la Parole de Dieu « qui, sortant du silence éternel, devient son [10] », ensuite à faire monter du temps à l'éternité l'écho de notre plainte et de notre chant. Cette action se déroule suivant un relief et une progression qui apparaissent trop rarement dans nos messes. Il nous faudra apprendre à souligner l'essentiel par rapport à l'accessoire, à muer lentement notre plainte en chant, notre *drame* toujours nouveau en *fête* et en béatitude plus nouvelles encore. Entre autres découvertes, nous devinerons que si le canon de la messe, avec ses intentions

8. *Directives de l'épiscopat allemand pour la construction des églises*, dans *L'Art sacré*, mars 1954; voir les nos de mai 1953, septembre 1949 et août 1947.

9. Guardini, *op. cit.*, p. 85. *Audire ejus sapientiam ut beatificemur* (saint Thomas, *op. cit.*).

10. Guardini, *op. cit.*, p. 88.

universelles et actuelles et son mystère rédempteur, est le centre du *drame* de la messe, le repas de *communion* est le sommet de la célébration et de la *fête* dans la joie.

Nous réapprendrons la signification du langage de Dieu à l'adresse des hommes « qui ont des oreilles pour entendre ». Le missel du P. Feder commence à nous rendre ce vocabulaire merveilleux, bien plus populaire qu'on ne croit : beau travail à poursuivre dans nos classes d'humanités chrétiennes. Nous sommes loin d'avoir reconnu la signification cachée dans des mots comme : gloire, action de grâces, sacrifice, alliance, et tous les mots des paraboles évangéliques et des thèmes bibliques, de la Genèse à l'Apocalypse. Ce sont ces mots qui donnent leur relief à la proclamation de nos évangiles et épîtres. Souvent ils sont répétés au cours même de la célébration eucharistique. Par exemple, pendant la messe de saint Jacques, le 25 juillet, les mots de l'évangile « calice » et « royaume » prennent un relief nouveau dans l'ordinaire de la messe, à la consécration et au *Pater*. C'est la proclamation de ce langage humain et divin qui rendra sensibles à l'oreille de notre foi (*fides ex auditu*) les dimensions de la Croix, les thèmes du salut, les *magnalia Dei*, au cours même de la célébration. Les psaumes inspirés qui chantent en écho à la Parole et les homélies qui l'expliquent ont pour but d'ouvrir nos sens chrétiens au sens de l'Écriture, comme Jésus le faisait : *tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas* (Luc, 24, 44-45).

A la messe, il s'agit aussi de sentir ce qui se passe.

La vérité surnaturelle a pris forme sensible, elle est entrée dans un complexe de lieux, d'heures, d'actions, de choses qu'on emploie, de paroles qu'on prononce et surtout d'atmosphère vivante qui pénètre le tout. Les événements liturgiques ont-ils cette sorte d'évidence propre aux faits, aux mots, aux attitudes, permettant à qui a le minimum de formation préalable d'y pénétrer avec une paisible assurance[11] ?

La célébration plus ou moins rapide et plus ou moins

11. GUARDINI, *op. cit.*, p. 119. *Odorare gratias suae mansuetudinis ut ad eum curramus* (saint Thomas, *op. cit.*).

sonore ou silencieuse, suivant les étapes de son déroulement, nous permet de dire notre plainte et notre chant, mais d'abord de percevoir la Parole et le chant de Dieu même. Mais ne faut-il pas discerner avec soin et sans illusion l'esprit qui ouvre (ou ferme) nos oreilles à la Parole, qui inspire notre plainte ou anime notre chant ? La messe nous trouve dans un climat plus ou moins faux et doit nous faire passer dans une atmosphère plus vraie. De quelle qualité, non pas seulement esthétique mais chrétienne, est donc une messe où aucun chant ne se fait jamais entendre ? Comment l'assemblée céleste peut-elle nous y annoncer l'approche rapide de la *Parousie* ? Comment le rythme allègre et hâtif de la *Pâque* peut-il scander le progrès spirituel de l'assemblée vers le Père ? Mais par contre, comment la plus festive des messes solennelles pourrait-elle exprimer en vérité le *drame* du salut de la communauté et de ses milieux de vie, si l'assemblée ne se sent pas appelée à la conversion et si jamais elle ne fait entendre à haute voix ses intentions concrètes, souvent *universelles*, si elle n'exprime pas en des paroles, en des gestes vrais, la part active qu'elle prend dans cet extraordinaire échange entre la misère du monde pécheur et le cœur du Dieu très saint, entre l'agonie de l'Église et la victoire du Christ ?

Le climat de vérité exige que l'on sente à chaque célébration la jonction du sacrifice quotidien de l'Église au Sacrifice unique du Christ. Par l'offertoire, notre vie, telle qu'elle est, avec son péché[12] *entre* dans le Sacrifice du Christ et de l'Église; par la communion, elle en *sort* peu à peu transformée.

A la messe, il s'agit de toucher, de faire des gestes.

La main n'est pas seulement un instrument de préhension et de lutte, mais aussi de « saisie », de connaissance. Par la

12. Dans *La Maison-Dieu*, n^os^ 20 et 40, A.-G. Martimort montre que l'assemblée liturgique est une assemblée de pécheurs : « Le chrétien est invité à laisser à la porte de l'assemblée ce qu'il croyait avoir de plus cher : ses mérites personnels, ses bonnes œuvres, ses sacrifices spirituels. Ils ne peuvent pas faire partie de la liturgie... Ce sont uniquement des pécheurs qui se réunissent et viennent chanter la miséricorde de Dieu, mais sont invités à la pénitence... et à la découverte des *magnalia Dei* », n° 40, pp. 21-23.

main, le corps humain, comme un tout équilibré et mis en mouvement, entre en rapport de saisie avec ce complexe de forme, de poids, de mouvement, que nous appelons « chose ». Oui, le corps humain tout entier parvient à saisir la réalité et son contenu intelligible, car il est, par sa structure, en rapport avec l'espace, par la respiration avec l'air, par sa position et par ses pas avec la terre qui le porte, par les sensations intérieures avec la lumière et la chaleur, avec la nourriture et la boisson. Main et corps tout entier sont élevés à la capacité de « saisir » le sens des choses. Le corps tout entier sera un jour recréé par le Saint-Esprit pour atteindre une plénitude spirituelle. Car la Vie éternelle sera repas et noces[13].

Nos mains et notre corps sont faits pour toucher les mains et le Corps du Christ et recevoir le Salut. Ce contact se fait plus ou moins directement à travers les « choses » et « matières » liturgiques, les processions et les attitudes et cette « connaissance par le toucher va jusqu'à l'intensité d'un boire et d'un manger[14] ». Depuis longtemps le P. Doncoeur et d'autres à sa suite ont dénoncé le scandale et le mensonge de choses et de gestes qui encombrent nos églises, alourdissent nos célébrations, faussent notre sentiment religieux. Leur invitation à un souci aigu de vérité n'a jusqu'à présent rencontré qu'assez peu d'écho dans nos collèges. Heurtant ainsi la loyauté de la Création de Dieu, nous heurtons en même temps le goût de simplification des jeunes. Nos vêtements, nos vases et notre nourriture sacrés, nos cierges et nos fleurs, nos autels et nos tables de communion, nos missels et nos canons d'autel, nos statues et nos tableaux, les gestes et le repos de notre corps, de nos yeux et de nos mains, de notre tête et de nos pieds, notre respiration et nos paroles, nos chants et notre silence ne trahissent-ils pas le sentiment dont notre âme est chargée ou le mouvement qui oriente notre vie à son insu ? Trop souvent, il risque de n'y avoir là que bien peu d'humain et encore moins de divin. Par exemple, comment une attitude agenouillée[15] exprimerait-elle, de la préface

13. Guardini, *op. cit.*, p. 86. *Tangere ejus virtutem ut salvemur* (saint Thomas, *op. cit.*).

14. Guardini, *op. cit.*, p. 88.

15. Au mépris des rubriques, pour la messe solennelle : *Rubricae generales Missalis, titulus XVII*, nos 5, 6, 7.

à la sortie de la messe, la marche du peuple de Dieu vers le Ciel, l'offrande de la Création à son Seigneur, le repas pascal de toute la communauté assemblée autour de la table sacrée ? Les attitudes et les mouvements communautaires ne sont point une gymnastique liturgique, ils pourraient devenir un respect de la main de Dieu, du Corps du Christ, nous guidant vers le ciel en nous faisant toucher la Croix, en nous faisant marcher et grandir selon la ligne et la loi de l'arbre de Vie.

Enfin, à la messe, il s'agit surtout de goûter.

Le goût que nous prenons des choses « par le dedans » — *gustare dulcedinem ejus pietatis ut in Deo semper simus* (saint Thomas, *o. c.*), *gustare res interne* (saint Ignace) — se trahit toujours par les autres sens. Si nous avons souligné comment les dimensions de la Croix se manifestent en tout ce qui se voit, se dit et s'entend, se sent et se touche à la messe, c'est parce que dégradation ou progrès sur ces points sont un signe (et aussi une cause) de tiédeur ou de ferveur théologale et morale. Par la foi, l'espérance et la charité, par la prudence, la justice, la force et la tempérance, par cet esprit que nous lui insufflons plus ou moins, notre célébration donne aux jeunes le goût ou le dégoût des choses de Dieu. Cet esprit, qui doit être le nôtre avant d'être le leur, nous devons le leur rendre sensible à travers tout ce que nous avons suggéré jusqu'ici.

La participation à la messe suppose au moins la foi, si possible l'espérance et la charité. Si la foi n'existe pas encore, si elle n'existe plus, à quoi bon la messe ? Ce qui convient alors c'est la catéchèse, par le témoignage de vie et par la Parole. Mais la foi elle-même demande à être nourrie et professée durant toute la messe, surtout dans la liturgie de la Parole et dans les chants qui la suivent.

L'espérance devrait animer ardemment la célébration nuptiale de la Nouvelle Alliance et de la Pâque, nous guidant à travers tentations et péché vers l'Honneur et la Gloire du Père, vers son Royaume, sur la terre comme au ciel.

La charité fraternelle et filiale devrait s'exprimer davantage au *Pater*, au baiser de pardon et de paix, au repas de la

communion : « les fils de l'Église doivent... réaliser tout ce qui manifeste plus clairement à l'autel l'unité vivante du Corps mystique » (*Mediator Dei*). Cette charité unifiante rythme les gestes de la messe qui relient le célébrant et l'assemblée, à chaque baiser de l'autel et *Dominus vobiscum*. A travers les oppositions individuelles et sociales, elle fait de l'assemblée « un seul cœur et une seule âme ».

Prudence... dans la fréquence et « l'obligation » de la messe en semaine.

Justice... dans l'ajustement et l'adaptation à tous et chacun, mais d'abord à Dieu et à sa majesté.

Force... magnanimité dans la manière dont, parmi les structures scolaires, nous traitons nos célébrations de la messe... en reines... en servantes... ou en importunes!

Tempérance... dans le dosage des célébrations, c'est-à-dire dans les modes divers du style de la messe : le risque existe de vouloir exprimer plus que ne le peut la communauté présente.

Ces vertus morales nous amènent à étudier comment le grand style de la messe s'adapte aux diverses assemblées. Ce grand style de la messe est créé par les dimensions de la Croix se manifestant à travers des formes et des rythmes évidents pour « les yeux qui voient et les oreilles qui entendent », à travers des nourritures rassasiantes pour les bouches « qui ont faim et soif de la justice[16] ». Mais la diversité des assemblées, qui sont à des niveaux différents d'ouverture, n'entraîne-t-elle pas une diversification du style de célébration ?

16. Pour les professeurs (et les élèves) qui goûtent la poésie sapientielle nous avons trouvé ce texte d'un sage :

« L'espace est la vue de Dieu parcourant la surface visible et les surfaces invisibles.

« Le temps est l'ouïe de Dieu où la durée de chaque être est une plainte ou un chant.

« Le mouvement est le toucher de Dieu, contact et sens de tout dans tous les sens.

« La qualité est l'odorat de Dieu.

« La substance est le goût de Dieu, par où l'unité de chaque chose est douce à l'unité divine. » (Lanza del Vasto, *Principes et préceptes du retour à l'évidence*, éd. Denoël.)

Dans *Nos sens et Dieu*, les *Études carmélitaines* introduisent somptueusement leurs savantes études par le grand texte de Claudel sur les cinq sens : « La sensation du divin. »

2. Les styles divers de célébration de la messe

En fait, à travers les âges, ce style universel de célébration s'est diversifié en des assemblées de type fort divers. Aujourd'hui, dans nos collèges, notre but semble bien être de rendre nos garçons et nos filles aptes à « entrer dans l'Église[17] » et donc dans ce grand style de célébration où, chaque dimanche, ils auront à exprimer leur vie adulte dans sa montée vers Dieu. En plus des difficultés analysées dans les précédents rapports, nous nous heurtons à des formes de célébration codifiées depuis plusieurs siècles. « La législation classique ne connaissait pratiquement que deux sortes de messes : la messe chantée qui était publique, la messe basse qui était privée[18] ».

La grand-messe : Les directoires des évêques de France sur la messe « soulignent l'excellence de la messe chantée qui est l'idéal vers lequel on doit tendre et à laquelle les messes basses doivent toujours être référées. Mais la pratique pastorale de la messe chantée comporte des exigences, inconnues du *Caeremoniale episcoporum* et du *Ritus servandus in celebratione missae*, qui légiféraient uniquement pour des convents... C'est à quoi essaient de remédier les directoires dont nous parlons[19] ». *En fait* la grand-messe était malheureusement devenue, dans la plupart de nos collèges, inadaptée et formaliste. Le cérémonial officiel légifère comme si le peuple ne prenait aucune part active. Les lignes essentielles de la messe sont noyées dans des doublages ou des cérémonies de petits groupes. La parole de Dieu est chantée en latin, souvent dos tourné au peuple. L'essentiel du chant devient souvent réservé à des techniciens. La solennité, réelle mais figée, étouffe l'intérêt, le rythme allègre et pascal et l'expression de la vie des participants[20].

17. Mgr Garrone « se demande si le problème de faire entrer nos enfants dans l'Église ne serait pas d'abord le problème d'y rentrer nous-mêmes » (*La Maison-Dieu*, n° 17, « Enseigner le catéchisme ou introduire dans l'Église ? Catéchisme et année liturgique »).

18. *La Maison-Dieu*, n° 37, p. 147, *Directives de l'Église : ordonnances et directoires sur la messe*, par A.-G. Martimort.

19. *La Maison-Dieu*, n° 37, *art. cit.*, pp. 147-148.

20. Voir le rapport de M. l'abbé Brien, sur le sacré impersonnel et la passivité à la grand-messe et sur l'affectivité dans les messes basses.

La messe basse : « la messe basse était celle que célébraient les prêtres en présence de leur seul servant, ou tout au plus de quelques personnes. Lorsque la messe basse s'est trouvée devenir publique de fait, les rubricistes n'ont tenu aucun compte du changement : messes du dimanche, messes de semaine avec concours de peuple, messe conventuelle lue ont été traitées comme des messes privées avec tous les inconvénients et les incohérences que cela comporte[21] ». Cette messe basse est de beaucoup la plus célébrée dans nos collèges. C'est la plus apte à toutes les fantaisies comme à toutes les initiatives de bon aloi, par la quasi absence de prescriptions. Les seules indications prévues supposent (en plus du servant agenouillé) un seul acteur, jouant presque tous les rôles, en version originale, devant les spectateurs passifs qui, agenouillés ou assis, suivent le déroulement du drame... habituellement dans des livrets qu'ils ont en main. Ici, c'est l'absence presque totale de style; c'est le nivellement et la réduction de tout relief et de toute participation active.

Ce déclin de la vie liturgique a été vigoureusement dénoncé et, dans certains pays, enrayé par le triple effort de saint Pie X (communion, chant), de Pie XI (participation au dialogue) et de S. S. Pie XII dans *Mediator Dei*[22]. C'est également à cette situation que remédient les directoires épiscopaux. Comme aux paroisses, ils peuvent fournir à nos collèges des principes pour régler nos recherches de style de célébration. Ces directoires aménagent notre pastorale de la grand-messe et de la messe basse suivant leurs rubriques respectives, complétant celles-ci par des règles concernant lectures, chants, attitudes, les différents rôles et la catéchèse. La grand-messe est rendue plus active dans sa participation populaire. « La messe basse voit se réduire peu à peu la distance qui la séparait de la messe

21. *La Maison-Dieu*, n° 37, *art. cit.*, pp. 147-148.

22. Voir le décret romain sur le doublage des péricopes bibliques en langue nationale par le célébrant lui-même au cours de la messe *pro consuetudine vel opportunitate*, reproduit dans *La Maison-Dieu*, n° 17, p. 117. Daté du 22 août 1943, il règle ce vœu de S. S. Pie XII à la fin de l'encyclique *Divino afflante Spiritu* du 30 septembre 1943 : « Que les évêques recommandent efficacement par exhortations et en pratique, là où la liturgie le permet, la traduction de l'Écriture Sainte en langue vulgaire, publiée avec l'approbation de l'autorité. »

chantée[23] » : elle lui emprunte ses avantages en évitant ses inconvénients tels que nous les avons constatés plus haut.

Il s'agit essentiellement de rendre leur pleine valeur d'expression aux gestes traditionnels de la messe. Il s'agit, suivant la doctrine de *Mediator Dei*, de prendre nos célébrations, non sous l'angle de la seule rubrique (ce que le pape qualifie « d'erreur »), mais encore sous l'angle de la fonction à remplir et de sa plus grande efficacité[24].

1° *Principe : la nef demande une célébration incarnée, actuelle.*

Au sens précis du mot, le sacrifice de l'Église *renouvelle pour nous* à chaque messe le Sacrifice immuable du Christ. La vie chrétienne de nos élèves est perpétuellement mouvante et doit s'exprimer telle qu'elle est, en bien et en mal, en retour vers Dieu mais d'abord en confession du péché. A chaque messe il y a de nouvelles grâces à demander, de nouveaux péchés individuels et collectifs à expier, de nouvelles actions de grâces à offrir pour les merveilles que Dieu accomplit en nous. Chaque messe revêt une teinte d'actualité : les événements et la vie de famille et de classe, de paroisse et d'Église s'y reflètent en même temps que la vie du monde dans sa relation à Dieu. Les actualités ne sont pas réservées au cinéma ou au journal parlé et imprimé. Les intentions du *Kyrie* ou la *Prière des fidèles* et la procession des dons qui se déroulent à l'offertoire, les réflexions de l'homélie (qui devrait incarner la Parole de Dieu dans la vie des garçons en la reliant aux Mystères qui suivent) et les *mementos* très discrets, doivent permettre aux participants d'exprimer, sous mille formes, l'actualité

23. *La Maison-Dieu*, n° 37, p. 148.

24. *Mediator Dei* : « La liturgie n'est pas autre chose que l'exercice de la fonction sacerdotale », et des fonctions prophétique et royale du Christ : « L'Église a en commun avec le Verbe incarné la fonction d'enseigner la vérité à tous, de régir les hommes, d'offrir à Dieu le sacrifice, et de rétablir ainsi l'union dont parle saint Paul (ici : texte des Eph., 2, 19-22) : ainsi s'amplifie chaque jour sur la terre le Temple sacré où Dieu reçoit le culte agréable... La liturgie est le culte public et intégral du Corps mystique, Chef et membres, rendu au Père éternel... Ce culte possède la plus grande efficacité. »

religieuse de leur vie et de leur milieu. Une participation aussi actualisée suppose une humble révision de vie et d'influence, faite par chacun ou en réunions d'Action catholique, à la lumière assez violente de l'évangile. *Sans révision de vie et de milieu... pas de célébration vraie*[25]. Les élèves ne devraient jamais venir à la messe *uniquement* parce que c'est le jour fixé par le règlement. Pour l'homme « qui a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre », l'existence quotidienne est assez riche pour offrir des occasions d'entrer de façon toujours neuve dans le Sacrifice du Christ.

Ce renouvellement est davantage exigé par les progrès et la diversité de l'emprise divine sur l'assemblée : le niveau d'initiation et de ferveur et surtout *le mystère de l'année liturgique* de fêtes en saisons, de semaines en dimanches, voilà les sources profondes de perpétuelle jeunesse de nos célébrations.

2° *Principe : le sanctuaire demande une célébration où le célébrant... célèbre.*

C'est tellement rare[26] et c'est peut-être le point capital. La messe est la célébration de la nouvelle et éternelle Alliance du Christ avec son Église. Cette alliance se célèbre par le ministère du prêtre officiant et de l'assemblée participante. Les liens qui les unissent participent des liens nuptiaux qui unissent le Christ à l'Église. Le célébrant n'est donc pas d'abord un délégué de la communauté. Il joue le rôle du Christ à la Cène : « par sa consécration sacerdotale, il rend présente la personne sacrée du Christ et, par son action sacerdotale, il lui prête sa langue et lui offre sa main » (*Mediator Dei*) : il agit *in persona Christi*. C'est ce qu'exprime l'anneau nuptial porté par l'évêque et baisé par les fidèles au cours du repas de communion. Cette situation règle les rapports entre l'assemblée et son président. L'époux apporte à son épouse la vie, mais sait aussi se mettre à sa place. Il appartient donc au célébrant d'an-

25. Voir *Le caractère violent de l'Assemblée liturgique*, par A.-G. Martimort, *La Maison-Dieu*, n° 40.

26. Voir les exigences de Guardini envers le célébrant, *op. cit.*, pp. 97, 113-114.

noncer l'Évangile (ou à son diacre, pas à d'autres), de rompre le pain de la Parole dans l'homélie, et de partager le pain de Vie dans l'Eucharistie. Le contact direct du célébrant et de l'assemblée est toujours possible dans nos messes de collège. Ce contact est vital : par les yeux, les gestes, la parole, le chant, les saluts et invitations, par l'âme et le cœur, la connaissance mutuelle et la prise en charge. Mais le célébrant doit encore écouter son peuple et se mettre à son service et à sa place de misère. Le directoire de Nancy fait remarquer que « la même assistance réagit différemment avec deux prêtres différents ». *Sacerdotem oportet offerre, praeesse...* : il a droit d'initiative et devoir d'initiation.

3° *Principe : pour unir la nef au sanctuaire, il faut une célébration rythmée.*

Le style de la messe appelle une marche progressive de la terre vers le ciel. C'est au diacre ou meneur de jeu et aux chanteurs groupés en avant qu'il revient de rythmer cette marche de l'assemblée à la suite de son célébrant. De nombreux efforts furent faits dans le passé pour soigner les cérémonies du sanctuaire et plus récemment pour intéresser la nef, mais très peu pour relier le peuple de la nef à l'action du célébrant.

Le chant donne à une célébration sa sonorité et son souffle et surtout une âme commune. Le dialogue peut être chanté soit sur une note, soit sur le ton férial ou solennel. A la messe basse, la psalmodie sur une note du dialogue chanté à la grand-messe et des parties propres au célébrant est un véritable chant et non un simple *recto tono*, encore moins un dialogue parlé ou bredouillé : « dialoguer la messe, c'est psalmodier tout ce qui se chante à la grand-messe... *La messe dialoguée est une messe chantée sur une seule note* » (Directoire de Nancy, n^{os} 22-23).

L'ordinaire de la messe sera chanté en deux chœurs, en français à la messe basse ou en latin à la grand-messe, mais aussi parfois à la messe basse, « acheminement vers la messe chantée » (Directoire de Carcassonne, n° 60); le Directoire de Cambrai a une note (n° 50) spéciale pour les collèges.

Les chants du propre se voient restituer leur fonction. Exécutés en latin à la grand-messe ou en français à la messe basse et, là où il y a une vraie coutume, à certains moments de la grand-messe (Directoires d'Annecy, Chambéry, Carcassonne, Nancy), ils doivent accompagner les processions d'entrée, d'offrande, de communion, ou répondre à la Parole de Dieu : psaume du graduel ou du trait. La restauration du grégorien, « bien propre des fidèles » pour sa beauté et sa valeur sacrée, et « la promotion du chant religieux populaire... indispensable » se rejoignent « pour que montent vers le ciel, unanimes et puissants comme le bruit des flots de la mer, les accents de notre peuple, expression rythmée et vibrante d'un seul cœur et d'une seule âme, ainsi qu'il convient à des frères et aux fils du même Père » (*Mediator Dei*). Grâce aux travaux du P. Gelineau et d'autres, les psaumes pourront redevenir la prière du peuple chrétien : dans nos collèges, nous sommes particulièrement bien outillés du point de vue religieux, littéraire et musical, pour réintroduire la catéchèse de ces psaumes dans la formation des garçons et des jeunes filles.

« Pour le diacre ou meneur de jeu, le caractère traditionnel et la nécessité de son office sont unanimement soulignés dans les directoires épiscopaux. On fixe la nature et les limites de ses interventions dans le sens suggéré dans *La Maison-Dieu*, numéro 17[27]. » Ce diacre, serviteur du célébrant et du peuple dans la liturgie, coordonne les éléments et modes d'expression choisis en fonction de telle assemblée et de telle fête et, par ses interventions, suscite la participation active. Placé entre nef et sanctuaire, et, selon les moments et les fonctions, plus ou moins confondu avec l'assemblée et placé au milieu d'elle pour l'entraîner, ou bien prolongeant le célébrant et parlant en son nom, il n'est lui-même qu'un simple lien, mais un lien vivant. Loin de faire écran en attirant l'attention sur lui, il n'existe que pour aider le peuple à entrer dans l'action liturgique régie par le célébrant.

Grâce à lui, en entrant dans l'église au chant du psaume d'introït et en nous unissant à la collecte, nous sommes

27. *La Maison-Dieu*, n° 37, p. 149.

tous tendus vers l'acte premier pour lequel nous nous assemblons : écouter la Parole de Dieu.

Grâce à lui, en présentant notre offrande entre les mains du célébrant au chant de l'offertoire et en nous unissant à la secrète, nous sommes tous tendus vers l'acte essentiel pour lequel nous nous assemblons : offrir le Sacrifice du Christ.

Grâce à lui, en prenant part au repas eucharistique au chant du psaume et en nous unissant à la postcommunion, nous sommes tous tendus vers l'action de grâces réelle, vers le fruit de notre célébration : partager avec tous nos frères, par une vie missionnaire, le Repas de l'Église en marche vers la Parousie de Gloire.

Dans nos maisons d'éducation, ce meneur de jeu est nécessaire pour introduire les jeunes dans ce rythme progressif de l'Eucharistie. Ses interventions devront être « sobres, discrètes, préparées, variées, opportunes, priantes, dynamiques » (Directoires d'Aix, de Cambrai).

> La liturgie est une action. Expliquer ce qui se passe, comme on le fait si souvent, ce n'est pas faire participer à l'action, c'est détourner de l'action. Il faut être dans le jeu de l'action. Si on y est, quelques mots suffisent pour y faire entrer tous les spectateurs... qui deviennent des acteurs. Si on ne vit pas l'action liturgique, mieux vaut ne pas en parler. On distrait et on fatigue. La liturgie n'est pas le cinéma (Cardinal Saliège).

4° Principe : ces échanges vivants entre officiants et assemblée exigent une célébration symphonique.

Perdons le souci de faire faire la même fonction par tous, de la même manière et au même moment. Une célébration fidèle à toutes ses dimensions est une action hiérarchisée et non un embrigadement. C'est une symphonie où chacun, à sa place, à son heure, selon son « nom » et sa fonction, joue son rôle, répondant à l'appel du Seigneur, comme dans la célébration du premier récit de la Création.

La démultiplication des fonctions, outre son intérêt pédagogique, est l'expression d'une assemblée vraie et complète.

Par exemple, dans le dialogue il est bon de ne psalmodier que ce qui se chante à la grand-messe et de laisser aux servants les répons privés : tel directoire déconseille le dia-

logue de ces répons par l'assemblée qui normalement est alors occupée à chanter. Le relief de la messe en est ainsi mieux manifesté.

Voici un autre exemple : le Canon de la messe. Le directoire de Carcassonne demande de « ramener sans cesse l'attention sur les formules centrales du Canon et sur les lignes essentielles de la messe ». Aidés par la catéchèse (sermons, revues; exemple : *Le peuple de la messe* dans *Fêtes et Saisons*), guidés discrètement par le « diacre », les chrétiens peuvent suivre la grande Prière Eucharistique dans le silence, les yeux vers le célébrant (ou sur leur missel), mais ils peuvent aussi s'unir très efficacement à l'action sacrée par le chant royal d'un *Sanctus* solennel et prolongé.

Quand nos collèges chrétiens redeviendront, parmi leurs autres tâches, des écoles de chantres, de portiers, de lecteurs, d'acolytes, de meneurs de jeu et, selon les appels de Dieu, de célébrants, alors ils réaliseront les célébrations qu'ils auront méritées.

5° *Principe : une célébration préparée.*

La catéchèse des rites est assurément nécessaire en dehors de la messe, à l'homélie sur l'épître et sur l'évangile et au cours de la célébration : les directoires de Cambrai (n^os^ 1 à 30 et 39) et de Carcassonne (n^os^ 1 à 14) y insistent fortement, à la suite du Concile de Trente. Nos groupes d'humanités chrétiennes sont aptes à cette initiation. Mais il est une préparation plus obscure et presque toujours méconnue ou supposée acquise, sans laquelle pourtant rien de bon ni de durable ne se fera : il s'agit du conditionnement sociologique et pédagogique de nos célébrations.

Nous avons vu qu'il existe un grand style de célébration, inspiré des dimensions de la Croix, dans lequel les lignes essentielles de la messe sont manifestées sous des modes variés d'expression offerts à nos sens d'hommes baptisés. Pour être vrai, ce style de célébration s'inspirera des grands arts chrétiens d'Incarnation et de Transfiguration. L'art d'un Rembrandt ou d'un Georges de La Tour, ou l'art gothique, manifestent les reflets du divin à travers des formes visiblement humaines : car c'est à travers notre chair

mortelle et pécheresse que le Verbe veut prolonger son incarnation. Que notre célébration respecte donc la vérité des choses et des formes humaines, dans leur beauté créée et même, avec la patience de Dieu, dans leur laideur et leur péché. Mais il est non moins évident que l'art byzantin et l'art roman ont aussi à nous inspirer. Ils nous révéleront le sens de la réalité profonde et cachée, le sens de la transfiguration de nos beautés et de nos laideurs par la Gloire de Dieu. Cet art de la cité céleste, cet art d'Apocalypse et de Parousie est loin d'inspirer notre vision des choses.

Une vraie célébration devrait donc revêtir un style de ressemblance loyale et d'incarnation, mais aussi un style de différence profonde et de transfiguration. Ce double effort, au milieu duquel se tient la Croix, la Croix qui marquera toujours le passage de l'homme dans la Gloire, ce double effort sera nul ou éphémère s'il ne s'enracine pas dans un terrain préparé et s'il ne fructifie pas dans un renouvellement continuel.

Enracinement.

Rien de bon ni de durable ne se fera dans notre effort liturgique, dans la mesure même où nos célébrations demeureront scolaires, dans le sens d' « obligatoires » et de grégaires, et faites exclusivement par les éducateurs.

Rien de bon ni de durable ne se fera dans notre éducation liturgique, dans la mesure même où nous continuerons à jeter nos garçons et nos filles, du jour au lendemain, dans les styles et un régime de célébrations trop adultes ou décadentes. Les premiers pas de la célébration, l'initiation des tout-petits à l'art de célébrer leur vie et leur journée sont des questions à peine abordées : elles commandent le reste, elles faussent ou sauvent tout dès le départ. Ensuite il est difficile de redresser.

Rien de bon ni de durable ne se fera dans notre renouveau liturgique, dans la mesure même où nous, nos enfants et leurs familles, nous continuerons à utiliser et à déformer en « profanes » le repas et la nourriture, les matins et les soirs, la nuit, le travail et la vie de relations, l'art, le chant, la danse, les loisirs et la culture, le repos, nos sens et notre

corps ignorés... maltraités... ou devenus nos maîtres tyraniques!

Une analyse attentive de la psychologie religieuse révèle que le fidèle d'aujourd'hui le plus souvent ne regarde plus vraiment, il ne « contemple » pas, mais il observe en spectateur; il n'écoute pas vraiment, mais il prend connaissance; il n'entend pas, mais il lit[28]. Il faut en dire autant pour le célébrant lui-même... La liturgie repose sur ces faits élémentaires de la Création, de l'Incarnation, de l'Église; son but est d'orienter vers l'Homme racheté dans un monde racheté. Il faut donc redécouvrir les actes qui peuvent manifester ces réalités dans le temps, dans l'espace et dans les choses, c'est-à-dire les actes qui font de la liturgie une épiphanie. Mais il faut se demander sincèrement si les formes concrètes de la liturgie sont telles que ces actes puissent se régler sur elles. Nous devons réapprendre à regarder, à écouter, à saisir avec les mains, à agir avec tout notre être vivant... Telles sont les tâches liturgiques qui nous attendent. Il faut s'y attaquer avec réflexion et avec courage, sans exagérations, mais avec la pleine conscience de leur nécessité[29].

Renouvellement.

Rien de bon ni de durable ne se fera dans notre travail dans la mesure même où nous y intéresserons nos élèves par l'extérieur ou par devoir, par mode ou par discipline. Initiation, participation active, recherche jamais achevée vont de pair. « Dans ce domaine les ordres sont inefficaces, il faut soi-même chercher, réfléchir, essayer... Il faut que nous-mêmes gardions ou retrouvions l'intelligence spirituelle et liturgique de notre messe[30] ».

28. « Chaque fois que le prêtre ou le lecteur nous parle ou « proclame » un texte en français, nous devons laisser notre livre et l'écouter », abrégé du directoire de Nancy à l'usage des fidèles; voir le directoire de Cambrai, n° 42. Le missel personnel deviendra, avec la Bible, le grand livre de la culture religieuse des fidèles et des prêtres, avant et après la célébration, mais pendant la messe il risque d'être un obstacle isolant les fidèles les uns des autres, les séparant surtout de l'action visible et sensible de la liturgie. De simples ordinaires de la messe (fiches « Louanges ») sont utiles pendant le Canon.

29. Guardini, *op. cit.*, pp. 113 et 124-125. Se reporter à son maître-livre *L'esprit de la liturgie*, paru dès 1918, traduit chez Plon en 1930, et aux brèves esquisses sur *Les signes liturgiques*, Spes.

30. Mgr Lallier, évêque de Nancy, dans une lettre à ses prêtres sur la liturgie, du 14 janvier 1951, reproduite dans *La Maison-Dieu*, n° 25.

Il ne suffit pas de faire des directoires. Il ne suffirait pas surtout de les appliquer mécaniquement, ni même consciencieusement. Il s'agit de répondre aux appels de l'Église avec humilité et magnanimité. Essayons de faire nôtre cette prière :

Père Saint, qui nous envoyez votre Verbe, Jésus le Christ,
resplendissement de votre gloire,
vivante épiphanie de vos perfections,
Oint de votre Esprit comme Prophète, Prêtre, Roi de votre Église,
donnez, nous vous en prions, aux enseignants chrétiens prêtres et laïcs, une âme de célébrant, de diacre, de catéchiste,
donnez aux jeunes une âme de catéchumènes,
donnez-nous aux uns et aux autres une âme de pénitents
pour nous retourner vers votre Face,
nous laisser guérir et ouvrir les yeux, les oreilles, les mains;
alors, aux écoutes de votre Volonté dans la vie de ces jeunes,
nous exprimerons ensemble notre vie humaine dans sa montée vers Vous;
oui, enseignez-nous que l'art divin de la célébration ne s'improvise pas, mais qu'il appelle, avec la charité sacerdotale,
les vertus royales de l'éducateur et la sagesse cachée du prophète.

Jacques Gœttmann.

CATÉCHISME ET INITIATION LITURGIQUE

Il y a eu un temps où le catéchisme n'initiait pas à la liturgie, ou si peu. Le manuel que l'on « expliquait » avait, au cours de son histoire, perdu tout ce qui n'était pas l'énoncé précis et exact d'une doctrine. A qui la faute ? Le catéchisme menait sa vie assez séparé de la vie communautaire paroissiale, et celle-ci comportait souvent peu de vie liturgique authentique.

Il y a un temps — celui que nous vivons — où, la vie paroissiale et liturgique retrouvée, on s'aperçoit que le catéchisme est fort éloigné de l'un et de l'autre, et on peut dire :

« Le catéchisme est un enseignement scolaire, qui propose des notions élaborées et closes, des conclusions au sens théologique du mot, des solutions données à des problèmes dont les éléments n'ont pas été fournis. Le mystère chrétien y est réduit à des définitions de type notionnel, sans relation avec le culte ni la vie chrétienne.

« La catéchèse se développe dans une atmosphère cultuelle. Elle introduit au culte, et elle fait partie du culte. Elle ne résout pas des problèmes, mais elle initie au mystère. Elle initie, c'est-à-dire qu'elle ne donne pas tant des conclusions que des éléments et des lumières pour une assimilation personnelle qui se fera, non pas tant au cours de la leçon que dans le mystère du culte et de la vie quotidienne. Il est dans la nature même de la catéchèse d'être indéfiniment renouvelée, de n'être jamais finie, et de ne pas lasser parce qu'elle s'appuie sur une réalité actuelle. Aussi l'attitude intérieure du catéchiste et celle du catéchète sont-elles radicalement différentes. Le catéchiste se contente de débiter un acquis solidifié; le catéchète contemple et vit

lui-même la réalité qu'il manifeste, en harmonie avec le moment présent, la période de l'année liturgique, le mystère célébré, les besoins, les aspirations, les inquiétudes de l'individu ou mieux de la communauté à laquelle il s'adresse[1]. »

Mais ces oppositions, qui ont pu exprimer un fait, n'expriment nullement un droit. Un danger risque d'atteindre le catéchisme, de par le renouveau liturgique lui-même : certains ne sont pas loin de concevoir, d'une part le catéchisme, qui explique la doctrine chrétienne, dont les procédés resteraient, plus ou moins améliorés, les procédés actuels; d'autre part, des séances « d'initiation », orientées par la liturgie, où le chant, la prière, etc., seraient les procédés principaux.

Mais alors d'une part le catéchisme continuera de former plus des « théologiens » que des « paroissiens »; il restera abstrait et ne sera pas « sauvé »; d'autre part cette initiation, à part du catéchisme et de la liturgie réelle, risque de devenir bientôt coupée et de la doctrine et de la communauté réelle.

Ce qu'il faut c'est faire du catéchisme lui-même une initiation. Le catéchisme est un élément de l'initiation totale du chrétien : initiation de la *foi* vive, par la prédication du message chrétien. La foi vive peut se trouver même dans la pensée systématique; la foi vive peut avoir besoin de cette pensée : dans cette mesure, qui reste à préciser, le catéchisme initiera à cette doctrine. Mais la foi vive se trouve, certes, sous d'autres formes : par exemple dans l'acte liturgique, et il faut sans doute dire que nulle part ailleurs l'acte de foi n'est plus plénier, c'est-à-dire ne possède davantage l'ensemble des éléments qui le constituent, que lorsqu'il est offrande du Christ par la communauté chrétienne, au sacrifice de la messe. Le catéchisme sera donc, pour une part importante, initiation à l'acte liturgique. Mais alors, visant une autre fin prochaine, il prendra d'autres moyens; il changera peut-être beaucoup de visage, mais il changera pour ainsi dire, de l'intérieur, et afin de rester fidèle à sa vraie nature, à une finalité plus riche et plus authentique.

1. R. P. Roguet, exposé du 29 avril 1952 à une session catéchétique.

L'univers liturgique.

Avant de suggérer quelques précisions, j'ai besoin encore de faire deux remarques :

l'une sur la nature de la liturgie,

l'autre sur la nature de l'enfant.

Le monde liturgique est un monde entièrement nouveau par rapport au monde de la civilisation humaine : c'est tout un univers de temples de gestes, de langage et de mentalité. Monde fort mystérieux!... Pour y pénétrer, il faut un regard nouveau porté sur l'histoire en général, une manière de saisir le temps à son point central qui est la Croix et la Résurrection, et de vivre la tension temps-éternité. Il faut la connaissance plus précise de l'histoire juive et de l'histoire chrétienne et la connaissance du « Livre », dans sa lettre et son esprit. Il faut savoir porter sur le monde matériel un regard en profondeur qui permet de connaître, non les « res », mais les signes. Voici ce dont l'éducateur doit être pénétré comme d'une vérité première : c'est un travail aussi complexe, aussi difficile de pénétrer la liturgie que de pénétrer une civilisation nouvelle. Ce travail ne peut donc se faire en un jour! Il n'est pas conscient chez celui en qui il s'accomplit dès l'enfance, en qui il se fait peu à peu chaque mois et chaque année, reprenant et ajoutant, selon la progression des besoins profonds. Mais celui qui aborde ce travail à l'âge d'homme, ou même à dix-douze ans, est-il vraisemblable qu'il puisse en venir à bout? Une simple langue étrangère, il est rare de bien la posséder quand on commence de l'apprendre à dix ans[2].

Voici ma deuxième remarque : il y a un seul univers pour l'adulte et pour l'enfant. On pourrait dire : l'univers est beaucoup trop compliqué pour l'enfant! L'enfant répond en ne regardant de l'univers, à chaque âge, et à chaque instant, que ce qui l'intéresse. Le double danger vient des adultes : d'une part ils font habiter parfois les enfants en

2. On se plaint que la liturgie est incomprise. Comment en serait-il autrement si on n'y a pas été introduit en temps voulu ? Les chrétiens sont devant les fêtes chrétiennes comme on serait devant un peuple dont on ignore, non seulement le langage (ce qui est peu), mais la mentalité et la signification même de l'univers où il vit. On pénètre dans la liturgie comme dans une langue maternelle.

des lieux où l'univers ne leur apparaît pas, ou encore ils obligent l'enfant à regarder ce qui ne l'intéresse pas, lui.

La pénétration de l'enfant dans l'univers liturgique se fera donc s'il peut vivre, dès son jeune âge, dans une liturgie vivante et riche, et si, peu à peu, on lui *explique* les aspects de cette vie liturgique qui correspondent à ses intérêts du moment, ceux qu'il peut observer, qu'il observe en fait et dont il nourrit sa vie religieuse.

Principes d'une initiation liturgique.

En conséquence, je vois *deux éléments* nécessaires pour une initiation liturgique des enfants.

— Tout d'abord, une communauté paroissiale qui exprime sa vie religieuse dans une liturgie vivante. Le donné qu'explique le catéchisme, ce n'est pas d'abord un manuel, ce ne sont pas des formules : ce sont des gens qui vivent et agissent d'une certaine manière, portant un témoignage. Si donc il n'y a pas de vie liturgique, à laquelle, au milieu des adultes, l'enfant *prend sa part, selon qu'il le peut*, l'initiation catéchistique tourne à vide : elle sera en grande partie mémoire verbale. Aucun procédé, aucune paraliturgie ne peut opérer l'initiation essentielle à la liturgie, mais la liturgie même.

— Ensuite un catéchisme qui ait, pour une grande part de lui-même, le désir *d'expliquer* la vie liturgique. Je dis bien expliquer[2]. Car je garde au catéchisme son aspect d'enseignement : il forme à la foi vive. Non pas coupé de la vie : ce qu'il explique c'est la vie chrétienne, et ses explications visent à mieux faire vivre la vie chrétienne, et il explique cela justement qui pour tel enfant peut actuellement le faire vivre chrétiennement. Non pas forcément par des formules théologiques : la didactique doit respecter les formes de pensée de l'enfant; elle peut procéder par gestes, par psaumes et chants, par récits, par slogans, et aussi, quand c'est l'âge, par formule théologique. Tout ceci est affaire de psychologie et de pédagogie. Il faut dire sans doute que l'initiation liturgique au catéchisme ne doit pas

2. Dans les limites évidemment où des « symboles » par exemple s'expliquent.

s'ajouter à l'initiation doctrinale. En effet la vie liturgique est l'expression même du mystère chrétien vécu dans la communauté. En même temps que j'annonce à l'enfant tel aspect du mystère chrétien, je suis donc amené à lui parler de l'expression même de ce mystère. On peut dire que la liturgie est ainsi partout dans le catéchisme.

En pratique donc, il serait bien utile d'établir un programme progressif d'initiation liturgique, à l'intérieur même du programme catéchistique en général. Ce programme initierait, selon le rythme des besoins de l'enfant, aux gestes et aux paroles, aux connaissances et à la vision historique, au mystère même qui font l'acte liturgique. Des essais se font ici et là d'où sortiront sans doute bientôt (mais il ne faut pas vouloir aller trop vite et imposer ses désirs aux besoins réels de l'enfant), à la condition que la communauté des adultes soit présente, des chrétiens « initiés » à la vie liturgique.

J. Colomb.

NOTES

Humanisme classique et symbolisme liturgique

Le problème.

L'humanisme classique de l'Antiquité et de la Renaissance qu'on enseigne dans nos écoles secondaires est un humanisme païen qui se suffit à lui-même. C'est un monde fermé qui a atteint une forme d'équilibre humain, mais qui se trouve par là même imperméable au message chrétien. La Folie de la croix semble nier toute synthèse possible.

De plus, cet humanisme semble fermer l'esprit humain à toute compréhension du symbolisme liturgique et biblique, au sens où le symbole s'oppose à l'allégorie comme le « concept » à la « Parole » vivante.

Comment y a-t-il moyen alors de donner à nos jeunes gens qui sont formés à cette discipline une formation liturgique et une conception chrétienne du monde et de l'histoire ?

N'y a-t-il pas là une incompatibilité ?

Les fausses solutions.

Trop souvent, l'enseignement chrétien, pour exorciser cet humanisme païen, le présente comme un christianisme qui s'ignore. C'est fausser la vérité historique. Un Cicéron, un Sénèque, même un Corneille semblent bien avoir trouvé dans leur stoïcisme une forme d'équilibre humain qui a une valeur humaine en soi. Nombre de nos contemporains incroyants sont à l'aise dans leur incroyance, et nous n'avons pas de raisons de dire qu'ils ne sont pas sincères quand ils l'affirment.

D'autre part, affirmer que le christianisme vient couronner cet humanisme risque de fausser une compréhension claire du

christianisme comme de l'humanisme. Le christianisme est venu révolutionner la conception païenne du monde et de la vie par le dedans. Elle est autre. C'est une autre vision du monde. Le Christ et saint Paul l'ont affirmé avec violence. Il faut au contraire montrer que ces deux mondes s'affrontent.

Le remède.

Le seul moyen d'y remédier est de mettre nos jeunes gens en contact direct avec la Parole vivante de Dieu dans la Liturgie. *Il faut pour cela les initier à la Bible.* Mais comment ?

Nous sommes arrivés à la conclusion : qu'on ne peut l'étudier comme on aborde la culture classique. C'est « profaner » la Parole de Dieu, la réduire à une expression humaine, c'est la « désacraliser ».

A cela s'ajoute encore le danger de juxtaposer, sur un plan purement *intellectualiste*, deux cultures dont le jeune homme est incapable de faire la synthèse. Il risque de rejeter cette culture biblique au profit de la culture classique parce que cette dernière correspond mieux à sa tournure d'esprit. Cependant cette culture biblique est indispensable.

Comment procéder alors ?

Il faut d'abord présenter la Bible au jeune homme dans son contexte sacré, c'est-à-dire lui faire vivre la proclamation de la Parole de Dieu dans la célébration liturgique qui exigera de lui une réponse vitale, une conversion.

Avant d'aborder les grandes classes, l'enfant et le jeune adolescent (surtout vers l'âge de quinze ans) devra être familiarisé avec cette proclamation de la Parole de Dieu. A cet âge généreux, il faudra lui faire expérimenter dans les circonstances concrètes la conversion qu'exige de lui cette Parole : expérience du pardon, du don de soi dans la charité; expérience de la prière dans les attitudes de prière qu'exige la célébration liturgique, expérience de la « Présence » du Christ dans la célébration, susciter son expérience religieuse qui ébranlera son affectivité dans le contact de la Personne du Christ.

Dans la direction spirituelle qu'il recevra, il faudra lui faire comprendre que la formation de sa volonté n'est pas uniquement la formation de sa *force de volonté*, mais avant la formation de sa capacité d'amour et de générosité. Vouloir est avant tout aimer, et la force de volonté viendra de la force de cet amour.

Trop souvent la formation de la volonté est présentée à l'enfant sous un jour stoïcien, de résistance, de raidissement, alors que vouloir, c'est avant tout « se détendre », comme dit G. Mar-

cel, s'ouvrir à une valeur à aimer, avec le désir de lui répondre par le don de soi. Quand le jeune homme aura été ainsi habitué à réagir personnellement en face de la Parole de Dieu, et que toute sa formation spirituelle et celle de son caractère auront été orientées vers cette réponse à donner à Dieu et au Christ, on pourra aborder avec lui, dans les grandes classes, le problème de la culture biblique : initiation aux genres littéraires, aux images, au vocabulaire de l'Écriture Sainte. Il faudra l'ouvrir à la conception du monde et de l'histoire que Dieu nous a révélée dans la Bible, mais en laissant bien la Parole de Dieu sur un plan *sacré*.

Le professeur devra peut-être alors amorcer une rencontre des deux cultures, tout en évitant cependant de vouloir obtenir de l'élève une synthèse intellectuelle. Il n'en est pas capable, et son expérience humaine est encore trop pauvre pour que cette synthèse puisse lui apporter une lumière de vie. Il faut au contraire lui faire admirer les valeurs humaines de la culture classique, mais en même temps lui faire saisir qu'elles ne peuvent être assumées par un chrétien qu'après une conversion, un engagement, une réponse personnelle à la Parole de Dieu.

Pour obtenir cette attitude, il est évident que le témoignage du professeur est de toute première importance. Trop souvent, la culture classique est présentée aux jeunes gens comme une valeur absolue à laquelle se juxtapose une vie chrétienne.

Si la synthèse de ces deux cultures ne doit pas être exposée aux élèves et assimilée intellectuellement par eux, elle doit être cependant *vécue* et témoignée par celui qui les leur enseigne, car c'est ce témoignage qui leur permettra dans la vie de réaliser la synthèse.

Dom Lemaire, m.b.

Intériorité religieuse et vie liturgique

Le problème que notre discussion [1] nous a contraints de poser est le suivant : la vie liturgique peut-elle favoriser chez nos élèves l'adhésion foncière de leur cœur à Dieu, sans laquelle tous les gestes n'auraient ni sens ni densité ? En d'autres termes, nous avons posé de façon très vive la question du rapport de l'intériorité religieuse personnelle avec la vie liturgique communautaire. Voici quelques précisions qui éclaireront le débat.

1. Levons une première équivoque. Elle concerne *l'intériorité religieuse personnelle.* Aux deux extrêmes, il y a l'intériorité religieuse qui existe de fait chez nos adolescents et celle d'idéal que nous propose l'Église dans sa liturgie. L'intériorité religieuse personnelle, qui existe en fait chez nos élèves, est souvent d'affectivité religieuse, plus centrée sur l'épanouissement personnel. Elle existe chez beaucoup de jeunes. Elle est à la recherche d'une nourriture.

L'intériorité religieuse que nous propose l'Église dans sa liturgie, est forte et riche de la densité même de l'adhésion de foi. Elle est rencontre du Dieu vivant, manifesté en Jésus-Christ dans le cœur de l'homme, dans ce tréfonds de notre être qui est désir, volonté, amour, connaissance. Cette rencontre ne pouvant se faire que dans la communauté ecclésiale, le premier problème qui se pose aux éducateurs soucieux de vie liturgique, est donc d'abord le suivant : *Comment éveiller l'intériorité religieuse de nos adolescents aux vraies dimensions de l'intériorité religieuse de l'adhésion personnelle de foi ?*

2. Ce problème ayant été perçu, il faut y apporter une solution qui réponde à l'objet pastoral précis de notre session. Il s'agit de la vie liturgique dans nos collèges.

Mais rien ne pourra être trouvé de valable, si nous ne partons

1. Cette mise au point s'avéra nécessaire au cours des débats de la session d'Amiens, et fut rédigée à la suite d'un échange de vues entre les dirigeants de la session.

pas d'abord, si nous ne revenons toujours à l'appel foncier que constitue, dans l'Évangile, l'annonce du Royaume réalisé en Jésus-Christ connu personnellement comme personne vivante et Dieu sauveur. La réponse à cette annonce est la « métanoïa », *la conversion du cœur*, la pénitence. Cette réponse rassemble la communauté des croyants; elle les engage au service de la croissance du Royaume en eux et autour d'eux. La conversion du cœur (au sens évangélique) est toujours, et dans un approfondissement sans cesse à reprendre, découverte du Dieu vivant et aimant, conscience de notre péché et de notre rédemption, ouverture aux autres et engagement dans l'Église et dans le monde des hommes.

3. L'objectif fondamental de tout éveil religieux authentique étant ainsi défini, la question posée par la session, et qui est revenue à travers tous les échanges de la première journée, est la suivante : *L'entrée dans la prière liturgique peut-elle apporter quelque chose à cet éveil religieux fondamental?* Et ce quelque chose, de quel ordre est-il ?

— Il faut se défaire, pour l'apprécier, d'une tournure d'esprit fréquente chez les enseignants : celle qui conçoit toute pénétration de la vérité selon le style unique de l'enseignement universitaire : proposition, explication, assimilation, décision logique.

— La tendance à considérer nos élèves comme des *catéchumènes* traduit une mentalité apparentée : enseignons-les d'abord, puis ils entreront progressivement dans la plénitude du mystère chrétien. Nos élèves ne sont pas des catéchumènes, mais des baptisés. Ils se situent à l'intérieur de l'Église. On ne peut donc, sans manquer à la vérité de leur être surnaturel, les traiter comme des gens du dehors.

— La vie liturgique est capable de cet éveil religieux, à la condition première et fondamentale que l'on croie que, en elle et par elle, Dieu agit, passe et sauve actuellement son peuple. Il agit dans la mesure où l'action liturgique est actuellement réalisée par l'Église et reçue par les croyants. L'Action Sacrée a le pouvoir de créer ce qu'elle signifie. Accompagnée d'un *catéchèse mystagogique*, elle procure la grâce d'un engagement plus plénier.

4. Ceci dit, il ne s'agit nullement de croire que la vie liturgique soit *la solution totale* du problème. La pastorale liturgique au collège demande qu'on dirige ses efforts en trois directions :

a) L'exigence d'engagement du mystère du Christ vécu par le chrétien dans l'Église :

— Engagement personnel.

— Engagement communautaire et découverte du réseau des solidarités humaines et chrétiennes.

b) L'authenticité et la pénétration de *l'enseignement religieux* et ses objectifs essentiels : la Bible, Jésus-Christ, l'Église.

c) La qualité, la valeur, le mode des *célébrations*, leur adaptation aux besoins et aux possibilités de l'auditoire. Cette qualité et cette valeur sont faites d'éléments techniques, organisés pour permettre la révélation du Dieu vivant en Jésus-Christ.

5. Il est bien entendu que seule une éducation religieuse qui ne fractionne pas les efforts, mais *les rassemble* continuellement de façon synthétique et convergente, a chance d'aboutir à des résultats durables. Comment, en chaque secteur du travail éducatif, assurer cette liaison, cette action convergente ? — ce doit être l'objet de nos réflexions.

Jean Sauvage.

Paroisse et collège

Cette note ne veut qu'évoquer des expériences limitées, venues d'une information trop peu étendue, et, à partir de là, poser des problèmes sans prétendre y apporter de solution.

Délimitons le sujet. Seuls les collèges nous occupent ici. Nous ne parlons absolument pas des écoles paroissiales dont les difficultés sont d'un tout autre ordre.

Tout curé a souci de ne pas laisser se disperser son troupeau. Il est amené à battre le rappel : ceux qui ne participent pas à la vie paroissiale portent préjudice aux autres; ils leur donnent l'impression d'être réduits au petit nombre. L'absence des jeunes gens est spécialement sensible. Les quelques unités qui surnageraient après la communion solennelle ont été retirés depuis longtemps de la vie paroissiale par leurs études. Et le curé se sent le droit et le devoir de se considérer comme le pasteur de tout son troupeau. Il voudrait que les élèves vivent surtout en paroisse leur vie chrétienne.

Le collège, lui, a conscience du problème et de la priorité traditionnelle des paroisses. Mais il n'y peut pas grand-chose. D'abord, il se recrute sur de nombreux territoires; et chaque église a son calendrier propre. Il est difficile de dispenser les élèves des classes à tour de rôle pour les envoyer participer par exemple à la retraite et à la communion solennelle ou à quelque autre fête paroissiale. De plus, une enquête nous a révélé que les collèges hésitent parfois à expédier trop libéralement leurs élèves en paroisse. Est-ce à tort ? La réponse, en tout cas, n'est pas simple. Sans doute est-il heureux, le mouvement qui a rendu exceptionnelle la présence dominicale des externes au collège, et du coup les a réunis, pour la messe hebdomadaire, à leur famille. Cependant, plusieurs chefs d'établissements, surtout ceux qui sont établis dans des zones dites d'indifférence, nous disent : « Autrefois, nos garçons apprenaient au collège — contrairement à l'exemple des parents — à sanctifier le dimanche par l'assistance à la messe. Aujourd'hui, ils prennent l'habitude d'y manquer... De même pour la semaine sainte : autrefois,

toute une génération d'enfants de familles peu chrétiennes pouvait apprendre à vivre les cérémonies de la semaine sainte en accord avec la liturgie de l'Église. Aujourd'hui, les enfants se gardent bien de les suivre en paroisse. »

Même si les enfants vont à leur église, ils n'entrent pas nécessairement dans la communauté qu'ils y trouvent. On peut y voir un bien ou une erreur, c'est un fait inévitable : la liturgie du collège, comme son enseignement religieux, tâchent de se faire sur mesure. Le clergé paroissial ne peut songer à une adaptation aussi poussée, car son auditoire n'est homogène ni en âge ni en culture. Et les élèves qui y reviennent, si rétifs qu'ils se soient montrés dans le cadre scolaire, s'y comportent d'une manière encore plus réticente[1]. Et beaucoup d'enseignants soutiennent que « le milieu normal de nos enfants est provisoirement le collège ». C'est d'ailleurs dans ce sens que s'est développé l'Action catholique. Si cette position est admise, c'est avant tout au collège que les enfants doivent exprimer et nourrir la foi du « milieu normal » qu'ils constituent tous ensemble.

On gagnerait d'ailleurs en impartialité et en exactitude si l'on se résolvait à parler de *deux* milieux normaux : le collège et la paroisse. Ce principe, une fois admis, aiderait à résoudre des conflits, et d'abord celui de la communion solennelle. Si celle-ci, en tant que profession de foi, doit se faire devant la communauté dont on est membre, il semble logique que l'enfant témoigne à deux reprises de sa foi : à la communion du collège et à celle de la paroisse. Les difficultés qui resteront à résoudre (retraite, fête de famille, date, etc.) sont mineures. Elles seraient même sans doute levées si la profession de foi de la paroisse avait lieu pendant la veillée pascale, donc durant les vacances.

*
* *

Voilà une position qui semble pousser les éducateurs au séparatisme. Soulignons d'abord que nous ne prétendons aucunement trancher le débat. Nous n'avons d'ailleurs envisagé, jusqu'à présent, que le cas des individus. On connaît beaucoup d'essais de contacts collectifs entre les collèges et les paroisses. Contacts occasionnels, comme les camps liturgiques, dont le nombre augmente très rapidement depuis trois ou quatre ans. Des élèves de toutes les classes, de la cinquième à celles du

1. Nous avons même entendu, dans un congrès, un supérieur de collège déclarer devant son évêque : « Pour moi, le problème est simple : les bourgeois, nos clients, sont des êtres *aparoissiaux*. » Il ajoutait, à vrai dire, pour montrer le caractère tout stratégique de sa conviction : « Bien sûr, quand je serai curé, je penserai le contraire. »

baccalauréat, vont dans des paroisses de pratique restreinte pour y rendre possible la célébration solennelle des jours saints. Ils sont en général très bien accueillis, et leur passage est le plus souvent fort apprécié par le village. Eux-mêmes en reviennent avec le sentiment d'avoir mieux que jamais vécu leur semaine sainte.

Contacts prolongés aussi. Citons un cas parmi d'autres. Un groupe d'élèves de cinquième adopte une paroisse à quelques kilomètres de la ville. L'effort est avant tout spirituel. Mais il comporte aussi des relations et une action directe : exploration de la paroisse et prises de contact, puis préparation d'une fête à l'occasion de Noël, aide apportée pour le catéchisme aux enfants retardataires, etc.

Il est clair que le premier résultat d'une activité de cet ordre est d'éveiller la générosité spirituelle, un peu comme lorsqu'on adopte une chrétienté vietnamienne. Il y a plus : la découverte directe et active de la vie d'une paroisse. Et on ne niera pas que les différentes expériences signalées, et toutes celles qui leur sont analogues, aident à former chez les élèves le sens de la paroisse.

*
* *

Mais ce n'est pas l'idéal qu'ils y pénètrent toujours comme venant d'*en-haut*, comme des missionnaires, associés davantage au clergé qu'aux fidèles. C'est à ces derniers qu'il faudrait mêler les élèves. Il semble qu'en ce domaine on ne puisse faire plus que de poser des pierres d'attente. Mais cela du moins, on le peut. Quand, par exemple, un curé demande un grand pour s'occuper du patronage, il réclame quelqu'un qui s'introduise *tanquam potestatem habens*. On peut parfois aller plus loin, en envoyant une équipe d'élèves d'âges différents. Nous avons vu faire l'expérience avec une patrouille scoute. Le chef allait à la paroisse comme moniteur, mais il emmenait ses garçons en tâchant de leur apprendre à se mêler aux autres, sans autorité, simplement pour être présents. L'expérience, assez délicate, n'a pas encore dépassé le stade de l'ébauche. Mais il semble utile d'aller dans ce sens.

Enfin, d'une manière plus générale, il serait souhaitable que l'éducation des collèges affirme par ses habitudes mêmes un principe : que, spatialement, la structure de l'Église est entièrement paroissiale. Les bourgeois — et la quasi-totalité de ceux qui sont passés par les collèges catholiques se considèrent comme tels — sont volontiers les clients des chapelles et des cénacles extra-paroissiaux. Nombre d'entre eux, fort dévoués, peuvent vivre sur une paroisse sans y rien apporter. Certains pensent

sans doute qu'ils doivent « donner l'exemple », mais qu'au fond la paroisse n'est faite que pour ceux qui, faute de culture ou d'envergure, n'ont pas mieux comme domaine. Et, du coup, ils contribuent à faire de leur manière de voir une réalité. Aussi les collèges, tout au moins les internats, devraient-ils travailler à former, chez les futurs adultes qu'ils ont en charge, un esprit d'Église authentique et concret : par des gestes simples, participation périodique de groupes d'élèves aux offices ou à certaines réunions de *la paroisse sur le territoire de laquelle est situé l'établissement*, ils cesseront d'échapper d'une façon constante à la structure spatiale de l'Église catholique et de préparer des gens qui vivent comme s'ils ignoraient cette structure. C'est très facile, sur le plan serein des principes. Dans la pratique, surgissent de part et d'autre des obstacles analogues à ceux que nous signalions dans la première partie de cette note. Mais il s'agit ici d'une attitude catholique importante, et on peut souhaiter qu'éducateurs et cités ne capitulent pas à cause des difficultés.

Nous avons tenu notre promesse : nous n'avons rien tranché. Nous n'avons pas apporté de solutions bâties d'avance. Seuls des contacts multiples et des expériences apaiseront les conflits latents et aideront, comme on en exprimait naguère le souhait, à l'unité liturgique et apostolique du peuple chrétien.

José Feder, s. j.

Conclusions de la Session d'Amiens

Croire à la liturgie.

S'y soumettre : l'acte du culte n'est pas œuvre de l'homme, de l'industrie ou de l'intelligence du pédagogue ou du mystagogue.

Il est l'œuvre du Christ Souverain Prêtre, dans laquelle nous avons à entrer. Et seuls le langage et les rites de l'Église peuvent, en fait, nous y introduire (cf. *Mediator Dei*).

*
* *

Importance primordiale de la Parole.

Dieu convoquant son Église par le Christ, c'est la Parole qui fonde la communauté et, pour chaque homme, convertit, illumine et consacre.

Noter que dans nos collèges cette Parole s'adresse à des baptisés. Quelles que soient leurs réticences, leurs attitudes ou leurs lacunes, traiter comme tels nos élèves : partir de leur foi.

A. — Que la proclamation de la Parole ravive cette foi et qu'elle aboutisse à une « *metanoia* » toujours renouvelée.

— Découverte du Christ vivant et de l'actualité de ce mystère.

— Acceptation de vivre conformément à cette foi.

(Pratiquement faire le pont entre l'attitude demandée, ou l'engagement proposé, ou l'instruction morale donnée, et le mystère pascal.)

B. — La Parole de Dieu est d'abord proclamée dans l'acte liturgique.

C. — La *catéchèse* doit être toute orientée à faire vivre dans la foi le mystère du Christ.

1) L'instruction religieuse doit éviter d'être scolaire (ni enseignement purement intellectuel, ni atmosphère scolaire). Elle doit être témoignage évangélique, illumination de la vie de foi.

2) L'homélie est indispensable aux principales célébrations. C'est elle qui explique la Parole proclamée avec force et pureté dans le culte, dégage le sens et les fruits du Sacrifice eucharistique pour lequel on est rassemblé à tel jour.

3) Les monitions diaconales seront d'autant plus indispensables que la communauté est moins parfaitement constituée dans la foi et la conscience de son action.

— Elles ne sont ni un enseignement, ni une explication, ni une suppléance à l'action du célébrant.

— Elles sont des orientations données à l'action extérieure et intérieure de la communauté des fidèles : chants, dialogues, silences, attitudes, mouvements...

4) Il est bon d'initier aux rites par des célébrations non liturgiques.

*
* *

Authenticité des célébrations.

Nos élèves étant des baptisés,

1) Ne jamais accepter une célébration dont on ne souligne que l'apparence humaine (éveil de la générosité humaine, de l'émotion purement affective, messes « en souvenir des morts de la guerre », etc...).

Que par la catéchèse (homélie et monitions, tout spécialement) toutes les célébrations se situent *au niveau du mystère.*

2) Ne pas se contenter de célébrations qui ne consistent qu'en une simple exécution matérielle des rubriques. Vou-

loir la célébration vivante, lucide et fervente, des mystères du culte qui sont les mystères du Christ, actuellement présents et efficaces dans l'Église.

*
* *

Communauté.

Il faut pour la liturgie du collège :

1) *Une communauté.* Non seulement personnalité et communauté ne s'opposent pas, mais elles s'appellent réciproquement. Pas de personne sans dialogue, dialogue du Christ et de son Église; découverte de sa propre existence chrétienne dans la foi des autres.

2) *Une communauté d'adultes.* Les enfants n'accèdent à la foi que par la foi des adultes, parents et éducateurs. Il n'y aura pas de vie liturgique des enfants si les éducateurs adultes ne forment pas d'abord une communauté de foi et de prière dans laquelle les enfants viennent s'insérer. (Prière commune des éducateurs entre eux — participation habituelle aux célébrations — participation des familles quand cela est possible.)

3) Une communauté qui ne vive *pas à l'écart de la catholicité.* D'où la nécessité de dépasser la communauté ordinaire, si fervente soit-elle. Nécessité du lien avec la paroisse ou avec des paroisses, avec d'autres groupes...

4) *Une communauté hiérarchisée,* où soient distingués les rôles du célébrant, des ministres, du lecteur, des fidèles... où les diverses fonctions liturgiques soient remplies habituellement par les membres de la communauté à qui elles conviennent normalement (célébrant : supérieur, etc.)

*
* *

Vérité humaine des gestes et des paroles.

1) Des *gestes.* Assurer l'apprentissage des gestes fondamentaux du culte par des initiations (ce qui suppose le fractionnement des groupes d'enfants).

Assurer un rythme vrai des célébrations dans leur style et leur fréquence (messes communes au rythme de l'année liturgique).

Prendre son temps.

2) *Des signes.* Matériels : en refaire constamment l'inventaire, apparence mesquine des cierges, hosties, etc., propreté incertaine des lieux, ornements..., fidélité aux modes liturgiques du passé en ce qu'ils ont de plus déformé, disposition des lieux (visibilité, encombrement, sonorisation...).

— Symboliques : chants, eau, feu...

3) *Des paroles.* Savoir le « langage » de l'Église et ne pas en chercher un autre (mots, signes, figures). Initiation biblique.

Pour un baptisé, toute vie chrétienne part du mystère liturgique; tout s'achève dans le mystère du culte, dans l'Eucharistie, l'Action de grâces du Christ ressuscité qui emporte toute chose de ce monde renouvelé par son Esprit jusqu'au Père.

CHRONIQUES

Le renouveau catéchistique

Le récent Congrès national de l'Enseignement religieux[1] est encore présent à tous les esprits. Depuis un certain temps, la Commission nationale du Catéchisme tendait à regrouper en un effort commun, autour des évêques qui l'animent, tous ceux, de plus en plus nombreux et compétents, qui essayent de repenser les problèmes de l'initiation chrétienne. On peut dire que le Congrès de 1955[2] marque une étape décisive dans ce travail. Le mouvement atteint maintenant son état adulte. Il a pris conscience que, comme le soulignait le message du saint Père au Congrès, il se réfère « directement à la mission, confiée par Jésus aux apôtres, d'enseigner les nations ». Il a établi un contact réel, et qui ira en s'approfondissant, avec les divers secteurs de la pastorale, tant il est vrai que l'enseignement religieux intéresse toute la communauté chrétienne et a besoin du climat, du témoignage de cette communauté[3].

La Maison-Dieu n'a guère l'habitude de faire le compte rendu de Congrès. Signalons seulement que celui-ci a été une réussite exceptionnelle : par l'organisation matérielle, par le nombre et la qualité des participants, par les célébrations liturgiques et les veillées de prières (les critiques de détail que l'on pourrait faire n'ôtent rien à la valeur d'ensemble), par les conférences

1. *L'enseignement religieux et les étapes de la formation chrétienne*, Paris, 13-15 avril 1955.

2. Jusque-là, seules avaient lieu des *Journées d'études* annuelles. Désormais, à un rythme plus lent — tous les deux ans — on nous promet un *Congrès*, avec tout le mouvement d'opinion que cela représente.

3. Bien significatif à cet égard fut le carrefour sur « Catéchisme et Action catholique », avec présence active de l'A.C.O. et de l'A.C.I.

et communications; soulignons pour notre part l'exposé de M. Le Sourd sur la communion solennelle, et celui de Mlle Derkenne, entièrement consacré à l'entrée des enfants dans l'univers liturgique de l'Église.

L'apport doctrinal et pédagogique du Congrès se retrouvera dans la *Documentation catéchistique*[4]. Cet organe de la Commission nationale du Catéchisme prend de plus en plus l'allure d'une revue où les articles de fond et les comptes rendus bibliographiques sont fort intéressants (qu'on se reporte par exemple à la contribution de M. l'abbé Brien dans le n° 26 — janvier 1955). Tout cela sous l'impulsion du secrétaire de la Commission, M. Colomb, qui vient de prendre la tête du mouvement catéchistique en France. On connaît l'importance qu'il accorde à la liturgie, et qu'ont manifesté notamment les trois volumes d'*Aux sources du catéchisme*[5].

Autour de ce travail officiel de coordination, autour également de l'*Institut supérieur catéchétique*, sorte de laboratoire théorique et pratique qu'anime à l'Institut catholique de Paris M. Coudreau[6], les efforts privés se poursuivent. M. le chanoine Elchinger, directeur diocésain de Strasbourg, publie les fiches *Vérité et Vie*[7], d'un apport considérable en ce qui concerne notamment la catéchèse liturgique et biblique. Il s'est lui-même expliqué dans l'une de ses fiches (n° 219) sur la place de la liturgie : « C'est elle qui fait l'unité de l'éducation chrétienne. » La dernière série (n° 26), consacrée entièrement à « Eucharistie et catéchèse »[8], mérite tout spécialement l'attention.

Ces fiches fournissent matériaux, témoignages et orientations; le périodique *Catéchistes*[9], lui, garde non seulement l'allure, mais le style d'une revue. Destiné d'abord aux Frères des Écoles chrétiennes, il a pris, sous l'impulsion du Frère Vincent Ayel[10], une place de premier plan dans les publications d'enseignement religieux. Un numéro comme celui sur *Les Sacrements et la Catéchèse* (n° 19 — 3e trimestre 1954) devrait être médité par

4. *Documentation catéchistique*, 19, rue de Varenne, Paris-VII^{e}.

5. Nous lui avons demandé de situer en quelques pages, dans le présent numéro, la manière dont il envisage la question.

6. Une chaire de catéchèse liturgique y a été confiée au C.P.L.

7. *Vérité et Vie*, Centre de pédagogie chrétienne, 27, rue des Juifs, Strasbourg (Bas-Rhin).

8. Il s'agit de l'élaboration d'une partie du travail, réalisé par une équipe internationale de pédagogie religieuse, réunie à la Pentecôte 1953 en une session à laquelle le C.P.L. fut heureux de participer.

9. *Catéchistes*, Procure générale des Frères, 78, rue de Sèvres, Paris-VII^{e}.

10. Le Frère Vincent est bien connu de nos lecteurs par ses recensions bibliographiques.

tous les éducateurs : signalons-y notamment un article du P. Roguet sur la catéchèse sacramentaire, et une étude de M. Coudreau qui, à propos de la catéchèse eucharistique, pose des problèmes neufs en ce qui concerne les étapes de la profession de foi et la communion solennelle.

Nos éducateurs bénéficient encore de l'édition française de *Lumen vitae*[11]. Les Pères Jésuites, qui dirigent à Bruxelles le Centre international d'Études et de la Formation religieuse, nous y proposent articles et chroniques qui ont l'avantage d'être ouverts sur le monde entier. Bien que la liturgie n'y tienne pas autant de place que dans les publications françaises citées, elle est loin d'en être absente, et l'année 1955, inaugurée par un numéro spécial d'un grand intérêt sur *Bible et histoire du salut*, doit se poursuivre par une étude de la liturgie en tant qu'elle représente, actualise ce salut. L'un des directeurs du Centre, le P. Ranwez, avait d'ailleurs publié, il y a cinq ans, un livre sur les *Aspects contemporains de la pastorale de l'enfance*, qui témoignait de sa profonde connaissance des courants actuels[12].

L'intérêt de ces divers efforts, c'est qu'ils demeurent en contact entre eux, et travaillent de plus en plus en liaison avec les divers secteurs du renouveau chrétien des années présentes. Ainsi l'enseignement religieux se perfectionne pour prendre pleinement sa place — primordiale — dans l'Église et accomplir sa tâche : initier au mystère chrétien. La convergence des vues et des orientations est caractéristique : elle traduit la redécouverte de réalités profondes. En ce qui concerne le domaine liturgique, nous pourrions le résumer dans ces lignes de M. Coudreau :

« La liturgie sera le cadre normal de la découverte du Christ... Sans doute il faudra, au terme de l'initiation (catéchétique), une expression didactique de la doctrine chrétienne, mais que serait-elle, cette expression, si elle n'évoquait pas les réalités vivantes de la foi, découvertes dans la contemplation des mystères du Christ et dans la participation à ces mystères. »

J.-M. Hum, o. p.

11. *Lumen Vitae*, 184, rue Washington, Bruxelles (Belgique).
12. Paris, Éd. du Vitrail. Le P. Ranwez a rédigé pour le présent numéro la recension des manuels d'enseignement religieux du secondaire.

Une expérience de vie liturgique chez les enfants

Les pages suivantes ne seront pas de la théorie, aussi nécessaire et pratique soit-elle. Elles seront tout simplement le récit d'une expérience vécue, depuis bientôt trois ans, dans une quarantaine de pensionnats de jeunes filles en milieu urbain et d'écoles paroissiales (filles et garçons) surtout en milieu rural. Il me faudra cependant condenser — c'est la mode ! — car, lorsque j'ai eu rassemblé tous les documents, courrier des éducateurs et des enfants, plans de travail remis à l'étude quand les « rapports » des enfants me parvenaient, cela formait un dossier assez volumineux...

Ce sera donc plus un récit qu'une démonstration à l'allure scientifique. Et nous verrons successivement la naissance de notre expérience, ses différentes étapes, le point actuel et les projets pour l'avenir proche et lointain.

Le départ

Il était une fois... des enseignants soucieux d'une authentique formation liturgique des enfants qui leur étaient confiés. Dans nos conversations ou dans les lettres, revenaient toujours les mêmes phrases : nos enfants ne savent pas prier, ils n'ont plus le sens du sacré, ils semblent s'ennuyer à la messe...

De là naquit notre projet : nous formerions une équipe de travail, ce que nous avons appelé depuis la « Commission Enfance et Liturgie ». J'enverrais, chaque trimestre, un plan de travail qui serait réalisé dans chaque pensionnat et dans chaque école. Pour arriver à une collaboration efficace, on fixa quelques points précis, que chacun des membres essaierait de tenir.

— Il ne s'agissait pas d'une action à sens unique. D'où nécessité de nous tenir au courant de nos réalisations, de nos difficultés et de nos succès, si l'on peut parler de succès dans le domaine de la prière.

— Les enfants étaient invités à joindre un petit compte rendu à la lettre de la maîtresse. Dans bien des cas maintenant, ce sont les enfants qui envoient leur rapport, et la maîtresse ajoute juste quelques lignes pour commenter un passage ou signaler un point oublié.

— Notre travail ne serait pas une surcharge pour l'éducatrice. Je devrais, de mon côté, chercher tous les moyens pour ne pas prendre trop de temps dans l'échange de correspondance : par exemple, quand j'ai besoin d'une réponse sur un point précis, j'envoie un papier à chaque membre, avec la question et la place pour la réponse; je rappelle mon adresse pour éviter les recherches. On me renvoie directement le papier rempli; cela prend juste le temps de la rédaction de quelques lignes, temps difficile à trouver pour écrire une vraie lettre, et je reçois ainsi le maximum de réponses. De même, nous nous connaissons toutes assez pour ne pas attacher une importance exagérée aux trop longues formules de politesse. Si quelqu'un n'a pu envoyer son rapport dans le délai prévu, il sait très bien qu'il n'aura pas à s'excuser de son retard pendant une demi-page : c'est du temps perdu ! et la demi-page ainsi récupérée, si on a le temps de la rédiger, est maintenant beaucoup plus utilement employée à donner des nouvelles des enfants, de l'ensemble des activités liturgiques de la paroisse, etc. Tout cela peut sembler inutile et loin de la Liturgie. En fait, quand on compare le courrier des nouveaux membres de cette année et celui des anciens, on voit vraiment la différence et comment, à travers la France, nous formons une petite équipe solide, homogène, dans laquelle il nous faut intégrer peu à peu les nouveaux membres.

— Les plans trimestriels essaieraient de tenir compte de la vie liturgique de l'éducatrice pour ne pas la disperser. Puisque nous suivons de très près le temps liturgique et que les membres de la commission sont, pour la plupart, des religieuses disant un office, je devais y penser; les feuillets reçus en fonction des enfants devaient aider la religieuse à approfondir le mystère liturgique, à la fois pour elle et pour les enfants.

Les plans

Une fois les principes posés et acceptés par tous, il fallait passer à l'action. Inutile de vouloir tout révolutionner. Il fallait partir tout simplement de ce qui existe, pour le vivifier et non le supprimer. Il fallait tenir compte aussi des enfants qui risquaient d'être déroutés par un changement trop brusque, et du fait que les femmes ne sont guère préparées à jouer un rôle actif extérieur dans le domaine de la liturgie. Ce n'est pas leur mission. Mais à force d'y être passives, certaines n'avaient plus une idée très profonde de la vie liturgique de l'Église. L'une d'elles me disait combien « ma » manière de présenter l'Avent l'avait aidée à prier. Je n'avais pourtant — et heureusement — rien inventé !

Nous allons donc voir successivement les différents points de notre programme de travail et nous essaierons d'en tirer quelques conclusions.

1° La prière du samedi soir

Dans chaque école libre de France, le samedi, il y a toujours un moment réservé à la présentation des textes de la messe du lende-

main : en général commentaire de la maîtresse sur l'évangile et l'épître. C'est une explication dans le domaine de l'*intelligence* qui a pour but d'aider l'enfant à mieux *comprendre* ce qu'il lira le lendemain. Pourquoi ne pas dépasser ce stade et ne pas aller jusqu'à la prière ?

Donc, à la fin du dernier cours du samedi (ou à un autre moment selon les possibilités de chacun, à cause du départ des internes, d'un cours d'instruction religieuse le matin se prêtant mieux à la prière rassemblant les découvertes, etc.) avait lieu la prière qui revêtait un aspect plus solennel, une sorte de petite cérémonie.

Elle comprenait :

— une très courte présentation de la maîtresse;

— un *chant d'ouverture*, en français, aussi proche que possible de l'introït de la messe du dimanche;

— une *lecture* tirée de l'épître ou de l'évangile;

— un instant de *prière silencieuse* où chacune priait de tout son cœur, sans s'occuper de la voisine, sur la Parole de Dieu qu'elle venait d'entendre;

— une *prière de l'assemblée* où l'une des enfants disait au nom de tous une oraison : soit celle de la messe du dimanche, soit une prière composée en en gardant l'essentiel, dans un style accessible à des enfants. Tout le monde répondait : « *Amen* »;

— un *chant de clôture*, et c'était tout.

Durée : cinq à six minutes au plus.

Voici, par exemple, le plan de la cérémonie pour le troisième dimanche de l'Avent, au cours de l'Année mariale :

TROISIÈME DIMANCHE DE L'AVENT

LE CHRIST, NOTRE JOIE, APPROCHE

Notre joie de savoir Noël tout proche est de plus en plus grande. L'Église se réjouit solennellement et le prêtre sera revêtu à la messe d'un ornement rose, là où il y en a un. Le signaler aux enfants.

Chant d'ouverture : « Réjouissons-nous, mes frères. » (Cantiques notés n° 124, p. 101.)

Lecture : Philippiens, 4, 4-7, et Isaïe, 35, 4; insister sur la confiance que nous devons avoir en Marie, notre Mère. Faisons-lui connaître nos besoins, c'est elle qui nous obtiendra la paix de son Fils.

Prière silencieuse : chacun prie pour ceux qu'il connaît qui ne sont pas heureux, qui ont peur de la vie (expliquer un peu aux plus jeunes).

Prière de l'assemblée : rassemblement de la prière de chacun en une prière commune pour tous les découragés, les malades, les orphelins, auxquels personne ne fera entendre l'appel d'Isaïe et qui ne connaîtront pas la joie de Noël.

Chant de clôture : *Salve Regina.*

Nous avons fait cela pour préparer les quatre dimanches de l'Avent, les dimanches du Carême et pour préparer la Pentecôte.

Les résultats ? Prenons quelques passages de lettres :

« ... Nous aimons beaucoup notre prière du soir, veille du dimanche, et le lendemain, nous prions beaucoup mieux notre messe. » (Pensionnat du Calvados.)

« ... Dans notre pension, cette année, nous avons préparé la messe du dimanche par une petite veillée. Cette préparation sous forme de prière est très bien. Elle nous prépare mieux à entendre la messe du lendemain, nous donne le sens de cette messe et nous entraîne à mieux prier. Elle nous donne les intentions de prière silencieuse...

« ... Dans la prière silencieuse, je trouve toujours des intentions maintenant.

« ... A la messe, je prie mieux, je m'intéresse à lire et je comprends mieux l'épître qu'on a déjà lue la veille. Je ne m'ennuie plus à la messe. « (Élèves de sixième.)

« ... Je pense que cette préparation du dimanche, sous forme de prière, est une chose très bien. Par les explications qu'elle m'a fournies, elle m'a fait dégager tout le sens du dimanche que, sans cela, je n'aurais certainement pas bien compris.

« Cette cérémonie que nous faisons chaque samedi soir changeait la monotonie de la prière et me faisait prier davantage.

« Cette prière m'a bien saisie, car je peux dire que j'ai prié bien plus le samedi soir que les autres jours de la semaine.

« Elle m'a aidée à mieux vivre la messe du lendemain, car, après en avoir dégagé le sens la veille, je comprenais mieux les prières renfermées dans mon missel et en tirais profit. » (Élèves de troisième et seconde.)

— Prière plus fervente et plus recueillie. Attrait de la nouveauté sans doute. Mais aussi attention portée pour bien faire les gestes, pour écouter la compagne qui lit le passage choisi dans la Bible, pour se recueillir pendant la prière silencieuse, pour bien répondre : « *Amen* », à la fin de l'oraison, pour faire du chant une belle prière.

— Comme cela ne durait que quelques minutes chaque semaine, les enfants soutenaient leur effort sans tension et attendaient avec impatience le samedi suivant. Peu à peu, dans certaines classes, ce furent elles qui prirent en charge la prière, nommèrent la lectrice, choisirent les intentions pour la prière de l'assemblée.

— La messe du dimanche devint plus intéressante. On reconnaissait les textes qu'on avait chantés ou lus la veille. La prière devenait plus facile puisqu'on savait ce qu'ils voulaient dire.

— Joie de prier avec l'Église et un peu comme elle.

On découvre avec fierté que « les grandes personnes prient comme nous, puisque les prières que nous disons sont écrites dans le Missel et dans la Bible ».

— Intérêt porté au Missel. Peu à peu et spontanément, les enfants regardaient, le samedi matin, le Propre de la messe du lendemain pour voir un peu d'avance ce qu'on allait lire le soir. Pour Noël 1953,

des enfants *d'écoles différentes* demandèrent comme cadeau à leurs parents un Missel parce que, « maintenant, j'aime bien lire ce qu'on lit à la messe », et puis, « je peux regarder un peu avant, comme cela je me rappelle la prière qu'on a faite toutes ensemble le samedi et cela m'aide à ne pas m'amuser pendant la messe ».

— Création d'une communauté de prière : « ... Nous avons voulu continuer à préparer le 2 février, bien que nous n'étions plus que cinq en classe à cause de la grippe, et que c'était difficile pour les chants, mais on priait avec toutes celles qui étaient malades. »

— Répercussion dans la prière personnelle : les plus grandes lisent de temps en temps le Propre de la messe du jour. Elles en font plus qu'une lecture et la prière devient à la fois plus facile, moins routinière et plus unie à celle de l'Église.

Tout cela ne s'est pas fait en un jour. Mais c'est ce qui ressort des comptes rendus à la fin de la première année de travail. Fallait-il continuer ? Tout le monde répondit : « Oui ».

2° L'Année mariale

Le thème de travail fut tout de suite trouvé pour 1953-1954 : Année mariale. Les « cérémonies » auraient lieu pour les fêtes de la Sainte Vierge et l'on reprendrait comme l'année précédente l'Avent et le Carême, mais en les vivant davantage avec Notre-Dame. Cela permettait donc aux « anciens » de laisser davantage d'initiative aux enfants, de les aider à acquérir un sens de la prière personnelle, d'arriver à une prière totale, et non seulement à une prière de l'intelligence ou du sentiment. Cela permettait aux « nouveaux » de ne pas se trouver devant des réalisations trop difficiles pour un début avec les classes non préparées.

Deux nouveautés cependant :

a) La *Semaine religieuse* du diocèse d'Albi publia régulièrement les plans, en vue d'une préparation profonde du Congrès marial de ce diocèse qui devait se tenir à Albi en juin 1954. Donc, de nombreux éducateurs purent réaliser ce qui, au début, n'était proposé qu'à quelques-uns.

Le résultat prouva que les plans étaient assez simples pour être utilisés sans un temps énorme de préparation pour l'éducateur; il pouvait ainsi veiller davantage à la beauté extérieure de la prière, en vue de son approfondissement intérieur par chacun des enfants.

b) La prière du mois de mai. Le Saint-Père avait demandé, par la voix des évêques, de donner une solennité particulière au mois de mai de l'Année mariale.

Revaloriser les exercices du mois de Marie ? Prouver aux enfants que le chapelet, ce n'est pas quelque chose de forcément ennuyeux ? La tâche était difficile. Sur le thème des mystères du Rosaire furent bâties quinze courtes cérémonies; chaque cérémonie comprenait deux références pour chaque partie afin de permettre de prier ainsi tout le mois de mai.

« ... Je n'avais jamais vu prier les enfants comme durant ce

mois de mai. La dizaine de chapelet leur paraissait courte. Les intentions de prière, le choix des cantiques, étaient bien adaptés. Il faut faire de ce mois de Marie une plus large diffusion[1]. Cela revalorisera la récitation du chapelet, non seulement pour les enfants, mais pour les grandes personnes, et cela rendra service à beaucoup de prêtres. » (D'un pensionnat de l'Aveyron.)

Des enfants (treize ans) écrivent : « ... Dès les premiers jours, nous étions plus recueillies dans notre prière, car toutes les intentions nous faisaient prier avec plus de foi et de confiance. Nos prières n'ont pas été égoïstes. Quand on disait de prier pour un tel, cela nous faisait de suite entrer dans la présence de Dieu. Quand nous avions envie de nous amuser, nous y pensions et cela nous faisait penser à Jésus.

« Quant à la prière du matin, c'était pour nous une vieille routine, ainsi que le chapelet qui était une corvée et qui est devenu une vraie prière. »

Pensionnats, petits séminaires, paroisses, noviciats même, nous prouvèrent que nous étions sur la bonne route et qu'il fallait continuer.

3° Les vêpres du dimanche

Quel serait le programme de 1954-1955 ?

Bien sûr, il faudrait suivre les « temps forts » de l'année liturgique; mais, personnellement, je commençais à connaître par cœur les textes du Propre des dimanches de l'Avent et du Carême, et j'aspirais à un changement !...

Plusieurs membres de la Commission souhaitaient travailler le problème, encore plus ardu que celui du mois de Marie, des vêpres du dimanche. Les enfants, disaient-ils, sont nombreux, dans les paroisses et les institutions libres de France, à aller aux vêpres le dimanche et... à s'y ennuyer ! Mais il n'était pas de notre ressort de changer quoi que ce soit dans la célébration des vêpres. Il fallait donc les rendre intéressantes *de l'intérieur*. Nous nous sommes placés devant la réalité suivante :

— Les enfants vont aux vêpres le dimanche.

— Nous ne chercherons pas à savoir si c'est leur place ou non. Ce n'est pas notre rôle.

— Mais, *puisqu'ils y vont*, nous chercherons, conformément au désir de l'Église, « les divers moyens d'y intéresser leur piété[2] ».

Pratiquement, cela donne la prière du matin et la prière du soir pour tous les jours scolaires, du 29 novembre au 22 décembre !

1. Depuis, sur la demande de nombreux éducateurs, le plan du troisième trimestre de l'année mariale a été remanié et imprimé pour servir aussi bien à la prière en paroisses, pensionnats, communautés, qu'à la prière individuelle.

G. Dousselin, *Nouveau mois de Notre-Dame, Itinéraire marial*, Éd. Fleurus, 31-33, rue de Fleurus, Paris-6e.

2. Encyclique *Mediator Dei* sur la liturgie sacrée, Éd. du Vitrail, p. 63, §. 142.

J'extrais du fascicule en question la présentation de la prière et un exemple.

« ... Puisque nous voulons prier avec l'Église et que nous voulons ainsi sanctifier le temps, nous essaierons de faire *notre* prière aussi proche que possible de celle de l'Église. « *Notre* » recouvre à la fois la prière des enfants et de l'éducateur, inséparables dans la petite communauté ecclésiale que forme une classe ou une division.

a) *Le matin* (deux minutes).

Nous pourrions très simplement, debout chacun à sa place et à son aise :

— faire un beau et grand signe de croix en chantant : *Seigneur, venez à mon aide;*

— joindre les mains pour reprendre : *Seigneur, hâtez-vous de secourir;*

— lire la phrase d'épître qui orientera la journée (on pourra ensuite l'écrire au tableau);

— offrir en silence son effort personnel en union avec l'Église;

— lire la courte phrase d'oraison, à laquelle on répondra tous ensemble : *Amen;*

— faire un beau et grand signe de croix;

— s'asseoir sans faire de bruit, préparer ses cahiers et ses livres; la journée est bien commencée...

Durée maximum : deux minutes. C'est court, direz-vous, mais nos enfants ne sont pas des moines dont les petites heures ne durent cependant que dix minutes. Et faut-il préférer la quantité ou la qualité ?... Cette prière bien faite, gestes recueillis, phrases bien lues, suffit amplement comme « prière du matin ».

b) *Le soir* (huit à dix minutes).

Les affaires une fois rangées, les cartables en ordre sur les pupitres ou les bancs, on se lève pour la prière du soir. Il serait bon, une fois dans la semaine, d'aller à la chapelle. Dans un pensionnat, choisir un jour différent ou une heure différente, si les classes ne « sortent » pas ensemble.

Voici la « prière du soir » proposée le lundi 29 novembre.

1. Faire un beau et grand signe de croix en chantant : *Seigneur, venez à mon aide.*

2. Joindre les mains pour reprendre : *Seigneur, hâtez-vous de nous secourir.*

3. Présentation du psaume par la maîtresse :

a) On s'assoit, son livre devant soi, à la page préparée à l'avance, et on écoute ce que va dire la maîtresse. Cela nous aidera à mieux comprendre, et par conséquent à mieux prier, les paroles du psaume tout à l'heure.

b) L'essentiel de ce qui suit devra être dit par la maîtresse, dans son style habituel; c'est une sorte de très brève « explication de textes »; donc, pas besoin d'un ton trop solennel !

Psaume 109 : nous allons dire à Dieu combien nous sommes heureux de savoir que le Christ tout-puissant va bientôt revenir parmi nous à Noël.

4. Psaume 109 : *Dixit Dominus Domino meo...*

5. On se lève et on s'incline pour le *Gloria Patri...*

6. Lecture : Romains, 13, 11.

7. Prière silencieuse : si le matin on offre sa journée, le soir on pourrait élargir sa prière et penser aux autres; chaque enfant verra pour lui-même.

8. Prière de l'assemblée : « Levez-vous, Seigneur, dans votre puissance et venez. Nous vous le demandons par Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Amen* » (extrait de l'oraison du premier dimanche de l'Avent).

9. Signe de croix et... à demain matin.

Les résultats ?

— D'une élève de cinquième d'un pensionnat du Tarn : « ... la prière du soir me plaît, parce que ça change chaque soir et ce n'est pas monotone comme avant, où on la faisait n'importe comment. Puis, on est assise et la tenue vaut mieux; lorsqu'on est debout, à la fin, on ne sait plus comment se tenir, mais quand on est assise, on prie mieux. Les psaumes qu'on médite et qu'on chante nous font réfléchir, car le dimanche, à vêpres, on ne pense pas à ce que l'on dit. »

— Un des professeurs de ce pensionnat écrit : « ... Il faut bien avouer que, si les enfants s'ennuient aux vêpres, ce n'est pas de leur faute, mais bien de la nôtre. Pour ma part, je ne m'étais jamais préoccupée de leur expliquer un peu les Psaumes et j'ai constaté avec étonnement qu'elles étaient capables de goûter ces prières... Nous avons fait intégralement ce qui était indiqué pour la prière du soir, tout au long de l'Avent, depuis la sixième jusqu'à la première. A la fin de la première semaine, j'ai fait une petite enquête chez les élèves de sixième, cinquième et quatrième; elles se sont montrées satisfaites et désireuses de continuer... »

Il y a beaucoup d'autres réponses; j'ai choisi celles-là, car l'enfant y note, dans son style, l'intérêt d'une prière qui varie. Or, cependant la même prière tous les lundis, tous les mardis, etc. Seule, la présentation du psaume variait selon l'antienne correspondante du dimanche qui, en donnant sa « coloration » au psaume, servait de base à la petite « explication de texte » du début.

Elle souligne aussi l'intérêt de ce que Mme Lubienska de Lenval appelle la « prière gesticulée ». Or, les enfants n'étaient assises que pour les psaumes, ce qui est tout à fait normal. Mais les plus jeunes, qui butaient un peu sur le latin, pouvaient suivre plus facilement, et tout le monde était content. Je ne commente pas la lettre de l'éducatrice, éloquente en elle-même.

En cours...

Pour le Carême de cette année, nous avons prié sur les différents symboles de la Nuit pascale : la Nuit, la Lumière, la Parole, la Prière, l'Eau, le Repas. De nouveau, les plans des cérémonies ont été publiés dans les *Semaines religieuses* d'Albi et de Carcassonne. A la date à laquelle j'écris ces lignes (semaine de Pâques), j'attends les premières lettres.

Pour le troisième trimestre, nous pensons voir les grands moments du sacrement de Confirmation. Ceci a été demandé par les religieuses chargées d'assurer la petite retraite qui précède le sacrement de Confirmation. On fait bien venir un prédicateur pour la retraite de Communion solennelle. Mais la Confirmation semble un peu trop le « parent pauvre » et les religieuses qui prennent les enfants après la classe n'ont guère de temps pour préparer quelque chose.

Vers l'avenir

Nous avons fait ce que nous avons pu avec les moyens dont nous disposions, et c'est peu. Au moment où notre expérience commence à être davantage connue, nous nous demandons avec un peu d'anxiété s'il faut vraiment envoyer les plans à tous ceux qui les réclament. Nous nous rendons compte du temps qu'il nous a fallu pour arriver à une vraie prière, tous les problèmes qu'il a fallu résoudre, et nous avons peur que les plans, devenus des « trucs » parce qu'il faut changer, ne perdent leur valeur profonde.

Nos plans ne donnent pas d'activités spéciales. Il s'agit de *Liturgie*, par conséquent de prière et de vie. Tout ce qui est proposé, lectures, chants, silence, temps de prière, le tout est ordonné vers une réalité que l'assemblée chrétienne de la classe, de la division ou de l'école, va vivre — va *célébrer* — d'une manière particulièrement intense.

Plusieurs religieuses ont été étonnées du « sérieux » avec lequel les enfants prenaient en charge et assuraient les cérémonies. Pourquoi s'en étonner ? Ils prenaient simplement conscience à ce moment-là qu'ils étaient en conversation avec leur Père des Cieux et toute l'Église. Ils auraient été bien sûr incapables de l'expliquer, mais ils posaient des gestes *vrais*, lisaient la *vraie* Parole de Dieu dans les textes liturgiques. Or... *qui fecit veritatem venit ad lucem.*

Il y a donc beaucoup à faire sur un plan d'ensemble où nous, nous ne pouvons plus grand-chose.

Avant de terminer, nous nous permettons cependant d'exprimer quelques souhaits et de suggérer quelques projets.

1° Les souhaits

a) Une formation profonde de l'éducateur, non seulement à la *Liturgie*, mais à la *vérité* et à la *beauté*.

Je citerai seulement un exemple qui fera comprendre, hélas ! ce que j'entends par là.

« A X... journée pédagogique de l'E.L.

« Réunion d'environ cinq cents enseignants, sous la présidence d'une haute personnalité diocésaine.

« La réunion a lieu dans une salle des fêtes aux sièges se relevant automatiquement avec bruit quand on se lève. Le président de la réunion arrive. On se lève. Il parle avec plusieurs personnes, avant de monter à l'estrade avec les « autorités ». Comme cela dure, une bonne moitié des gens se rassoit. Arrivé enfin à la table présidentielle, il donne plusieurs petits coups sur celle-ci et dit : « Si vous le voulez bien, nous allons dire, avant de commencer, une petite (!) prière. » Et il commence immédiatement le *Notre Père* au milieu du bruit des sièges claquant les uns après les autres... »

Je ne veux pas généraliser. Mais y a-t-il lieu de tellement s'étonner que nos enfants n'aient guère le sens du sacré, si cinq cents enseignants en journée pédagogique prient ainsi ?...

b) Une union étroite entre la liturgie et le chant religieux. Beaucoup de choses ont été déjà écrites à ce sujet. Alors que la méthode Ward fait de l'excellent travail dans un nombre de plus en plus important de nos pensionnats, n'y aurait-il pas lieu de voir *pratiquement* comment ne pas séparer la prière et le chant, que *théoriquement* chacun affirme ne pas vouloir dissocier, bien au contraire ?... J'ai là aussi beaucoup d'exemples à donner, mais plus guère de place.

2° Les projets

a) *Plans de travail.*

Le programme de ceux-ci sera fixé au cours des grandes vacances prochaines. Il faudra sûrement arriver un jour à centrer notre effort sur la messe : non pas tant une étude de la messe, même sous son aspect liturgique, comme le propose le programme d'enseignement religieux des classes de quatrième, mais une sorte d'introduction progressive, *par la prière*, au mystère de la messe. Ainsi, il n'y aurait pas de coupure entre la messe, la prière et la vie; la vie de chaque enfant — et de la communauté de la classe — arriverait plus normalement à être la prière de louange que l'Église, par sa liturgie, nous demande de faire de notre vie de baptisés. Mais pour l'instant, nous ne voyons pas du tout comment y arriver. Cela suppose :

— une étude très approfondie de la messe et cela nous dépasse un peu...

— de multiples séjours dans des pensionnats pour voir ce qui est faisable, en vivifiant et non en détruisant, comme nous le disions au début.

b) *La formation liturgique.*

Il y a des sessions de meneurs liturgiques. Nous n'en demandons pas tant pour les religieuses. Mais n'y aurait-il pas moyen, au cours

de sessions pédagogiques, de sessions de chant religieux, d'avoir, pour celles qui le désireraient, du temps pour une formation liturgique dépassant les rubriques, la sacristie et les ornements du prêtre ? Le professeur de français a un livre avec des exercices gradués qui lui permettront d'apprendre à ses élèves à écrire correctement. La religieuse, responsable de la prière, aurait besoin de savoir les quelques conditions absolument nécessaires pour que la prière des enfants soit possible. N'oublions pas que ceux-ci ont leur psychologie et leur piété différentes de celles de la grande personne. Pour que la prière soit créatrice chez le petit baptisé (futur adulte, ne l'oublions pas) de ce que l'on appelle le « sens de la prière », il y a certaines règles élémentaires à connaître. Or, cela ne s'acquiert pas dans un livre. Il faut le vivre pour le découvrir.

Il pourrait en être de même dans les noviciats de congrégations enseignantes. Cela aiderait beaucoup les futures éducatrices et les aiderait, même dans leur vie de novices, à entrer davantage dans le mystère liturgique. Mais, comme je ne sais pas du tout ce qui est possible dans ce domaine, je m'arrête, de peur de paraître anarchiste !

c) *La formation des enfants.*

Il existe des camps de vacances où l'on envisage la formation des membres des chorales.

Est-ce qu'il ne serait pas possible d'envoyer dans des camps un peu semblables quelques-unes des « grandes » de nos pensionnats qui pourraient ensuite prendre en charge l'organisation des petites cérémonies à l'école, la formation technique des lectrices, etc. ?

Simple projet, mais pourquoi pas ?

*
* *

Pour conclusion, je prendrai simplement un passage d'une lettre reçue ce matin : « ... les enfants aiment et réclament cette prière qui les initie de plus en plus à la vie liturgique. Une constatation est encourageante : peu à peu, nos enfants arrivent à *prier personnellement.* Elles désirent cette conversation avec le Seigneur. La lecture de l'Évangile, de textes de l'Ancien Testament, les captive singulièrement. J'espère que, plus tard, elles en garderont le goût. »

Georgette Dousselin.

BIBLIOGRAPHIE

Les manuels d'enseignement religieux et l'initiation à la vie liturgique

Les auteurs de manuels d'enseignement religieux en vogue il y a quelque trente ou quarante ans, cédaient souvent à une certaine tentation de rationalisme larvé. Cherchant à être parfaitement clairs, ils donnaient au message chrétien l'allure d'un système philosophique plus que théologique, dans lequel les notions abstraites s'agençaient savamment. L'ensemble de ces notions évoquait très pauvrement la réalité chrétienne complexe, mais cohérente, vivante, progressivement réalisée au cours de l'histoire, rituellement « représentée » dans la liturgie, perpétuellement revécue dans l'âme des croyants et leur comportement quotidien. Expliquons-nous :

— Dans les anciens manuels, la multiplicité de notions souvent dispersées exprimait mal à l'esprit des adolescents l'unité du donné chrétien, sa cohérence et sa simplicité. Par exemple, l'unité de la vie chrétienne où se rejoignent la force de Dieu et la bonne volonté du baptisé apparaissait peu dans les commentaires abstraits concernant la grâce actuelle disjoints des explications au sujet des sacrements et de la morale.

— Il était non moins difficile aux élèves de rejoindre, à travers la sécheresse des concepts, les personnes vivantes qui constituent l'univers chrétien. Souvent l'élan vers le Père, le Fils et l'Esprit-Saint était mal soutenu par les sèches leçons au sujet de la Trinité où apparaissait surtout l'aspect formel des relations divines.

— La présentation des faits bibliques à la manière d'un cours très anecdotique, sans liens avec l'enseignement doctrinal, manifestait peu l'allure historique du message et de la réalité chrétienne. Pourtant il est indispensable de bien saisir comment le message a été progressivement révélé et comment les dons de Dieu ont été successivement offerts.

— Beaucoup d'anciens manuels de liturgie où se trouvaient exposées les cérémonies sacrées dans une perspective très ritualiste et toute superficielle étaient peu aptes à faire comprendre comment

les gestes liturgiques situent à nouveau dans le présent les actions que Dieu et son Christ ont accomplies dans le passé.

— Enfin, dans les traités de morale, le comportement chrétien (fort peu différent, semblait-il, de celui d'un honnête païen) était décrit sans référence à la vie sacramentelle qui en est la source et au dogme qui en est la trame. Aussi la fidélité chrétienne risquait d'apparaître davantage comme l'obéissance à un code juridique que comme la réponse à un appel personnel du Dieu vivant.

— A ces remarques, nous pourrions ajouter des considérations sur la place et l'allure du traité d'apologétique qui était le plus souvent présenté comme une justification toute rationnelle et extrinsèque.

Beaucoup de professeurs cependant se rendaient compte de l'urgence d'une mise au point. Une nouvelle organisation de l'enseignement religieux au niveau du secondaire s'imposait. Programmes et manuels devaient être repensés et refaits.

Dès 1928, une intéressante solution fut proposée par l'abbé Sullerot de Dijon. Ses manuels, aujourd'hui délaissés, conservent une haute valeur et ils ont eu une place importante dans le renouveau de l'enseignement. Avant d'instaurer dans les deux plus hautes classes un cours d'apologétique d'une allure très neuve, l'abbé Sullerot développait, durant les classes de quatrième, troisième et deuxième, une étude sur Jésus-Christ, source unique de vie (dogme), répandant cette vie par les sacrements et proposé à notre imitation (morale).

Dès 1941, le P. Delcuve commença la publication de la collection « Témoins du Christ ». Il y présentait un exposé centré sur la personne et l'action du Christ en trois cycles d'inégale longueur et il marquait fortement comment le message chrétien, annonciateur des œuvres accomplies par Dieu dans sa miséricorde et sa puissance, était inséparable de la vie sacramentelle où ces œuvres divines étaient à nouveau rendues présentes et efficaces; comment aussi le comportement chrétien décrit dans le cours de morale était la mise en œuvre de la transformation opérée par Dieu dans les sacrements.

Le programme national français de 1947 adoptait des perspectives assez approchantes et les auteurs y montraient la radicale unité de l'enseignement chrétien. Celui-ci fait d'abord connaître comment la vie divine, progressivement instaurée parmi les hommes au cours de l'histoire, a été l'enjeu d'un drame entre les forces du mal et celles du bien. Il décrit ensuite les sources de la vie que sont les sacrements. Il montre enfin comment, dans l'existence de chaque chrétien, un combat doit être continuellement mené pour aboutir au triomphe de la vie. Un second cycle a pour objet l'étude plus approfondie de l'Église, du Christ, de la destinée chrétienne.

A partir de 1947 et des années suivantes, les nouvelles collections de manuels vont se multiplier. Nous allons brièvement présenter les principales d'entre elles, mais tout d'abord, décrivons rapidement les traits qui leur sont communs. Nous y apercevrons un net contraste avec ceux qui étaient propres aux anciens manuels.

Notions, définitions et explications doctrinales conceptuelles ne

sont pas étrangères aux nouveaux manuels, mais cependant une allure concrète les distingue. On y trouve le récit des initiatives divines au cours de l'histoire; on y lit par quels rites ces interventions de miséricorde et d'amour deviennent actuelles pour chaque génération; on voit quelle réponse chaque croyant doit donner à Dieu. Par exemple, s'il s'agit de la rédemption, on en rappelle le fait historique (péché d'Adam et Passion du Christ); on montre comment s'accomplissent les rites de la messe qui renouvelle le mystère du salut; on rappelle enfin comment l'existence concrète de chaque chrétien est une participation à la mort et à la résurrection du Sauveur.

Outre cette allure générale, les nouvelles collections de manuels se font reconnaître par le recours à certains procédés pédagogiques. On y fait appel au travail personnel des élèves; on invite ceux-ci à réaliser enquêtes, recherches, travaux d'équipe, etc., et on leur indique la manière d'aboutir.

Envisageons maintenant brièvement chacune des collections et efforçons-nous de discerner leur originalité. Comme il n'est point possible de nous arrêter en détail aux nombreux manuels, nous procéderons comme suit : énumération des manuels de chaque collection et courte description de son allure générale; analyse du manuel consacré à la liturgie : plan du livre; ordre suivi dans chaque chapitre; procédé et style qui donnent sa physionomie au commentaire. Nous rangerons les collections recensées en suivant l'ordre alphabétique.

1. *Cours d'instruction religieuse des écoles Chevreul*[1]

Les manuels de cette collection sont assez massifs (1,5 cm. à 3 cm. d'épaisseur), sobrement illustrés de belles reproductions de tableaux de maîtres. L'allure est à première vue plus didactique qu'en d'autres collections. Les définitions et analyses notionnelles y tiennent une place importante. Cependant, la profondeur, la simplicité et la clarté de l'exposé font de ces manuels un ensemble d'une haute valeur, scientifiquement solide et pédagogiquement bien adapté.

Le volume sur la vie sacramentelle et liturgique comporte deux parties : la vie sacramentelle (vie de la grâce en nous, sources de la grâce : prière et sacrements), la vie liturgique (nature, symbolisme, actes de la vie liturgique : messe et sacrements, année liturgique). Au premier abord, on est un peu surpris de cette succession : sacrements puis vie liturgique.

1. Paris, Lethielleux, 19 × 14 cm. : 1. *Notre Credo*, par Baumgartner, classe de cinquième, 1952, 293 pp. — 2. *La vie sacramentelle et liturgie*, par Baumgartner, classe de quatrième, 1953, 332 pp. — 3. *La morale chrétienne*, par Baumgartner, classe de troisième, 1954, 368 pp. — 4. *Jésus-Christ, vie du chrétien*, par Baumgartner, classe de première (s. d., 1951), 372 pp. — La nouvelle édition du manuel sur l'Église paraîtra tout prochainement.

Les chapitres commencent par un sommaire et se terminent par des lectures et un questionnaire. Pour chaque sacrement, on envisage sa définition, sa liturgie, ses effets, sa nécessité, le ministre et le sujet. L'allure didactique et même scolastique de ces développements ne nuit en rien au réalisme et à la vie de l'exposé, mais l'aspect liturgique est moins apparent qu'en d'autres manuels.

Quarante-huit pages sont consacrées à l'Eucharistie : notions sur le sacrifice en général, sur le Sacrifice du Christ, étude de la messe, rites eucharistiques, communion et présence réelle.

Ces chapitres constituent un des meilleurs traités sur la messe et la communion. Les pages 143 et 144, sur « la réalité profonde du sacrifice de la messe », font comprendre comment la messe, tout en représentant symboliquement le sacrifice de la croix, le contient dans sa réalité et le rend présent et agissant parmi nous. « Par la messe, écrit l'auteur, le Sacrifice de Jésus s'introduit dans l'Église pour y faire germer le sacrifice des chrétiens. » En étudiant ces très belles pages, les élèves sauront que les messes ne constituent pas de multiplications numériques de l'unique Sacrifice, mais des présences de ce mystère à l'Église; c'est elle aujourd'hui qui, dans ses membres, doit mourir et ressusciter avec le Christ.

2. *Enseignement religieux du secondaire*[2]

Cette collection comporte un grand nombre de volumes. En effet, pour certaines classes, deux manuels sont proposés au choix et certains parmi eux — sur la Bible et l'histoire de l'Église — sont présentés comme livres d'appoint pour plusieurs classes.

Les livrets de petit format sont minces pour la plupart. L'illus-

2. Paris, Éd. de l'École, 16 × 13 cm. : 1. *Histoire du peuple de Dieu*, par J. Dheilly, classe de sixième, 1954, 159 pp., ill. — 2. *Le Christ, source de Vie*, par J. Dheilly, classe de cinquième (s. d., 1953), 171 pp., ill. — 3. *La Vie liturgique et sacramentelle*, par Rolin, classe de quatrième (s. d., 1949), 237 pp., ill. — 4. *En mémoire de moi*, par Martimort, classe de quatrième, 1954, 272 pp., ill. — 5. *Le combat pour la vie*, par Ducasse, éd. pour les garçons, classe de troisième (s. d., 1952), 317 pp., ill. — 6. *Le combat pour la vie*, par Ducasse, éd. pour les jeunes filles, classe de troisième (s. d., 1951), 253 pp., ill. — 7. *Le mystère de l'Église*, par R. Hasselveldt, 2e éd. revue et complétée, classe de seconde (s. d., 1953), 351 pp., ill. — 8. *Le mystère de l'Église*, par R. Hasseveldt, fiches d'études, classe de seconde, 1954, 111 pp. — 9. *Jésus-Christ, centre de la vie du chrétien*, par Texier, 3e éd. revue, classe de première (s. d., 1951), 350 pp., ill. — 10. *Vision chrétienne de l'homme et de l'univers*, par Berthelemy, fiches d'études, classe de philosophie (s. d., 1953), 64 pp. — 11. *Vision chrétienne de l'homme et de l'univers*, 3e éd. revue, classe de philo.-math. (s. d., 1952), 406 pp. — 12. *Le peuple de l'ancienne Alliance*, par J. Dheilly, 1954, 486 pp., ill. — 13. *Histoire de l'Église*, par Rolin, nouv. éd. (s. d., 1951), 236 pp. ill.

tration est abondante et variée. Le souci anecdotique, descriptif et narratif est plus marqué que dans la collection précédente.

Deux manuels au choix sont destinés à la classe de quatrième : *La vie liturgique et sacramentelle*, par le chanoine Rolin, et *En mémoire de moi*, par le chanoine Martimort. Nous considérerons seulement ce dernier, plus récent. En débutant, l'auteur aborde le mystère de Pâques, les éléments constitutifs de l'assemblée chrétienne et des sacrements. Viennent ensuite un ample développement sur la messe, puis une étude des sacrements, ceux de l'initiation tout d'abord, les autres ensuite. Le livre se termine par un chapitre sur l'attente du Seigneur.

Cet ouvrage mérite une étude plus développée[3]. Bornons-nous ici à situer son procédé de développement, en prenant pour exemple l'Eucharistie.

A la différence du P. Baumgartner, le chanoine Martimort évite d'aborder, selon un schème *a priori*, les notions de sacrifice et le problème du rapport entre la messe et la croix. Sa méthode est à peu près celle d'un reportage. En décrivant les rites, il cherche à en évoquer le contenu mystérieux et à l'exprimer avec une grande précision théologique. Cependant, les termes techniques sont employés avec discrétion; l'auteur leur préfère des équivalents plus familiers.

En procédant de la sorte, on aide le fidèle, qui observe, jour après jour, les rites eucharistiques, à en pénétrer progressivement la réalité sacrée. Exprimons pourtant une réserve : beaucoup d'élèves seront incapables de discerner les points essentiels parmi les indications claires mais éparses au long du commentaire et d'en établir une synthèse intellectuelle. Il faudra pourtant un jour aider l'adolescent à y parvenir. L'auteur juge peut-être que l'âge des élèves de quatrième est prématuré pour cette tâche.

3. *Fils de lumière*[4]

Les minces livrets qui composent cette collection sont attrayants d'aspect et bien illustrés. Les auteurs ont poussé aussi loin que

3. On trouvera plus loin (p. 172) une recension du P. Carton.

4. Paris, de Gigord, 18 × 14 cm. : 1. *Jésus-Christ, Dieu fait homme*, par H. Holstein et A. Boulange, classes de cinquième et sixième, 1954. 157 pp. — 2. *Jésus-Christ vivant dans l'Église*, par A. Ravier et A. Gérentet de Saluneaux, classe de cinquième, 1954, 184 pp. — 3. *Sacrements du Christ-Jésus*, par J. Lacroix et E. d'Oncieu, classe de quatrième, 1954, 200 pp. — 4. *Jésus-Christ, notre guide*, par R. Premorel, classe de troisième, 1953, 207 pp. — 5. *Jésus-Christ, notre guide*, par R. de Premorel, éd. féminine, classe de troisième, 1953, 211 pp. — 6. *L'Église, corps vivant du Christ*, par H. Holstein et D. Boumard, classe de seconde, 1953, 219 pp. — 7. *L'homme selon le Christ*, par P. Lorigiola, classe de première, 1954, 306 pp. — 8. *Jésus-Christ, maître de pensée*, par A. Durant et H. Holstein, classe de philosophie, 1953, 322 pp.

possible, d'une part, l'effort de sympathie pour l'élève tel que le fait être son adolescence inquiète et ardente; d'autre part, la préoccupation de respecter, jusque dans ses exigences les plus ténues, le message chrétien. Pour beaucoup de jeunes lecteurs, ces manuels seront comme la présence d'un ami; ils y retrouveront leur âme dans son ingénuité et sa complexité; ils se sentiront compris avec leurs faiblesses et leur soif de tout donner. Cependant, et plus encore, ils pressentiront la présence et l'appel du Christ. Son message fidèlement redit sera entendu et compris.

Le volume, pour la quatrième, *Sacrements du Christ Jésus*, par J. Lacroix et E. d'Oncieu, commence par un rappel de l'histoire du salut dans l'Ancien Testament, la sanctification du peuple de Dieu. On passe de là à l'économie chrétienne avec le baptême, source de grâce; la pénitence, sacrement de réconciliation, l'Eucharistie, la confirmation, le mariage, l'ordre et l'extrême-onction. Les exposés sont suivis d'un résumé, de l'indication de recherches à faire tout spécialement dans la Bible et d'intéressantes suggestions de réflexions ou méditations personnelles.

Dans ce manuel, une part très importante est accordée à l'observation des gestes et paroles et à l'examen de ce qu'ils expriment. L'étude des rites est préparée par d'intéressantes remarques sur leur histoire. L'auteur excelle à évoquer la vie liturgique d'une manière vivante. Par exemple, il raconte le baptême d'un jeune converti de l'époque romaine pour en mettre en lumière les principaux aspects. Par delà gestes et paroles, l'esprit de la liturgie, c'est-à-dire le mystère chrétien, est évoqué.

Tout en lisant ces pages avec un intérêt constant, on se demande si le manuel n'empiète pas en partie sur le rôle du professeur; n'est-ce point à celui-ci plutôt qu'à celui-là qu'il convient de discerner le mode de présentation convenable et de prendre les risques de l'appliquer ?

Les pages 126 et 128, qui touchent le point central du mystère de la messe, expriment une pensée théologique profonde et solide d'une manière trop compliquée par endroits pour être aisément comprise par les adolescents.

4. *Notre foi et notre vie*[5]

Les grands manuels d'aspect fort classique de cette collection sont agrémentés de nombreuses et assez petites illustrations de qualité

5. Paris, E. Belin, 21 × 16 cm. : 1. *Le Don de la Vie*, par P. Derumaux, classe de cinquième, 1953, 260 pp. — 2. *Sources de Vie*, par P. Derumaux, classe de quatrième, 1952, 226 pp. — 3. *Victoire de la vie*, par P. Derumaux, classe de troisième, 1954, 246 pp. — 4. *Mère des vivants*, par P. Derumaux, classe de seconde, 1952, 264 pp. — 7. *La Parole de Vie*, par P. Derumaux, 1954, 174 pp. — 8. *Pages bibliques*, par P. Derumaux, 1954, 386 pp. — 9. *Introduction aux Livres saints*, par Grelot, 1954, 228 pp.

inégale dans le texte. L'exposé est didactique et concret. Dans le corps des chapitres, des plans et tableaux synoptiques viennent au secours de l'intelligence et de la mémoire; des lectures et des sujets de travaux permettent une meilleure assimilation des leçons.

Le manuel sur la liturgie et les sacrements est intitulé : *Sources de vie*. On y traite successivement de la liturgie (ce qu'elle est, ses moyens), des sacrements (en général, puis en particulier : les divers sacrements et la messe), de la prière au cours de nos journées.

Les exposés sont précédés d'une courte introduction, ils sont suivis d'un résumé, de lectures et de sujets de travaux. La doctrine théologique contenue dans ce manuel est solide; l'exposé est clair.

Cinquante-sept pages sont consacrées explicitement à l'Eucharistie : description et commentaire de la suite des rites, étude du lien entre la messe, la Cène et le Calvaire, chapitre sur la communion. Comparé aux pages correspondantes du manuel des écoles Chevreul, le chapitre « Messe, Cène et Calvaire » nous apparaît moins sobre et moins concis; les développements tiennent le milieu entre le sermon et l'exposé scolaire. La doctrine est bien la même dans les deux cas, mais ici les points essentiels moins nettement mis en valeur sont mêlés aux exhortations; encore une fois, des développements de ce genre concernent plutôt le professeur que l'auteur de manuels.

5. *Paroles de vie*[6]

La collection « Paroles de vie » ne comporte encore que deux manuels. Elle mérite cependant d'être notée en raison de ses réelles qualités. Pour la présentation extérieure, ces volumes surclassent les manuels des autres collections : format commode, papier excellent, illustration abondante, bien choisie et parfaitement imprimée, disposition typographique très claire.

Le manuel intitulé : *Jésus-Christ, source de vie*, par les abbés Laurent, Candelier et Marot, étudie la grâce, les sacrements en général puis les sacrements de l'initiation chrétienne, ceux de la restauration, ceux enfin de la société chrétienne. Les chapitres suivis d'un questionnaire sont divisés en « articles » précédés chacun d'un court résumé.

Pour l'étude des sacrements, les auteurs adoptent toujours le même schème de développement : les figures de l'Ancien Testament, l'Institution dans l'Évangile, la réalisation dans l'Église, les effets du sacrement. Fidèles à ce système de développement, ils réussissent à présenter un enseignement vivant et concret.

Vingt-sept pages sont consacrées à l'Eucharistie, sacrement de notre union totale au Christ. On envisage les figures dans l'Ancien

6. Liége, H. Dessain, 22 × 14 cm. : 1. *Jésus-Christ, notre Dieu et Sauveur*, par P. Laurent, G. Candelier et R. Marot, 2e éd. revue et corrigée, 1953, 147 pp. — 2. *Jésus-Christ, source de Vie*, par P. Laurent, G. Candelier et R. Marot, 1953, 183 pp.

Testament, l'Institution dans le Nouveau, l'expression théologique ou doctrinale du mystère, la réalisation rituelle, la communication par la communion sacramentelle. Les auteurs insistent opportunément sur l'unité du Sacrifice du Christ, malgré la multiplicité des messes. « Si le Sacrifice de Notre-Seigneur ne peut être répété dans sa réalité historique, il peut l'être indéfiniment sous le mode représentatif de la réalité sacramentelle, et cela, sans perdre son unité » (pp. 100 et 101). Les paragraphes réservés à l'exposé doctrinal proprement dit sont disposés de manière très claire, et l'habileté des typographes mérite éloge. Pourtant, les auteurs se sont-ils toujours gardés de l'écueil d'un certain verbalisme théologique ? En toute branche du savoir, le vocabulaire technique doit être manié avec réserve, si l'on veut éviter les illusions des demi-connaissances.

6. *Témoins du Christ*[7]

Les manuels sont de beaux volumes ornés d'illustrations en pleine page. La préoccupation pédagogique des auteurs (souci de provoquer l'activité de l'élève en lui proposant travaux et recherche, disposition typographique très étudiée) s'allie à un sérieux approfondissement doctrinal. Les scènes évangéliques sont souvent évoquées et parfois présentées de façon dialoguée. On ne peut oublier, en effet, que les paroles et les actions du Christ sont à l'origine de nos croyances et des exigences de la vie chrétienne. Volontiers, on rappelle aussi, par les textes bien choisis, comment s'exprime l'enseignement du Christ dans la liturgie et dans toute la vie de l'Église, dans la littérature et dans l'art.

Le manuel, pour la quatrième, *Jésus-Christ, notre vie*, par A. Hublet et H. Nimal, expose successivement la messe puis les sacrements. Pour introduire dans la connaissance de la messe, on retrace les événements historiques de la rédemption, on observe les rites (leur description, leur origine et leur développement), on dégage la signification profonde du mystère et son expression théologique, enfin on considère comment la messe se prolonge dans les heures de la journée scandées par l'Office divin et au cours de l'année liturgique. Les pages concernant les sacrements traitent de l'institution (avec la description des rites et cérémonies, etc.), ensuite des effets du

7. Paris-Tournai, Casterman, Bruxelles, Lumen Vitae, 21 × 15 cm. : Deux éditions, l'une adaptée au programme français, l'autre au programme belge. Voici les manuels de l'édition française : *Jésus-Christ, lumière du monde*, par G. Delcuve et A. de Marneffe, classe de cinquième, 200 pp. — *Jésus-Christ, notre vie*, par H. Hublet et H. Nimal, classe de quatrième, 165 pp. — *Jésus-Christ, notre chef*, par R. Claude et P. Capart, classe de troisième, 202 pp. (Id., *Jésus-Christ, notre Maître* : même sujet pour les jeunes filles). — *L'Église, notre Mère*, par G. Delcuve, classe de seconde, 199 pp. — *Jésus-Christ, notre Sauveur*, par J. Delepierre, classe de première, 275 pp. (Ce dernier volume est unique pour les deux éditions.)

sacrement, puis des attitudes requises pour la vie. Les chapitres s'ouvrent par un sommaire et la leçon, précédée de recherches, est suivie d'un questionnaire, d'applications et d'une lecture.

D'une certaine manière, la fidélité au plan choisi (messe puis sacrements) amenait les auteurs à séparer l'étude du sacrifice de la messe de la communion. Après avoir considéré le sacrifice, on cherchait comment les divers sacrements, surtout celui du Corps et du Sang du Seigneur, en communiquent les multiples richesses. Cette solution pourtant — en ce qui concerne l'Eucharistie — n'est pas sans inconvénients, car elle risque de faire penser à deux réalités plus ou moins indépendantes l'une de l'autre.

Au centre même de l'explication de la messe, un passage serait avantageusement exprimé d'une manière plus claire. « Maintenant, écrivent les auteurs (p. 46), nous savons à quel moment de la messe Notre-Seigneur renouvelle son offrande. Jésus-Christ s'offre en sacrifice à son Père au moment de la consécration, lorsque le pain et le vin sont changés en son Corps et en son Sang. » Une telle manière de parler pourrait faire penser à une multiplicité de sacrifices du Christ.

Enfin, l'ensemble du manuel pourrait être abrégé : les textes bibliques et liturgiques seraient remplacés par l'indication de recherches à faire; des passages pieux et moraux pourraient tomber.

Quant à l'illustration, elle est inégale. A côté d'œuvres bien choisies, on trouve *L'Enfant-Jésus* de Hofmann ou une photo d'un servant de messe lisant son missel (p. 97) avec le commentaire « Unissons-nous activement au prêtre » [8].

Conclusion

Les séries de manuels que nous avons envisagées relèvent d'une même inspiration et utilisent les mêmes méthodes. L'exposé doctrinal dépend étroitement de la Bible à laquelle il se reporte constamment et se réfère à la liturgie.

Les différences tiennent à la tournure d'esprit, à des interprétations doctrinales ou liturgiques concernant des points secondaires à une allure tantôt plus doctrinale, tantôt plus dévote. Le choix que feront les professeurs entre les différentes séries dépendra souvent de considérations telles que le prix des manuels, leur longueur ou

8. D'autres collections encore, composées dans une perspective analogue, pourraient être notées ici. Par exemple l'excellente série du chanoine Varraud intitulée *La famille divine*, Paris, Lethielleux 19 × 13 cm. : 1. *Son histoire*, par J. Varraud, classe de cinquième 1951, 106 pp. — 2. *Les fontaines de la vie*, par J. Varraud, classe de quatrième, 1951, 149 pp. — 3. *La Vie de l'Enfant de Dieu*, par J. Varraud, classe de troisième, 1953, 187 pp. — 4. *L'Église, famille divine sur terre*, par J. Varraud, classe de seconde, 1952, 153 pp. — 5. *A l'école du Christ*, par J. Varraud et P. Souche, classe de première 1952, 189 pp.

leur brièveté, la qualité des illustrations, l'allure de l'exposé ou le style davantage en accord avec leur propre tempérament ou celui de leurs élèves. Pour discerner utilement ces nuances, un compte rendu ne peut suffire : il faut avoir feuilleté les manuels.

Jusqu'ici, nous avons insisté sur la valeur des manuels et les progrès dont ils étaient porteurs et témoins. Nous envisageons pourtant un nouveau progrès. Dans beaucoup de manuels nouvelle manière, les exposés trop peu concis, construits selon un ordre psychologique plus que logique, d'allure parénétique autant que didactique... risquent de gêner le professeur en se substituant quelque peu à lui et d'embarrasser l'élève désireux de réaliser un travail vraiment personnel.

Voici donc notre souhait : que les manuels de religion destinés au secondaire continuent à présenter leur enseignement dans un contexte biblique et liturgique, mais

— Que les longs développements, considérations, comparaisons et exhortations disparaissent et soient remplacés par l'indication progressive et cohérente de recherches et travaux à réaliser; on en préciserait l'objet et la méthode. Par exemple, dans le manuel sur l'Église, au chapitre sur sa fondation, on inviterait les élèves à rechercher dans les Évangiles quelle mission Jésus a confiée aux apôtres, quels privilèges il a accordés à Pierre, à quoi Jésus compare son Église et comment, en fonction de ces textes, on peut la définir ou la décrire. Plutôt que de transcrire et de commenter longuement les textes bibliques et liturgiques, on renverrait l'élève à la Bible et au missel en l'accoutumant à feuilleter intelligemment ces livres essentiels. L'élève serait ainsi amené à manier, seul ou avec ses compagnons, les documents qui fondent notre croyance et à reconstruire une synthèse doctrinale avec l'aide de son professeur et les menues indications du manuel. Cette synthèse serait d'autant mieux comprise qu'il se serait donné plus de peine à l'élaborer.

— En conclusion de chaque chapitre, un exposé sommaire et dépouillé, mais clair, fortement charpenté, substantiel et suffisamment concret serait proposé. L'ensemble constituerait une synthèse ferme du message chrétien, un catéchisme adapté à la culture des étudiants.

— Le manuel de religion serait complété par le cahier de l'élève où celui-ci consignerait, sous le vigilant contrôle du professeur, le résultat de ses recherches.

— Pour aider le professeur à donner un enseignement solide et bien adapté, un livre du maître, beaucoup plus développé que celui de l'élève, serait mis à sa disposition.

De la sorte, pensons-nous, tout en gardant le bénéfice des progrès déjà accomplis, on aboutirait à donner plus de clarté aux exposés, plus de liberté aux professeurs et plus d'initiative aux élèves qui deviendraient non seulement des auditeurs dociles, mais des chercheurs pleins d'initiative et de joie au travail.

P. Ranwez, s. j.

A.-G. Martimort : *En mémoire de Moi.* La prière de l'Église et ses sacrements. Collection : Enseignement religieux du Secondaire. Éditions de l'École, 1954, 272 pages.

Pour les amis du C.P.L., la signature de M. le chanoine Martimort apparaissait déjà comme la meilleure des recommandations à ce petit ouvrage, destiné aux élèves de quatrième. C'est en effet un charme et un émerveillement que d'en parcourir les pages à la fois si profondes et si humaines. M. Martimort nous présente, en 272 pages, une véritable Somme de ce que le laïc doit savoir pour communier pleinement à la vie de l'Église.

Sacrements et prière de l'Église ne peuvent être séparés : les sacrements sont l'œuvre de l'Église en prière. C'est pourquoi l'auteur traite d'abord de l'Assemblée Chrétienne : sa signification, sa structure, son langage. Et dans tout l'ouvrage, l'aspect communautaire de la vie de foi sera pleinement mis en relief.

Les sacrements sont les gestes du Christ repris par l'Église; les signes produisent le don divin qu'ils signifient. L'étude approfondie des sacrements suppose donc une présentation complète de la liturgie de l'Église, des signes qui produisent ou accompagnent le don divin. A propos de chaque sacrement, M. Martimort expose les différents signes et évoque les harmonies bibliques qui en font la richesse (le jour du Seigneur, l'année du Seigneur, l'église et l'autel, la sanctification des choses et des heures...).

Le christianisme, néanmoins, n'est pas d'abord un ensemble de rites : c'est une histoire, une histoire toute centrée sur la Pâque, Mort et Résurrection du Seigneur. Une histoire que les rites ne font que prolonger et actualiser. Dès le premier chapitre, le mystère pascal nous est présenté comme l'axe de référence par rapport auquel tous les sacrements viendront se situer. Et c'est parce que notre vie chrétienne est d'abord une histoire, c'est parce que nous sommes déjà engagés dans l'Église et en marche vers la Terre Promise, que l'auteur aborde l'étude des sacrements par l'Eucharistie. L'ouvrage, en effet, s'adresse à des chrétiens déjà baptisés et confirmés : la messe n'est-elle pas la prière de l'Église par excellence, le centre de toute la vie sacramentaire ?

Précisons que les exposés de l'auteur visent toujours un chrétien « situé » dans l'histoire de l'Église, un chrétien vivant la vie de l'Église au XX^e^ siècle. Sans rien ignorer de la tradition des siècles passés, l'auteur ne s'attarde jamais à décrire les rites de l'Église primitive. C'est aujourd'hui un mérite assez rare pour qu'on se permette de le souligner.

Les usagers nous diront, à l'épreuve, la valeur pédagogique de l'ouvrage. Les professeurs pourront trouver, en fin de chapitre, d'excellents résumés leur fournissant la matière des leçons à faire apprendre (et parfois certaines définitions absentes du texte, *v. g.*, p. 201). Sur le plan didactique, ils regretteront peut-être un style plus adapté aux adultes qu'aux enfants, le manque de numérotation à l'intérieur des paragraphes et l'absence de certaines définitions

indispensables (*v. g.* pas de définition complète du sacrement). Par ailleurs, la clarté de la mise en pages, l'abondance de l'illustration, le caractère très concret de l'ouvrage, plairont certainement aux enfants. Les « Travaux et Recherches » qui leur sont proposés, s'ils les dépassent parfois, sont, dans l'ensemble, excellents et bien adaptés à leur âge. Ils leur permettront de se familiariser, à longueur d'année, avec l'Évangile et le Missel.

Remercions M. Martimort d'avoir fourni aux maîtres et à leurs élèves un manuel d'une telle richesse.

I. Carton, S. J.

Katholischer Katechismus, 2e édition. Trois cahiers (au total 270 pages), chez Herder, Fribourg-en-Brisgau. En sous-titre : « Projet d'un nouveau catéchisme présenté par l'Union des catéchistes d'Allemagne. »

Selon la méthode dite de Munich, chaque chapitre présente les divisions suivantes : 1° récit biblique détaillé; 2° explication sous forme de lecture; 3° révision par une dizaine de questions; 4° quelques questions « aide-mémoire » (parfois une seule question pour une leçon); 5° conclusions pour la vie pratique; 6° citations : Paroles de Dieu, exemples des saints; doctrine de l'Église; 7° devoirs. Ces derniers paragraphes sont nettement inspirés du catéchisme de Mame, grande édition.

L'originalité de ce catéchisme consiste en ceci : 1. Par sa division : Dieu, l'Église, le Chrétien, en offrant par conséquent un plan totalement différent de la division classique : Dogme, Morale, Sacrements, il marque un souci pastoral, une direction plus tendue vers une vie chrétienne sanctifiée. — 2. L'essentiel de ce catéchisme n'est plus l'effort de mémoire, mais l'explication fondée sur un récit biblique qui suggère la méthode inductive.

Un commentaire au premier cahier est annoncé pour Pâques 1955; il est dû aux deux spécialistes de Munich : Tilmann et Schreibmayer.

Eucharistie und Katechese. Chez Herder, Fribourg-en-Brisgau, 113 pages.

Cet ouvrage n'est que le développement des travaux d'une session d'études, publié en collaboration par des spécialistes allemands (Fischer, Tilmann et Schreibmayer), belges (van Castor) et hollandais (Belss). On y donne une vue plus approfondie du mystère eucharistique, le moyen d'en faire saisir le sens profond : la messe, c'est le sacrifice de Notre-Seigneur en relation avec sa mort, sa résurrection et le banquet *céleste*.

Après une première étude théologique et catéchistique du mystère eucharistique et une seconde, théologique et psychologique qui dégage la participation du fidèle au sacrifice (effort du membre de

la communauté vers Dieu; réponse de Dieu : la sanctification de l'homme), on y trouve d'excellents conseils pédagogiques pour introduire les tout-petits à la compréhension de la messe, travail réservé aux mamans, puis les moyens de former les plus grands à une participation totale au saint sacrifice.

Léopold Lentner : *Religionsunterricht zwischen Methode und freier Gestaltung*. Tirolia-Verlag, Innsbruck, 1953, 232 pages, 48 schillings autrichiens.

L'auteur est très au courant des efforts catéchistiques en France, pour avoir fréquenté le clergé comme membre de la Wehrmacht et comme prisonnier; il a même pu prolonger son séjour chez nous grâce à une bourse d'études offerte par le gouvernement français. Il cite les ouvrages classiques, connaît l'Institut supérieur de catéchétique, l'École de formation de catéchistes de Lyon; il analyse et compare les différentes méthodes : d'Aubigny, Gahéry, Boyer, Bernadette, Quinet, Derkenne, Fargues, Colomb..., souligne le progrès de formation chrétienne que ces méthodes apportent. C'est l'histoire des efforts de pastorale fournis en France sur ce point dans les derniers temps. Un critique viennois loue l'auteur d'apporter au clergé de langue allemande un livre aussi complet sur le mouvement et la littérature catéchistique en France, qu'il qualifie d'étonnamment riches et variés et de foncièrement différents de l'enseignement schématique pratiqué en Autriche, et il se réjouit de l'impulsion que ce livre peut donner à l'enseignement du catéchisme dans son pays.

Malgré une étonnante documentation, l'auteur confond le brevet d'instruction religieuse et le brevet de catéchiste (p. 25), il ne dit rien de l'organisation diocésaine ni de l'office catéchistique diocésain, créé en 1954, depuis sa parution. La critique de la méthode Bernadette (p. 46) paraît un peu dure. Parmi les Manuels pour écoles secondaires, il omet entre autres les ouvrages de Dérumeaux chez Belin, et *Fils de Lumière* chez de Gigord. Quoi qu'il en soit, pour tout catéchiste capable de lire la langue allemande, qui voudrait se mettre au courant de l'état actuel de la question catéchétique en France, c'est là le seul ouvrage complet à consulter.

P. Simon.

LIVRES REÇUS

L'année canonique, tome II (1953). Paris, Letouzey, 1954; 495 pp.

Boulard (Fernand) : *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*. Préface de M. le professeur Le Bras. Paris, Éd. ouvrières, 1954; 158 pp.

Bouyer (Louis, de l'Oratoire) : *Liturgical piety*. Indiana, University of Notre-Dame Press, 1955; 284 pp.

Brittain (F.) : *Latin in church*. The history of its pronunciation. London, Mowbray and C°, new edition, 1955; 98 pp. (Alcuin Club 28).

Brown (Raymond Edward) : *The sensus plenior of sacred Scripture*. A dissertation submitted to the Faculty St Mary's University. Baltimore, 1955; 160 pp.

Catéchisme du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Fribourg, Imp. Saint-Paul, 1954; 368 pp.

Collectanea Theologica. Societatis Theologorum Polonae cura edita. Varsaviae, 1954; 332 pp.

Communauté sacerdotale de Saint-Séverin : *La Messe. Les chrétiens autour de l'autel*. Douze hors-texte d'après des photographies de Gérard Billoin. Paris, Desclée de Brouwer, 1955; 210 pp. (Présence chrétienne).

Dieu ou Mammon. Choix de textes de l'Écriture et des premiers Pères de l'Église. Choix et présentation d'A. Léonetti. Paris, Éd. ouvrières, 1954; 144 pp. (Autour de la question sociale).

Dix (Gregory) : *Le ministère dans l'Église ancienne*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1955; 140 pp. (Bibliothèque Théologique).

Dousselin (Georgette) : *Itinéraire marial*. Mai et octobre. Éd. Fleurus, 1955; 64 pp. (Coll. « Prière et Joie »).

El Breviario de los Fieles. Barcelone, Vilamala, 1951; 780 pp.

Hartmann (Prosper) : *Le sens plénier de la réparation du péché*. Louvain, Apostolat de la Réparation, 1955; 295 pp.

Hermans (Francis) : *La vie spirituelle des laïcs*. Paris, Éd. du Levain, 1954; 325 pp.

Houselander (Caryll) : *Au secours du Christ*, trad. de H. Lemaître. Paris, Éd. du Cerf, 1954; 328 pp. (« L'eau vive »).

Huc (Amédée) : *Élévations sur le mystère de la médaille miraculeuse*. Paris, Téqui, 1954; 168 pp. (Coll. « Présence du catholicisme »).

Jungmann (Joseph-André) : *Catéchèse*. Objectifs et méthodes de l'Enseignement religieux. Bruxelles, Éd. de Lumen Vitae, 1955; 291 pp.

Lubienska de Lenval (H.) : *Le silence*. A l'ombre de la parole. Tournai-Paris, Éd. Casterman, 1955; 100 pp. (« Bible et vie chrétienne »).

Merton (Thomas) : *La manne du désert* ou *Le mystère des psaumes*, trad. par P. Fumaroli. Paris, Éd. de l'Orante, 1954; 190 pp.

Michel (A.) : *Problèmes religieux dans un pays sous régime communiste*. Paris, Éd. Fleurus, 1955; 88 pp. (Questions pastorales, série A).

O'Connell (J.) : *Church building and furnishing : The church's way*. A study in liturgical law. London, Burns and Oates, 1955; 260 pp.

Perroy (Henri) : *Saint Ignace de Loyola*. Préface de Mgr Lavallée. Lyon, Vitte, 1955; 152 pp.

Piolanti (Antonio) : *Il mistero Eucaristico*. Fiorentina, Libreria editrice, 1955; 535 pp. (Nuovo Corso di Teologia Cattolica, 8).

Richomme (Agnès) : *Le nom qui sauve*. Commentaire de l'hymne du saint Nom de Jésus. Paris, Éd. Fleurus, 1954; 80 pp. (« Feuillets de vie spirituelle »).

Tarit (E.) : *Prière de la vie*. Un quart d'heure d'oraison. Toulouse, Apostolat de la Prière, 1953; 224 pp.

Un curé de campagne : *Petit manuel des cérémonies de la Chandeleur*, suivies des *cérémonies du jour des Cendres*, à l'usage des fidèles. Jura, Aresches, abbé Bouraux, 1954; 64 pp.

Un curé de campagne : *Petit manuel des cérémonies des Rogations*, à l'usage du clergé et des fidèles; suivies d'un choix de *bénédictions du Rituel pour les besoins des champs*. Jura, Aresches, 1954, 64 pp.

Van Houtryve (R. P.) : *Saint François de Sales, missionnaire ambulant*. Paris, Éd. du Cèdre, 1954; 32 pp. (Travailler à bien penser, 41).

Vincent (Albert) : *Les manuscrits hébreux du désert de Juda*. Paris, Arthème Fayard, 1955; 284 pp. (Textes pour l'Histoire sacrée choisis et présentés par Daniel-Rops).

SEMAINE D'ÉTUDE
POUR PROFESSEURS DE LITURGIE

ABBAYE DU MONT CÉSAR, LOUVAIN

18-24 juillet 1955

L'expérience de l'an dernier a encouragé les organisateurs à continuer et à élaborer un programme pour les années suivantes. Cette année, les leçons porteront sur le rituel. En voici le programme :

Abbé Chavasse : *L'onction des malades.*
R. P. Gy : *Les rites du mariage.*
Rme Dom Capelle : *Les rites funéraires.*
Chanoine Martimort : *La pastorale des malades.*
Abbé Jounel : *La pastorale du baptême.*
Dom Botte : *Introduction au « Rituale Romanum ».*

Outre les leçons proprement dites, on organisera pour ceux qui le désirent quelques séances d'ordre méthodologique ou pédagogique. Une documentation abondante sera mise à la disposition des participants au Centre de documentation (partie pastorale) et à la Bibliothèque (partie scientifique).

Les frais de séjour et de participation sont fixés à 500 francs belges pour ceux qui logeraient à l'abbaye. Prière de s'inscrire sans tarder soit auprès de M. l'abbé Tollu, supérieur du séminaire des Carmes, 21, rue d'Assas, Paris; soit auprès de Dom B. Botte, abbaye du Mont César, Louvain.

Le gérant : Claude Roguet, 29, boul. Latour-Maubourg.
Imprimerie Aubin, Ligugé (Vienne). — 5-1955.